

MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE L'HYDRAULIQUE
ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION GENERALE DES PREVISIONS ET DES STATISTIQUES AGRICOLES

EVOLUTION DU SECTEUR AGRICOLE ET DES CONDITIONS DE VIE DES MENAGES AU BURKINA FASO



PARTENAIRES TECHNIQUES ET
FINANCIERS





EVOLUTION DU SECTEUR AGRICOLE ET DES CONDITIONS DE VIE DES MENAGES AU BURKINA FASO

Editing: DB CONSULT
Tél: + 226 70 24 23 23

ABREVIATIONS ET ACRONYMES

DGEP :	Direction Générale de l'Economie et de la Planification
DGPSA:	Direction Générale des Prévisions et des Statistiques Agricoles
ENEC:	Enquête Nationale sur l'Effectif du Cheptel
ENSA:	Enquête Nationale sur les Statistiques Agricoles
EPA:	Enquête Permanente Agricole
IHPC:	Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
INSD:	Institut National de la Statistique et de la Démographie
MEF:	Ministère de l'Economie et des Finances
PAS:	Programme d'Ajustement Structurel
PDDAA:	Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique
PIB:	Produit Intérieur Brut
RGA:	Recensement Général de l'Agriculture
RGPH:	Recensement Général de la Population et de l'Habitation

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1:	Répartition des dépenses d'investissement entre régions.....	23
Tableau 2:	Caractéristiques des régions et des zones agro-écologiques.....	28
Tableau 3:	Evolution du rendement des spéculations céréalières.....	35
Tableau 4:	Croissance et poids de chaque sous-secteur.....	42
Tableau 5:	Evolution de la rentabilité du sous-secteur sylviculture, pêche et chasse.....	43
Tableau 6:	Répartition du potentiel aménageable par région agricole.....	44
Tableau 7:	Coût d'aménagement de quelques grands périmètres.....	46
Tableau 8:	Prix de l'eau.....	47
Tableau 9:	Proportion des superficies bénéficiant de semences améliorées	56
Tableau 10:	Evolution du taux de pratique de labour moderne (attelé+ tracteur).....	58
Tableau 11:	Mode de financement des intrants.....	59
Tableau 12:	Mode de financement des équipements.....	59
Tableau 13:	Taux de commercialisation des produits agricoles.....	60
Tableau 14:	Tableaux de bord des indicateurs	86

LISTE DES FIGURES

Figure 1:	Evolution des allocations et des dépenses budgétaires de l'Etat.....	20
Figure 2:	Répartitions des dépenses publiques agricoles.....	21
Figure 3:	Répartition sectorielle des dépenses gouvernementales dans l'agriculture.....	22
Figure 4:	Evolution du PIB.....	25
Figure 5:	Evolution du PIB/tête au Burkina Faso entre 1989 et 2006.....	26
Figure 6:	Evolution des superficies cultivées (en ha).....	31
Figure 7:	Evolution des superficies sous céréales.....	31
Figure 8:	Evolution des superficies des cultures de rente.....	32
Figure 9:	Evolution des superficies des autres cultures vivrières.....	33
Figure 10:	Evolution de la production céréalière.....	33
Figure 11:	Evolution des autres productions vivrières.....	34
Figure 12:	Evolution de la production des cultures de rente.....	34
Figure 13:	Evolution de l'indice de diversification de la production végétale.....	36
Figure 14:	Evolution de la valeur ajoutée par tête.....	36
Figure 15:	Evolution des produits animaux.....	38
Figure 16:	Evolution des effectifs du cheptel.....	38
Figure 17:	Evolution de la valeur ajoutée agricole.....	39
Figure 18:	Evolution du poids de chaque sous-secteur à la valeur ajoutée agricole.....	39
Figure 19:	Evolution de la rentabilité de chaque sous-secteur.....	40
Figure 20:	Evolution de la valeur de la production du sous-secteur environnement.....	41
Figure 21:	Croissance de chaque sous-secteur.....	42
Figure 22:	Superficies des cultures irriguées.....	45
Figure 23:	Part de la superficie exploitée sous l'irrigation dans la superficie totale exploitée.....	45
Figure 24:	Evolution de la production de cultures irriguées.....	46
Figure 25:	Evolution des prix de céréales.....	47
Figure 26:	Evolution des prix au producteur des produits de rente.....	48
Figure 27:	Evolution des prix au consommateur des céréales.....	48
Figure 28:	Evolution du ratio prix au producteur/prix au consommateur des principales céréales.....	49
Figure 29:	Evolution des prix au producteur des bovins.....	50
Figure 30:	Evolution des prix à producteur des petits ruminants.....	50
Figure 31:	Evolution des prix à l'exportation des petits ruminants.....	51
Figure 32:	Evolution des prix à l'exportation des bovins.....	51
Figure 33:	Evolution du ratio prix au producteur/prix à l'exportation du cheptel.....	52
Figure 34:	Evolution des prix à l'exportation du coton fibre.....	52
Figure 35:	Evolution du ratio prix au producteur/prix international du coton.....	53
Figure 36:	Evolution des termes d'échange de l'agriculture.....	54
Figure 37:	Evolution de la dose d'engrais minéraux par type de culture.....	55
Figure 38:	Evolution de la dose brute d'engrais minéraux.....	56
Figure 39:	Evolution du niveau d'équipement des ménages agricoles.....	57
Figure 40:	Evolution de la proportion des superficies labourées par des équipements attelés ou motorisés.....	58
Figure 41:	Exportations agricoles.....	61

Figure 42:	Evolution de l'indice de concentration des exportations.....	61
Figure 43:	Importations agricoles.....	62
Figure 44:	Evolution de l'indice de concentration des importations.....	62
Figure 45:	Evolution de l'incidence de la pauvreté entre 1994 et 2003.....	69
Figure 46:	Incidence de pauvreté exprimée en parité de pouvoir d'achat.....	69
Figure 47:	Evolution de l'indice d'écart de la pauvreté.....	70
Figure 48:	Autonomie de couverture des besoins.....	70
Figure 49:	Incidence de la pauvreté céréalière apparente.....	71
Figure 50:	Incidence de la pauvreté céréalière réelle.....	71
Figure 51:	Incidence de la pauvreté énergétique.....	72
Figure 52:	pauvreté alimentaire monétaire suivant le milieu de résidence.....	73
Figure 53:	Part du cinquième le plus pauvre.....	73
Figure 54:	Evolution de l'insuffisance pondérale des enfants de moins de cinq ans.....	74
Figure 55:	Evolution de la malnutrition aiguë chez les enfants de moins de cinq ans.....	74
Figure 56:	Evolution de la malnutrition chronique chez les enfants de moins de cinq ans.....	75
Figure 57:	Evolution de la mortalité infantile.....	75
Figure 58:	Evolution de la mortalité infanto-juvénile.....	76
Figure 59:	Evolution du taux d'accès à l'eau potable des ménages.....	77
Figure 60:	Structure du revenu monétaire agricole.....	78
Figure 61:	Structure du revenu monétaire agricole par région.....	78
Figure 62:	Structure de la valeur des autoconsommations des produits agricoles.....	79
Figure 63:	Structure de la valeur des autoconsommations par région.....	79
Figure 64:	Contribution des revenus monétaires agricoles par sous secteur à l'achat d'aliments.....	80
Figure 65:	Contribution des revenus monétaires agricoles par sous secteur à l'achat d'aliments au niveau régional.....	80
Figure 66:	Structure du revenu agricole des ménages.....	81
Figure 67:	Structure du revenu agricole totale par région.....	82
Figure 68:	Structure du revenu monétaire non agricole.....	82
Figure 69:	Allocation du revenu monétaire à l'alimentation selon la source.....	83
Figure 70:	Structure des revenus totaux des ménages ruraux.....	83

TABLE DES MATIERES

ABREVIATIONS ET ACRONYMES.....	4
LISTE DES TABLEAUX.....	5
LISTE DES FIGURES.....	6-7
TABLE DES MATIERES.....	8-11
RESUME.....	12-14
INTRODUCTION.....	15-16
I.1 Présentation du pays.....	15
I.1.1 Géographie et climat.....	15
I.1.2 L'économie du Burkina Faso et la place de l'agriculture.....	16
I.2 Objectifs de l'étude.....	16
II. EFFORTS RECENTS DANS LES DOMAINES D'INVESTISSEMENT DU PROGRAMME DETAILLE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE EN AFRIQUE.....	16
Axe 1 : Amélioration de la gestion de l'eau.....	17
Axe 2 : Développement durable des exploitations agricoles.....	17
Axe 3 : Gestion améliorée des autres ressources naturelles.....	17
Axe 4: Développement des filières agricoles et promotion des marchés.....	18
Axe 5: Prévention et gestion des crises alimentaires et des autres calamités naturelles.....	18
III. FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE.....	19
III.1 Problématique du financement de l'agriculture.....	19
III.2 Analyse de la structure des dépenses d'investissement agricole.....	19
III.2.1 Dépenses de financement de projet.....	19
III.2.2 Dépenses d'infrastructures agricoles.....	19
III.2.3 Dépenses d'équipements agricoles.....	19
III.2.4 Dépenses de financement des mesures et actions institutionnelles.....	19
III.2.5 Dépenses de fonctionnement.....	20
III.3 Analyse des résultats.....	20
III.3.1 Evolution des allocations budgétaires au profit de l'agriculture.....	20
III.3.2 Analyse de la répartition sectorielle des dépenses dans l'agriculture.....	22
III.3.3 Analyse de la répartition spatiale des dépenses d'investissement agricole.....	23

IV EVOLUTION DES PERFORMANCES AGRICOLES.....	24
IV.1 Performances économiques globales	24
IV.2 Performances agricoles.....	26
IV.2.1 Vue d'ensemble du secteur agricole.....	26
IV.2.1.1 Les structures socio économiques de production.....	26
IV.2.1.2 Bref aperçu sur les ressources naturelles disponibles.....	28
IV.2.1.3 Les terres.....	28
IV.2.1.4 Les parcours.....	29
IV.2.1.5 Les ressources en eau.....	29
IV.2.1.6 Les ressources forestières, fauniques et halieutiques.....	29
IV.2.2 Performances économiques du secteur agricole.....	30
IV.3 sous-secteur de la production végétale.....	30
IV.3.1 Evolution des superficies cultivées.....	30
IV.3.1.1 Evolution des superficies des céréales.....	31
IV.3.1.2 Evolution des superficies des cultures de rente.....	31
IV.3.1.3 Evolution des superficies des autres cultures vivrières.....	32
IV.3.2 Evolution de la production végétale.....	32
IV.3.2.1 Evolution de la production céréalière.....	32
IV.3.2.2 Evolution de la production des autres cultures vivrières.....	33
IV.3.2.2 Evolution de la production des cultures de rente.....	34
IV.3.3 Evolution des rendements.....	34
IV.3.3.1 Evolution des rendements céréaliers.....	34
IV.3.3.2 Evolution des rendements des cultures de rente.....	35
IV.3.4 Diversification de la production végétale.....	36
IV.3.5 Performances économiques du sous-secteur de la production végétale.....	36
IV.4 Le sous-secteur des productions animales.....	37
IV.4.1 Evolution des productions.....	37
IV.4.2 Evolution des effectifs.....	38
IV.4.3 Evolution de la contribution du sous-secteur au PIB et à la croissance économique.....	39
IV.5 Foresterie, chasse et pêche.....	40
IV.5.1 L'évolution de la production.....	40
IV.5.2 Evolution de la valeur ajoutée.....	41
IV.6 Irrigation.....	43-47
IV.6.1 Présentation succincte du sous-secteur de l'irrigation.....	43
IV.6.2 Potentiel aménageable.....	44
IV.6.3 Superficies exploitées sous l'irrigation.....	44
IV.6.4 Productions des cultures irriguées.....	45
IV.6.5 Coûts des aménagements.....	46
IV.6.6 Coût d'utilisation de l'eau.....	47

IV.7 Prix des produits agricoles.....	47-53
IV.7.1 Evolution des prix au producteur des principales cultures vivrières.....	47
IV.7.2 Evolution des prix au producteur des cultures de rente.....	48
IV.7.3 Evolution des prix au consommateur des principaux produits agricoles.....	48
IV.7.4 Evolution du ratio prix au producteur/prix au consommateur.....	49
IV.7.5 Evolution des prix au producteur du cheptel.....	49
IV.7.6 Evolution des prix à l'exportation du cheptel.....	50
IV.7.7 Evolution du ratio prix au producteur/prix à l'exportation du cheptel.....	51
IV.7.8 Evolution des prix à l'exportation du coton fibre.....	52
IV.7.9 Evolution du ratio prix au producteur/prix international du coton.....	53
IV.7.9 Termes d'échange de l'agriculture.....	53
IV.8 Niveau d'équipement et utilisation des intrants.....	54-59
IV.8.1 Utilisations des intrants.....	54
IV.8.1.1 Intrants utilisés dans le sous-secteur de la production végétale.....	54
IV.8.1.2 Intrants utilisés dans le sous-secteur de l'élevage.....	56
IV.8.2 Equipements.....	57
IV.8.2.1 Possession d'équipements.....	57
IV.8.2.2 Utilisation des équipements.....	58
IV.8.2.3 Superficie labourée par des équipements attelés ou motorisés.....	58
IV.8.3 Financement des intrants et équipements agricoles.....	59
IV.9 Commerce agricole.....	59-60
IV.9.1 Mise à marché des produits agricoles.....	59
IV.9.2 Exportations.....	60
IV.9.3 Importations.....	60
V. PAUVRETE ET CONDITIONS DE VIE DES MENAGES.....	62
V.1 REVUE DOCUMENTAIRE SUR LES PRINCIPAUX CONCEPTS.....	63-68
V.1.1 Notion de sécurité alimentaire.....	63
V.1.2 Insécurité alimentaire et vulnérabilité.....	64
V.1.3 Mesure de la sous alimentation.....	65
V.1.4 Sources d'informations.....	68
V.2 PAUVRETE.....	68-69
V.2.1 Incidence de la pauvreté.....	68
V.2.2 Incidence de la pauvreté en parité de pouvoir d'achat.....	69
V.2.3 Indice d'écart de la pauvreté.....	69

V.3 SECURITE ALIMENTAIRE.....	70-73
V.3.1 Incidence de l'insécurité alimentaire : mesure physique.....	70
V.3.1.1 Incidence de pauvreté céréalière.....	70
V.3.1.2 Incidence de la pauvreté énergétique.....	71
V.3.2 Incidence de l'insécurité alimentaire : mesure monétaire.....	72
V.3.2.1 Incidence de la pauvreté alimentaire monétaire.....	72
V.3.2.2 Part du cinquième le plus pauvre	73
V.4 NUTRITION.....	73-75
V.4.1 Prévalence de l'insuffisance pondérale.....	73
V.4.2 Prévalence de la malnutrition aigüe.....	74
V.4.3 Prévalence de la malnutrition chronique.....	75
V.5 CONDITIONS DE VIE.....	75-76
V.5.1 Mortalité infantile.....	75
V.5.2 Mortalité infanto – juvénile.....	76
V.5.3 Carences en Micronutriments.....	76
V.5.4 Accès à l'eau potable.....	76
V.6 CONTRIBUTION DE L'AGRICULTURE A LA FORMATION DES REVENUS DES MENAGES ET A LA SECURITE ALIMENTAIRE	77-83
V.6.1 Revenus agricoles.....	77
V.6.1.1 Revenus agricoles monétaires.....	77
V.6.1.2 Autoconsommations des produits agricoles.....	79
V.6.1.3 Allocation des revenus monétaires à l'achat d'aliments par sous-secteur.....	80
V.6.1.4 Revenus agricoles totaux.....	81
V.6.2 Revenus non agricoles.....	82
V.6.2.1 Sources de revenus non agricoles.....	82
V.6.2.2 Allocations des revenus non agricoles à l'achat d'aliments.....	83
V.6.3 Revenu total des ménages ruraux.....	83
CONCLUSION.....	84
TABLEAU DE BORD DES INDICATEURS.....	85-93
BIBLIOGRAPHIE.....	94
LISTE DES CONTRIBUTEURS.....	95

RESUME

Le Sommet de l'Union Africaine tenu à Maputo (Mozambique) en 2003 a adopté deux résolutions importantes pour faciliter la réalisation des objectifs du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA) et des Objectifs du Millénaire pour le Développement en matière de croissance économique, de réduction de la pauvreté et de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Aux termes de ces résolutions, il est recommandé que les chefs d'Etats et de Gouvernements ainsi que les partenaires au développement veillent à ce qu'au moins 10% du budget public annuel soit alloué à l'agriculture dans les différents Etats membres et qu'une croissance minimale de 6% soit atteinte dans le secteur agricole.

FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE

Les indicateurs analysés dans cette partie permettent de comparer le progrès réalisé par rapport à la cible budgétaire de Maputo. Ces indicateurs rendent compte du profil du financement de l'agriculture en termes de part de budget couvert, de dépenses publiques effectives, de distribution des dépenses publiques entre investissement et fonctionnement, entre les différents sous-secteurs agricoles et entre les différents domaines d'intervention.

L'analyse montre que la part du budget national alloué à l'agriculture dans le budget total excède les 10% à l'exception de l'année 2005 où elle est de 8%. L'allocation budgétaire agricole du Burkina Faso répond aux engagements que le pays a pris à Maputo. Cependant, cette allocation budgétaire a subi une baisse au cours de ces dernières années. En effet, d'une moyenne de 20% dans les années 1991-1999, il est passé à 12% pour la période 2000-2006. Les dépenses effectives dans le secteur agricole couvrent également plus de 10% des dépenses publiques. En moyenne, 70% du budget adopté pour le secteur agricole est exécuté. Ce qui traduit une assez bonne efficacité dans l'exécution des dépenses agricoles.

Plus de 80% de ces dépenses sont consacrées aux investissements agricoles. En effet, au cours de la période 1991-2006, les dépenses d'investissement ont représenté en moyenne 86% des dépenses agricoles totales avec un minimum de 80% en 1992 et un maximum de 95% en 1997. Seulement 12% en moyenne de ces investissements sont financés par L'Etat, le reste étant couvert par les bailleurs de fonds. Comparativement aux autres pays de la sous région, l'effort consenti par l'Etat pour l'investissement dans le secteur agricole demeure faible. En effet, la part des dépenses d'investissement financée par l'Etat est de 25% au Mali, 51% au Sénégal et 59% au Bénin.

La répartition du financement du secteur agricole par sous-secteur montre qu'en moyenne 49% des dépenses agricoles sont allouées à la production végétale, 4% à l'élevage, 14% à l'environnement, 31% pour l'Eau et les aménagements hydro-agricoles et enfin 2% pour la recherche.

La répartition spatiale des dépenses d'investissement montre une absence de disparités majeures entre les différentes régions du Burkina. Les régions à climat moins favorables sont relativement privilégiées en termes d'investissement. Le sahel et le centre nord reçoivent chacune en moyenne 6% du total des investissements.

PERFORMANCES DU SECTEUR AGRICOLE

Au cours des dix dernières années, le Burkina Faso a enregistré des performances macro économiques appréciables, avec un taux de croissance réelle de 6,2% en moyenne durant la période 1995-2007. Le taux de croissance du PIB réel par habitant a été de 3,2% en moyenne au cours de la période 1995-2007

Le secteur agricole occupe une place importante dans l'économie du Burkina. Elle occupe plus de 80% de la population active et contribue en moyenne pour 33% à la formation du PIB. La valeur des exportations agricoles représente 90% de la valeur totale des exportations.

La valeur ajoutée du secteur agricole a connu une croissance moyenne de 5,4% entre 1990 et 1994. Cette croissance se poursuit et atteint une moyenne de 8% au cours de la période 1995-1999. Mais les sécheresses intervenues en 2000 et en 2004, conjuguée avec l'invasion acridienne en 2004 ont ralenti cette embellie en ramenant le taux de croissance moyen à 3,2% entre 2000 et 2004.

Le secteur agricole a été le principal moteur de la relative croissance économique observée pendant la période 1990-1994. Sur une croissance de 1.9 points en moyenne enregistrée au cours de la période, 1,6 points étaient imputables au secteur agricole. Cependant, la promotion du secteur privé intervenue suite à la libéralisation de l'économie a permis aux secteurs secondaire et tertiaire d'accroître leurs performances et sont devenus par la suite les secteurs clés de la croissance économique.

L'analyse par sous-secteur a révélé que le sous-secteur de la production végétale contribue en moyenne pour 60% à la formation de la valeur ajoutée agricole. Les sous secteurs élevage et environnement (pêche, chasse et forêt) contribuent respectivement en moyenne à 28% et à 12% à la création de la valeur ajoutée du secteur.

Les superficies exploitées augmentent en moyenne de 2,3% par an et ont atteint en 2006, 4 105 069 ha, soit 45,6% des superficies cultivables. Si cette tendance se poursuit, l'agriculture burkinabè épuisera ses terres cultivables à l'horizon 2030. Cette augmentation des superficies emblavées est expliquée par la croissance démographique étant donnée que la superficie par actif est restée pratiquement constante par actif au cours des quinze dernières années (elle est estimée à 0,66 ha en moyenne).

Dans le sous-secteur de la production végétale, la productivité physique (rendement) a connu une hausse moyenne de 2,2% au cours de la période 1990-2006. Cette performance enregistrée dans ce sous-secteur est imputable aux efforts conjugués de l'Etat et des bailleurs de fonds pour la modernisation de l'agriculture. En effet, la proportion des ménages utilisant les équipements attelés ou motorisés est passée de 38,6% en 1993 à 60,5% en 2006. Les superficies fertilisées sont passées de 15% au cours de la période 1993-1996 à 29% en 2006. Cette hausse de la proportion des superficies fertilisées a été accompagnée également par l'augmentation des doses de fertilisants à l'hectare, notamment pour les cultures de rente et les céréales.

L'agriculture burkinabè est tributaire de la pluviométrie. Les superficies exploitées en irrigué représentent seulement 0,63 % des superficies totales exploitées et 12,2% du potentiel irrigable. L'irrigation, bien qu'étant incontournable pour le développement de l'agriculture du Burkina Faso, demeure encore marginale du point de vue des surfaces aménagées exploitées.

L'analyse de la commercialisation des produits agricoles montre une faible mise à marché des produits vivriers. En effet, le taux de commercialisation des céréales est en moyenne égal à 9%. Cependant, le coton qui constitue la principale spéculation de rente est commercialisé à hauteur de 90% de la production. Il constitue d'ailleurs le principal produit d'exportation du Burkina Faso, suivi du cheptel.

Le coton représente en moyenne 70% des exportations totales du Burkina. Cette faible commercialisation des produits vivriers s'explique par le fait que la production est destinée principalement à l'autoconsommation et les gains en termes de productivité constatée ne sont pas suffisants pour générer un surplus important pour la commercialisation.

La rémunération des producteurs par le biais du marché s'est améliorée avec la hausse des prix au producteur intervenue après la dévaluation du Franc CFA. Cependant, cette augmentation des prix au producteur est annihilée par la hausse du coût de la vie. Il ressort de l'étude que l'indice des prix à la consommation croît plus vite que l'indice des prix à la production végétale excepté les années déficitaires où les prix des produits subissent une hausse supérieure au coût de la vie.

Le prix au producteur du coton qui constitue le principal produit d'exportation varie en fonction du prix international mais, dans une moindre mesure. La baisse du cours international du coton n'est pas répercutée intégralement sur le prix au producteur de même que sa hausse. Les sociétés cotonnières assurent un rôle de stabilisation des prix au producteur.

CONDITIONS DE VIE DES MENAGES

Au cours de la période 1994 – 2003, la pauvreté s'est accrue, passant de 44,5% à 46,4%, soit une hausse de 1,9 %.

La sous alimentation mesurée à travers l'incidence de la pauvreté énergétique connaît des fluctuations étant donné sa forte liaison avec la campagne agricole. De 48,61% et 46,50% respectivement en 2003 et 2004, elle a baissé à 32,82% en 2006.

L'analyse des différentes sources de revenus des ménages ruraux montre que le secteur agricole constitue la principale source de revenus de ces derniers. En effet, en 2006, 78,4% du revenu total des ménages agricoles est issu de l'agriculture (au sens large). Le revenu moyen par ménage tiré du secteur agricole en 2006 était de 582 398 dont 56% est autoconsommé et le reste est monétaire. L'analyse par sous-secteur révèle que 67% du revenu monétaire agricole des ménages ruraux est obtenu à partir de la vente de produits végétaux, 30,9% est issu de la vente des animaux et 2,1%¹ pour les produits de l'environnement. Au niveau des autoconsommations, 93,2% de leurs valeurs proviennent des produits végétaux.

Cela s'explique par le fait que l'alimentation de base des ménages ruraux est basée sur les produits végétaux, notamment les céréales. Cependant, l'élevage contribue le plus à l'achat d'aliments pour les ménages qui n'arrivent pas à couvrir leurs besoins de consommation à partir de leurs autoconsommations. En 2006, 74,4% du revenu monétaire tiré de l'élevage a été consacré à l'achat d'aliments contre 24,2% pour la production végétale et 1,4% pour les produits de l'environnement.

¹ Il faut noter la non prise en compte des revenus tirés de la chasse et des produits ligneux pour le sous-secteur de l'environnement.

INTRODUCTION

I.1 Présentation du pays

I.1.1 Géographie et climat

Situé dans la boucle du Niger, le Burkina Faso est un pays continental d'environ 274 200 km² sans débouché sur la mer. Il est limité au Nord et à l'Ouest par le Mali, au Nord-Est par le Niger, au Sud-Est par le Bénin et au Sud par le Togo, le Ghana et la Côte d'Ivoire. Des routes asphaltées le relient à l'ensemble des pays voisins et un chemin de fer long de 1 145 km le relie à la Côte d'Ivoire. De par sa situation dans la zone soudanienne (entre 9°200 et 15°540 de latitude Nord, 2°200 de longitude Est et 5°300 de longitude Ouest), le Burkina Faso bénéficie d'un climat tropical à deux saisons : une saison sèche et une saison pluvieuse.

Il est drainé par trois fleuves : le Mouhoun, le Nazinon et le Nakambé. Le point le plus proche de l'Atlantique en est distant de 500 km. Ouagadougou, la capitale du pays est située à 1 200 km du port d'Abidjan (Côte d'Ivoire), à 980 km du port de Téma (Ghana) et à 970 km du port de Lomé.

Faisant partie des pays sahéliens, le Burkina Faso a un climat tropical de type soudanien, sec, marqué par une pluviométrie dont la moyenne varie entre 300 mm au Nord et 1 200 mm au Sud. Cette pluviométrie est faible et mal répartie dans l'ensemble. Ce qui influence énormément les disponibilités alimentaires et par conséquent l'état nutritionnel des populations. Le pays connaît des cycles de sécheresse, en particulier dans le Nord.

I.1.2 L'économie du Burkina Faso et la place de l'agriculture

Au cours des dix dernières années, le Burkina Faso a enregistré des performances macroéconomiques appréciables, avec un taux de croissance réelle de 6,2% en moyenne durant la période 1995-2007. Le taux de croissance du PIB réel par habitant a été de 3,2% en moyenne au cours de la période 1995-2007 (DGEP/MEF, 2007).

Cette bonne performance macro-économique a été obtenue grâce à l'adoption et à la mise en œuvre de programmes de stabilisation et de réformes structurelles pour améliorer la gestion des finances publiques, et libéraliser l'économie, et ce, avec le soutien des partenaires au développement, pour qui le Burkina Faso est un partenaire privilégié dans la sous région.

Ces bonnes performances ne se sont malheureusement pas traduites par une amélioration significative des conditions de vie des populations. Avec un PIB de 319 \$ EU (2007), le Burkina Faso reste confronté au défi de la pauvreté : 42,8 % de la population globale vit en dessous du seuil de pauvreté, (51,5% en milieu rural, 20,9 en milieu urbain). L'agriculture de subsistance, pratiquée par près de 87% des producteurs, ne leur permet pas d'obtenir des revenus significatifs.

Le Burkina Faso en chiffres (2007)

Superficie : 274 200 km²
 Population : 13,72 millions, dont 17,4% en milieu urbain
 Densité moyenne de 47,4 habitants/km²

PIB (1999) : 2 791,1 milliards de Fcfa
 Répartition du PIB :
 Secteur primaire : 30,5 %
 Secteur secondaire : 23,8 %
 Secteur tertiaire : 45,7 %

PIB par habitant (Revenu moyen/habitant ou RMH) : 198 116 Fcfa, soit 319\$ US en 2007.

Seuil de pauvreté global estimé (EBCVM) : 93 112 FCFA par an et par personne adulte

D'un point de vue global, l'agriculture occupe, au Burkina Faso, plus de 85 % de la population active, contribue à près de 33% du produit intérieur brut et assure plus de 85 % des recettes d'exportation. Malgré ce poids prépondérant, les niveaux de revenus du secteur demeurent bas. Pourtant, dans son ensemble, le secteur rural recèle encore d'importantes potentialités. A peine près de 50% de la superficie agricole exploitable serait cultivée et les niveaux de productivité restent encore très faibles.

Depuis les années 80, le secteur primaire de l'économie burkinabè a connu une croissance plus importante qui a amené sa contribution au PIB à dépasser les 33 % à partir des années 90. Cette évolution tient essentiellement au développement rapide de la production de coton graine, multipliée par dix en une douzaine d'années (1982-1994) et dépassant les 350 000 tonnes à partir de 2001. D'autres filières ont un potentiel jugé intéressant (fruits et légumes, tubercules, anacarde, karité, sésame, riz, élevage), et ont besoin d'être suffisamment valorisés.

La production nationale, dominée par les céréales traditionnelles, pluviales est d'une manière générale largement autoconsommée.

I.2 Objectifs de l'étude

L'objet de la présente étude est de cerner l'évolution du secteur agricole et des conditions de vie des ménages au Burkina Faso. De façon spécifique, elle devra permettre de dégager l'évolution:

- des investissements dans le secteur agricole, en rapport avec la déclaration de Maputo dans laquelle les pays africains s'engagent à consacrer au moins 10 % de leur budget à l'agriculture,
- des performances récentes du secteur agricole,
- de la situation alimentaire et des conditions de vie des ménages.

II. EFFORTS RECENTS DANS LES DOMAINES D'INVESTISSEMENT DU PROGRAMME DÉTAILLÉ POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE EN AFRIQUE

Depuis l'adoption du Programme d'Ajustement Structurel (PAS) en 1991 et la tenue du Sommet de la terre à Rio en Juin 1992, le Gouvernement du Burkina a élaboré et adopté entre 1995 et 2003 plus d'une dizaine de documents de politiques et stratégies sectorielles dont l'objectif global est :

- La croissance du secteur agricole à travers la modernisation et la diversification de la production agricole
- La gestion durable des ressources naturelles ;
- Le renforcement de la sécurité alimentaire et l'amélioration des conditions de vie des ménages.

Ces politiques et stratégies sont mis en œuvre par les départements ministériels en charge du développement rural. Plusieurs projets et programmes ont été exécutés ou sont en cours d'exécution contribuent à la réalisation du programme d'investissement² du PDDAA.

-
- ² L'amélioration de la gestion de l'eau, comprenant: (i) la promotion de l'irrigation ; (ii) la gestion intégrée des ressources en eau;
 - le développement durable des exploitations agricoles, comprenant: (i) la gestion intégrée de la fertilité des sols; (ii) le renforcement des services de support aux producteurs; (iii) la dissémination de technologies améliorées ;
 - la gestion améliorée des autres ressources naturelles, comprenant: (i) l'organisation de la transhumance et l'aménagement des parcours; (ii) la gestion durable des ressources forestières; (iii) la gestion durable des ressources halieutiques;
 - le développement des filières agricoles et la promotion des marchés, comprenant: (i) le développement des différentes filières (vivrières, agriculture péri-urbaine, cultures d'exportation, élevage à cycle court, produits agro-forestiers alimentaires, pêche artisanale et aquaculture); (ii) le renforcement des services de support aux opérateurs; (iii) la promotion du commerce national, régional et international ;
 - la prévention et la gestion des crises alimentaires et autres calamités naturelles, comprenant: (i) la promotion de systèmes d'alerte précoce; (ii) le développement de systèmes de gestion des crises; (iii) l'appui à la réhabilitation des zones après les crises; (iv) le développement de mécanismes de compensations/assurances contre les calamités ;
 - le renforcement institutionnel, comprenant: (i) l'appui à l'amélioration des capacités de formulation des politiques et stratégies agricoles et rurales ; (ii) le renforcement des capacités de pilotage et de coordination ; (iii) le renforcement des capacités de suivi et évaluation.

Axe 1 : Amélioration de la gestion de l'eau

De 1965 à nos jours, de très nombreuses actions de développement ont été entreprises dans les domaines de l'irrigation. Des programmes innovants ont progressivement été mis en œuvre, essentiellement impulsés et gérés par les opérateurs eux-mêmes. Axés sur le développement de la petite et de la moyenne irrigation, ils concernent en particulier le:

- Projet pilote de Développement de l'Irrigation Privée et des Activités Connexes (DIPAC) ;
- Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire (PSSA).
- Programme de Développement de la Petite Irrigation Villageoise (PPIV).
- Programme de mise en valeur et de gestion des petits barrages
- Projet National de Gestion des Terroirs (PNGT II).

Axe 2 : Développement durable des exploitations agricoles

Plus d'une vingtaine de projets/programmes, d'institutions ont des actions qui peuvent être mises en synergie directe avec la sous composante fertilité du Programme régional d'investissement agricole. Il s'agit principalement des projets et programmes suivants:

- Le Programme de Développement Rural Durable (PDRD);
- Le Programme d'Appui au Développement de l'Agriculture au Burkina (PADAB II) ;
- Le Programme d'Appui Aux Filières Agro-Sylvo-Pastorales (PAFASP);
- Le Projet de Sécurité Alimentaire par la Récupération des Terres Dégradées dans le Nord du Burkina (PSA/RTD) ;
- Le Projet de Mise en Sécurité du barrage de Bagré (PMS/BARRAGE);
- Le Projet de Valorisation de l'Eau dans le Nord (PVEN);
- Le Projet de développement agricole en aval des Petits Barrages à l'Est (PPB/EST);
- Le Projet de Développement Hydro Agricole de Soum (PDHA SOUM);
- Le Projet de mise en valeur et de gestion durable des petits barrages: (PBB/BAD);
- Le Programme de Développement Intégré de la vallée de Samendeni (PDI/SAMENDENI);
- Le Programme de Développement Local de l'Ouest (PDLO);
- Le Programme National de Gestion des Terroirs (PNGT II);
- Le Programme de Développement de l'Agriculture/ GTZKFW (phase II) ;
- Le Programme d'Investissement Communautaire en Fertilité Agricole (PICOFA);
- Le Projet d'Aménagement Hydraulique dans la Région du Liptako Gourma Phase III (le PAH/LIPTAKO III) ;
- Le Projet d'Appui au Développement Local des provinces de la Comoé, Leraba et du Kéné Dougou (PADL/CLK).

Axe 3 : Gestion améliorée des autres ressources naturelles

a.3.1 Gestion des ressources des secteurs de la faune et des forêts

Cinq (5) programmes / projets appuient actuellement la gestion des ressources forestières et fauniques partagées ; ce sont :

- Le Programme de Lutte Contre l'Enablement dans le Bassin du fleuve Niger / Composante du Burkina Faso ;
- Le Projet de Partenariat pour l'Amélioration de la Gestion des Ecosystèmes Naturels ;
- Le Projet de Gestion durable des Ressources Forestières dans les Régions du Sud - Ouest, du Centre - Est et de l'Est ;
- Le Projet Parc W « Ecosystème Protégé en Afrique Soudano – sahélienne » / Composante Burkina Faso ;
- Le Projet de Gestion Participative des Forêts Classées dans la Province de la Comoé.

a.3.2 Gestion de la transhumance

Le Burkina Faso n'a pas développé un programme uniquement réservé à la transhumance. Cependant, depuis la fin de la décennie 70, des projets et programmes ont réalisé dans leurs activités des pistes à bétail. Plus récemment, les projets de développement locaux, les projets et programmes tels que le Programme National de Gestion des Terroirs, le Programme d'Investissement Communautaire en Fertilité Agricole, les Organisations Non Gouvernementales intègrent dans leurs plans d'actions la création des pistes de transhumance.

a.3.3 Gestion des ressources halieutiques

A l'heure actuelle il n'y a pas de programme spécifique à l'halieutique en cours au Burkina. Cependant, le secteur des ressources halieutiques bénéficie de l'intervention du Programme de Développement Durable de l'Agriculture au Burkina, phase 2 (PADAB II) intervenant dans les régions du Sahel, de l'Est et du Centre-Est. Certains projets de développement rural entreprennent des actions en faveur de la pêche et de l'aquaculture : Projet Petits Barrages, Projet de développement Rural décentralisé et Participatif des province du Kadiogo et du Bazèga.

De manière spécifique, les projets suivants s'exécutent dans le domaine de la pêche ou de l'aquaculture :

- Le Projet d'Elevage Piscicole (PEP) a été exécuté sur trois ans, soit de Juillet 2004 à Juin 2007.
- Le Projet d'Appui aux Activités de la Filière Aquacole (PACAFA) :
- Le Centre d'Approvisionnement et de Distribution des produits de Pêche avec pour objectif général la valorisation des captures. Ses objectifs spécifiques sont l'approvisionnement et la distribution des produits de pêche, l'approvisionnement des acteurs en intrants de pêche, la formation des acteurs, la création d'emplois et l'installation d'infrastructures

Axe 4: Développement des filières agricoles et promotion des marchés

En lien avec ce sous-programme, le Burkina Faso a initié des actions de développement et/ou de renforcement des différentes filières. Les projets/programmes en cours sont :

- le Programme d'Appui au Développement de l'Agriculture du Burkina Faso, phase2 (PADAB2) ;
- le Projet d'Appui aux Filières Agro-Sylvo-Pastorales (PAFASP)
- le Projet d'appui aux filières agricoles (PROFIL)
- Dynamisation des filières agricoles du Burkina Faso (DYFAB)
- le Projet Amélioration des Revenus et de Sécurité Alimentaires pour les groupes vulnérables, composante Produits Forestiers Non Ligneux (ARSA/PFNL)
- le Programme d'appui à la coordination de la filière aquaculture

Axe 5: Prévention et gestion des crises alimentaires et des autres calamités naturelles

Les programmes et projets en cours sont :

- Le Programme National de sécurité alimentaire financé à hauteur de 188 milliards dont la période d'exécution est 2008-2012 ;
- Le plan national de la nutrition ;
- Le plan d'action du système d'information sur la sécurité alimentaire ;
- Le projet de lutte contre le criquet pèlerin et de restauration des productions agro-pastorales ;

III. FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE

III.1 Problématique du financement de l'agriculture.

Le financement de l'agriculture est défini comme toute dépense visant à soutenir et à développer le secteur agricole. Sur la base de cette définition, un nombre important de ministères au Burkina Faso financent l'agriculture. Il s'agit traditionnellement des ministères de l'Agriculture, des Ressources Animales, de l'Environnement et d'autres ministères avec un apport moins important comme ceux de l'Economie, de l'Enseignement, de la Justice et de la Défense.

L'évolution du financement du secteur agricole reflète la priorité accordée par le gouvernement au développement rural. Ainsi, les allocations budgétaires octroyées au secteur agricole ont progressé en moyenne de 16% par an, contre 14% pour le budget total. De même, le financement du secteur qui représentait 16% des recettes propres et 8,3% des dépenses de l'Etat en 1994 est passé respectivement à 28,8% et 16,7% en 2003. Cette évolution relativement forte est à lier à la fusion des secteurs de l'agriculture et de l'eau et ressources halieutiques intervenue en 2002.

De 1997 à 2007, les investissements effectifs ont été de 327,5 milliards de FCFA, soit une moyenne annuelle de 32,7 milliards de FCFA. Les dépenses de fonctionnement pour le secteur ont observé une certaine stabilité au cours de la période.

III.2 Analyse de la structure des dépenses d'investissement agricole.

Les dépenses d'investissement au Burkina Faso proviennent essentiellement de deux sources : le gouvernement et les partenaires économiques. Les dépenses d'investissement agricoles au Burkina Faso se composent en dépenses de financement de projets agricoles, en dépenses d'infrastructures, en dépenses d'équipements et en dépenses de financement des mesures et actions institutionnelles.

III.2.1 Dépenses de financement de projet

Les dépenses de financement de projet sont les contributions de l'Etat à la mise en place et à la réalisation des projets spécifiques à l'agriculture. Ces dépenses constituent la principale composante des dépenses d'investissement agricoles. Les principaux projets financés varient plus ou moins selon les sous secteurs de l'agriculture mais, d'une manière globale, il s'agit essentiellement de programmes de développement des services agricoles, de projets d'appui direct aux filières, des contributions spéciales au développement du monde rural, des programmes de développement des ressources agropastorales, et du développement rural intégré. De manière spécifique, les projets centrés sur la production végétale consistent en des aménagements de terroirs accompagnés de projets d'appui à la fixation des jeunes dans leur terroir rural.

III.2.2 Dépenses d'infrastructures agricoles

Les dépenses d'infrastructures agricoles sont des dépenses de construction de fosses fumières, des postes phytosanitaires et vétérinaires et de laboratoires d'enseignement et de traitement. Ces dépenses sont spécifiques aux sous secteurs tels que la production végétale et l'élevage.

III.2.3 Dépenses d'équipements agricoles.

Les dépenses d'achat de matériels et d'équipements agricoles sont des dépenses d'achat d'équipement technique de laboratoires et des bibliothèques agricoles, d'achats de matériels audio visuels pour la vulgarisation, et des dépenses d'installation d'agriculteurs et d'éleveurs sur des sites aménagés. Dans ce volet, sont comptabilisées les dépenses de manifestations culturelles comme la journée du paysan et des dépenses d'équipement des stations comme la station piscicole de Bazega et autres stations similaires.

III.2.4 Dépenses de financement des mesures et actions institutionnelles.

Les dépenses de financement des mesures et actions institutionnelles sont essentiellement les dépenses de financement des enquêtes agricoles, des études de diagnostic permanent, de projets d'évaluation et d'assistance, des appuis aux programmes (PASA, mécanisation agricole, lutte contre les feux de brousse et la désertification, les unités de conservation de la faune et de la flore, etc.). Ce volet prend en compte également les

dépenses d'appui institutionnel aux institutions telles que la BUNASOL (Bureau National des Sols), les Secrétariats Permanents (SP) de coordination des politiques et dans une moindre mesure d'autres structures similaires.

III.2.5 Dépenses de fonctionnement.

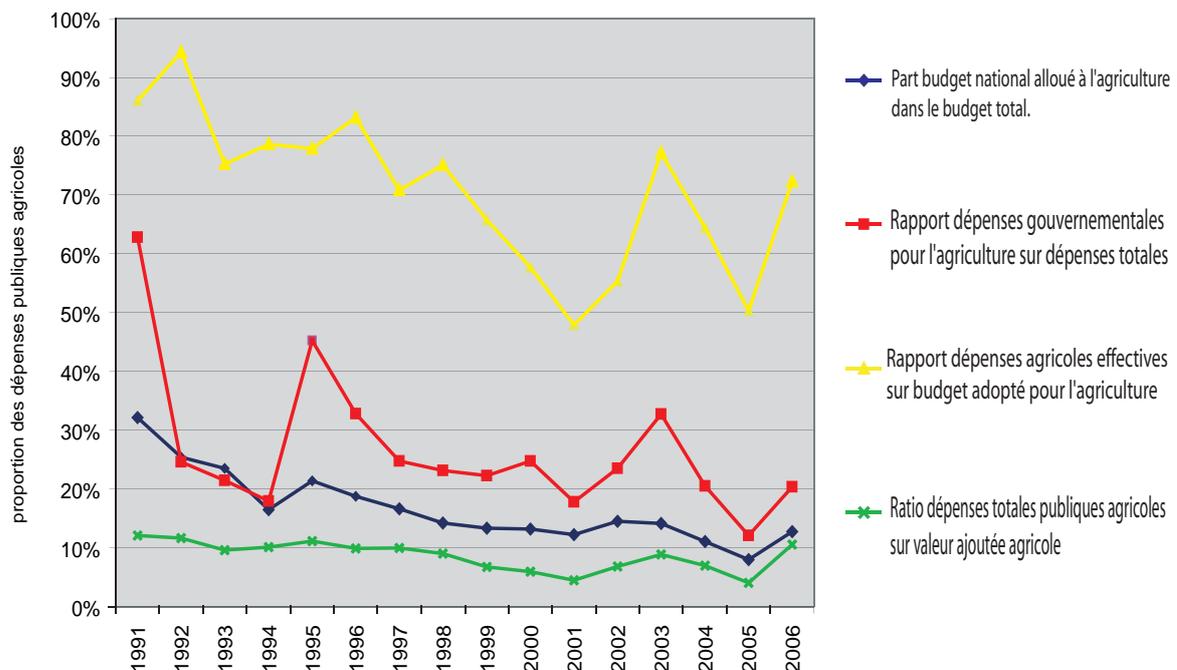
Les dépenses de fonctionnement au Burkina Faso proviennent essentiellement de l'Etat et c'est le gouvernement central qui finance ces dépenses. Elles sont constituées des dépenses de personnel, d'achats de biens et services et de transferts courants (subvention) de l'administration et des services en charge de l'agriculture.

III.3 Analyse des résultats

III.3.1 Evolution des allocations budgétaires au profit de l'agriculture

La figure 1 présente quatre indicateurs : la part du budget national allouée à l'agriculture dans le budget total, le rapport des dépenses gouvernementales effectives pour l'agriculture par rapport aux dépenses effectives totales du gouvernement, le rapport des dépenses agricoles effectives par rapport au budget adopté pour l'agriculture, le ratio des dépenses totales publiques pour l'agriculture par rapport à la valeur ajoutée agricole.

Figure 1 : Evolution des allocations et des dépenses budgétaires de l'Etat



L'analyse montre que la part du budget national allouée à l'agriculture dans le budget total excède les 10% à l'exception de l'année 2005 où elle est de 8%. L'allocation budgétaire agricole du Burkina Faso répond aux engagements que le pays a pris à Maputo avec les autres Etats africains et qui consiste à attribuer au moins 10% du budget annuel à l'agriculture. L'évolution des allocations budgétaires depuis les années 91, montre une baisse tendancielle des montants alloués à l'agriculture. Jusqu'en 1993, la part du budget allouée à l'agriculture dans le budget total dépassait les 20%. A partir de 1998, cette part n'excède plus 14%. Ceci peut s'expliquer par l'orientation du pays vers d'autres secteurs comme le secondaire ou le tertiaire, peut-être beaucoup plus porteurs. C'est même le cas, puisque la structure du PIB national montre que le secteur tertiaire, plus précisément les sous secteurs "bâtiment et travaux publics, transport et commerce" contribuent beaucoup plus dans la formation du PIB national.

La courbe en rouge (figure 1) montre que les dépenses effectives de l'Etat ont la même tendance que la part

du budget national allouée à l'agriculture dans le budget total avec des variations plus ou moins grandes. Elles excèdent également les 10%.

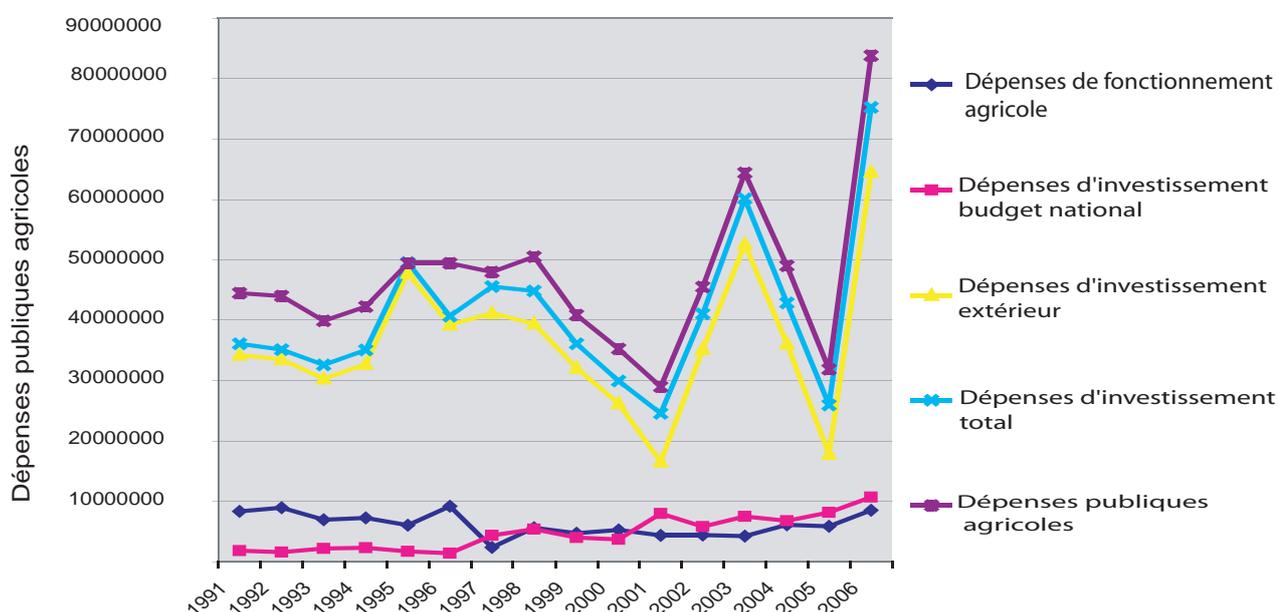
La courbe en jaune (figure 1) montre une efficacité dans l'exécution des dépenses agricoles. Sur 100 francs CFA adoptés, pour l'agriculture, au moins 50 francs CFA sont dépensés, exception faite de l'année 2001 où le rapport est de 48%. Ce rapport avant 1998, était supérieur ou égal à 70% mais a baissé par la suite. Cette baisse d'efficacité est peut-être liée à la diminution du budget national alloué à l'agriculture constatée plus haut. Ceci n'est pas étonnant quand on sait que lorsque le budget est faible pour un projet de financement - et cela est aussi vrai pour les ministères -, les dépenses se résument en des dépenses de fonctionnement qui, généralement sont beaucoup plus faibles que les dépenses d'investissement.

En ce qui concerne le ratio des dépenses totales publiques pour l'agriculture par rapport à la valeur ajoutée agricole (courbe en vert claire, figure1), on constate que le coefficient technique dans l'agriculture est presque en deçà de 10%. Alors qu'il était supérieur à ce taux avant 1998, le ratio de dépenses publiques par rapport à la valeur ajoutée agricole a connu une nette régression pour ce situer en dessous de la barre de 10% à partir de 1998 au moment où le secteur commence à enregistrer une nette progression (supérieur à 5% par an). Cette faiblesse du ratio dépenses publiques sur valeur ajoutée est typique aux pays en voie de développement où le secteur agricole est moins modernisé et qui utilise très peu d'intrants. Les revenus tirés de l'agriculture servent beaucoup plus à la rémunération des facteurs de production (travail, terre, capital). Et comme ces revenus générés par l'agriculteur sont relativement faibles, les ménages ruraux détenteurs de ces facteurs restent parmi les pauvres de la nation.

Par ailleurs, il faut noter que des évolutions importantes sont à relever dans la structure du financement. Tandis que la part des ressources affectées au Ministère en charge de l'agriculture dans le budget est en hausse, cette même part est en baisse dans le budget de fonctionnement. En effet, le budget de fonctionnement qui est assuré essentiellement par les ressources propres de l'Etat, a connu une baisse dans le budget global (passant de 3,8% en 1994 à 2% en 2004). Cette situation s'explique en partie par la suspension ou la réduction des recrutements de personnel cadre et d'agents subalternes au profit des Ministères chargés du développement rural depuis l'adoption du PAS en 1991.

Toute chose qui compromet l'exécution de certaines missions clés de l'Etat dans le secteur tel que l'appui/conseil, le contrôle/réglementation et le suivi/évaluation. En effet, en dehors de la filière coton, il y a une absence presque totale d'encadrement des producteurs agricoles. Cette situation nécessite donc une restructuration du financement pour une meilleure mise en œuvre de la politique de développement du secteur agricole.

Figure 2 : Répartition des dépenses publiques agricoles



L'analyse de la figure 2 montre que les dépenses d'investissement agricoles représentent près de 80% des dépenses publiques dans le secteur de l'agriculture. L'investissement extérieur contribue énormément dans les dépenses d'investissement total du pays. A l'exclusion des années 2001 et 2005 où on note des baisses de l'aide extérieure, la contribution de l'investissement a toujours été supérieure à 85%. Ceci montre une grande incertitude dans le développement de l'agriculture burkinabè puisqu'elle dépend beaucoup plus du financement extérieur. Le caractère erratique de celle-ci, surtout à partir de 1998 vient encore renforcer l'idée d'un manque total de maîtrise de cette source de financement rendant presque hasardeuse la construction de toute stratégie soutenue de croissance durable dans ces conditions. On remarque aussi que les dépenses de fonctionnement en agriculture sont presque équivalentes aux dépenses d'investissement du budget national et sont même supérieures dans la période avant l'année 2000. Ceci s'explique par le fait que les dépenses de fonctionnement agricoles du ministère en charge de l'agriculture, tout comme d'ailleurs les autres ministères soient entièrement financées par le budget national, ce qui fait que l'Etat n'a plus les moyens nécessaires pour investir.

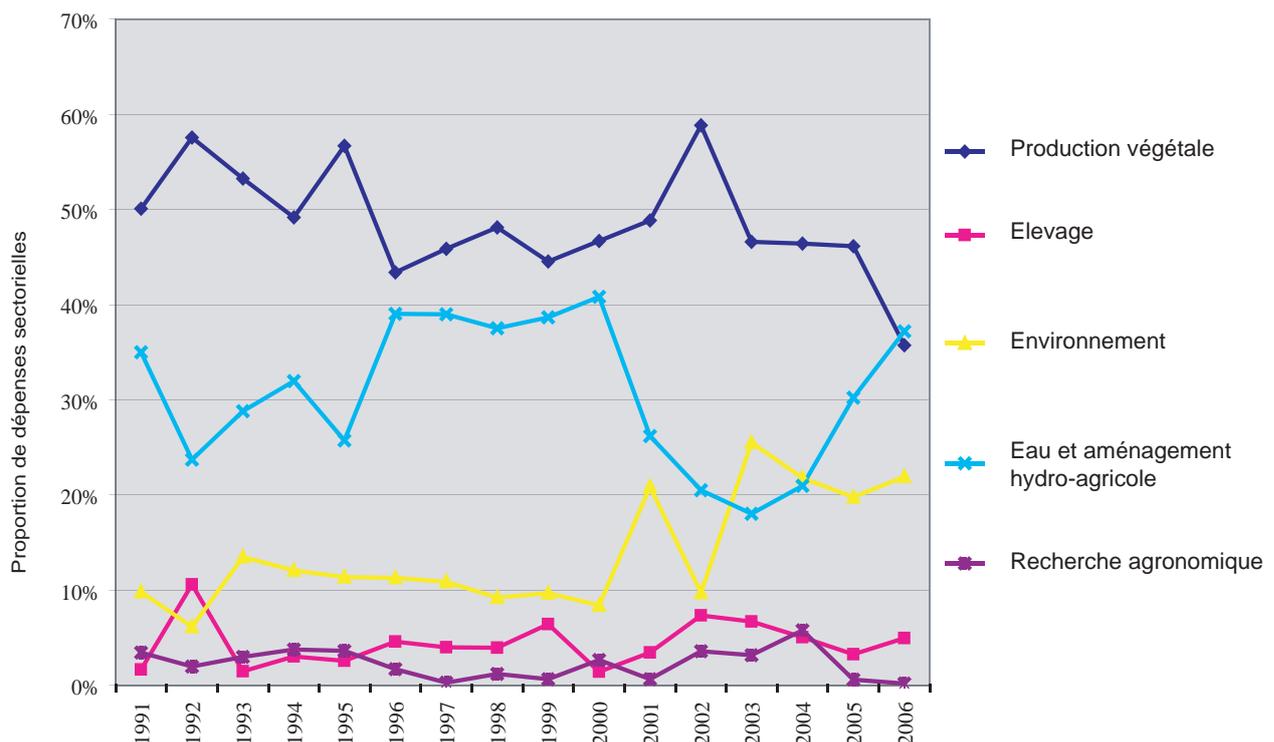
III.3.2 Analyse de la répartition sectorielle des dépenses dans l'agriculture.

L'analyse de la figure 3 montre que la grande partie des dépenses gouvernementales est orientée vers le sous-secteur production végétale (36% à 58%) suivie de près par le sous-secteur eau et aménagement hydro agricole (18% à 41%). Ensuite viennent l'environnement (6% à 26%), l'Élevage (2% à 11%) et la recherche à moins de 7%.

De 1991 à 2006, en termes de dépenses de l'Etat par rapport à la richesse générée par chaque sous-secteur, on observe que l'Etat a consacré 19 FCFA pour 100 FCFA de richesse générée par le sous-secteur environnement, 11 FCFA pour 100 FCFA de richesse générée par le sous-secteur production végétale, 2 FCFA pour 100 FCFA générée par l'élevage.

Néanmoins, cette contribution de l'Etat à la génération de la richesse du secteur primaire a connu une baisse significative pour le sous-secteur production végétal. En effet, alors qu'en 1991 l'Etat concédait en retour 17 FCFA pour 100 FCFA générés par ce sous-secteur, en 2006 ce ratio n'est plus que de 7 FCFA pour 100 FCFA de richesse générée. Dans le même temps, le sous-secteur de l'environnement a connu une croissance significative des injections publiques de 12% à 47% de sa valeur ajoutée générée alors que le sous-secteur élevage est resté quasiment stationnaire à 2%.

Figure 3: Répartition sectorielle des dépenses gouvernementales dans l'agriculture



III.3.3 Analyse de la répartition spatiale des dépenses d'investissement agricole.

L'analyse de la répartition régionale des dépenses d'investissement agricole (tableau 1) montre que les investissements d'ordre national, c'est-à-dire qui couvrent l'ensemble du territoire, sont les plus importants. Ils représentent 46% des investissements agricoles. Cette architecture des investissements agricoles est surtout due à la prédominance des programmes de développement rural dans le financement de l'agriculture.

Il s'agit entre autre du programme national de gestion des terroirs, des programmes de développement intégré, du programme engrais vivriers, de la foresterie villageoise, de la mécanisation agricole, de la lutte contre les feux de brousse et la désertification et, dans une moindre mesure, d'autres programmes similaires. Une analyse interrégionale ne montre pas trop de disparité dans les investissements dans les différentes régions. Néanmoins, on constate que dans les régions à risque, c'est-à-dire où les facteurs climatiques sont moins favorables, il y a relativement plus d'investissements.

Il s'agit particulièrement du Sahel et du Centre Nord. D'autres régions comme le Mouhoun et le Centre Est aux climats favorables reçoivent aussi une part non négligeable d'investissements agricoles. Ceci s'explique par les projets hydro agricoles mis en place dans ces régions. On peut citer la vallée du Sourou pour le Mouhoun et le barrage de Bagré pour le Centre Est.

Tableau 1: Répartition des dépenses d'investissement entre régions

Années	Cascades	Centre Est	Centre Nord	Centre Ouest	Centre Sud	Est	Hauts Bassins
1991	3%	0%	0%	0%	3%	1%	7%
1992	4%	0%	14%	2%	5%	3%	3%
1993	3%	0%	16%	0%	3%	1%	5%
1994	1%	3%	3%	1%	5%	6%	4%
1995	1%	4%	4%	2%	4%	2%	5%
1996	1%	10%	6%	2%	6%	0%	6%
1997	2%	5%	7%	2%	8%	0%	0%
1998	0%	12%	4%	2%	10%	0%	3%
1999	0%	12%	5%	2%	3%	4%	4%
2000	0%	14%	7%	3%	2%	9%	2%
2001	8%	5%	6%	7%	4%	7%	3%
2002	0%	3%	5%	1%	5%	11%	0%
2003	0%	2%	4%	1%	4%	4%	2%
2004	0%	7%	9%	3%	7%	7%	1%
2005	0%	4%	6%	7%	3%	7%	10%
2006	0%	16%	3%	2%	4%	9%	6%
Moyenne	1%	6%	6%	2%	5%	4%	4%
Années	Mouhoun	Sud-ouest	Nord	Plateau Central	Sahel	National	Total
1991	0%	4%	1%	6%	4%	70%	100%
1992	21%	3%	2%	3%	7%	32%	100%
1993	2%	1%	1%	6%	21%	42%	100%
1994	10%	1%	1%	4%	22%	40%	100%
1995	6%	3%	2%	4%	9%	54%	100%
1996	7%	6%	2%	2%	9%	43%	100%
1997	8%	7%	2%	8%	7%	42%	100%
1998	3%	9%	3%	7%	9%	37%	100%
1999	5%	10%	2%	8%	8%	37%	100%
2000	9%	8%	2%	6%	4%	34%	100%
2001	2%	4%	0%	0%	8%	45%	100%
2002	2%	5%	3%	6%	10%	51%	100%
2003	2%	2%	2%	2%	11%	63%	100%
2004	3%	5%	0%	3%	10%	46%	100%
2005	2%	4%	0%	0%	8%	48%	100%
2006	2%	6%	1%	1%	6%	46%	100%
moyenne	5%	5%	2%	4%	9%	46%	100%

IV EVOLUTION DES PERFORMANCES AGRICOLES

IV.1 Performances économiques globales

Comme on peut le remarquer sur la figure 4 ci-après, on observe une tendance générale à l'augmentation du produit intérieur brut sur toute la période avec toutefois des fluctuations au cours de certaines années. La croissance moyenne sur la période est de 5,1%. Il a été jugé plus intéressant pour une meilleure analyse, de subdiviser la période en quatre sous-périodes qui sont la sous-période 1990-1994, la sous-période 1995-1999, la sous-période 2000-2004 et la sous-période 2002-2006 qui chevauche la précédente.

- Période 1990-1994

L'analyse de la sous-période 1990-1994 montre une très faible croissance du PIB national estimée en moyenne à 1,9%. Trois années ont beaucoup contribué à cette faible croissance à savoir les années 1990, 1992 et 1994. La baisse du PIB national enregistrée en 1990 est liée à la baisse (-6,5 %) de la valeur ajoutée du PIB du secteur primaire suite à la sécheresse qu'a connu le pays. En 1992, on a enregistré une stagnation de la croissance qui pourrait s'expliquer par les effets des différentes politiques d'ajustement structurel. Par contre en 1994, on peut lier la baisse de la croissance du PIB national aux effets de la dévaluation du Franc CFA et de la sécheresse que le pays a connu au cours de cette même année. En termes de poids, les secteurs primaire, secondaire et tertiaire représentaient en moyenne respectivement 30,5%, 21,1% et 48,4% du PIB national. Sur cette croissance moyenne de 1.9 points sur la période, 1.6 points sont imputables au secteur agricole, soit une contribution de 84%.

- Période 1995-1999

Pour ce qui concerne la sous-période 1995-1999, le PIB national a connu un bond très important en termes de croissance avec une croissance moyenne de 7,2%. Contrairement à la période précédente où le secteur primaire était le principal moteur de la croissance, c'est le secteur tertiaire qui a le plus entraîné l'augmentation du PIB avec une contribution moyenne de 40,6 %. Dans l'ensemble, au cours de cette période, le secteur primaire représentait en moyenne 34,2% du PIB national. Le secteur secondaire a connu une baisse par rapport à la période précédente avec 19,8% et le secteur tertiaire avec 46% du PIB national.

- Période 2000-2004

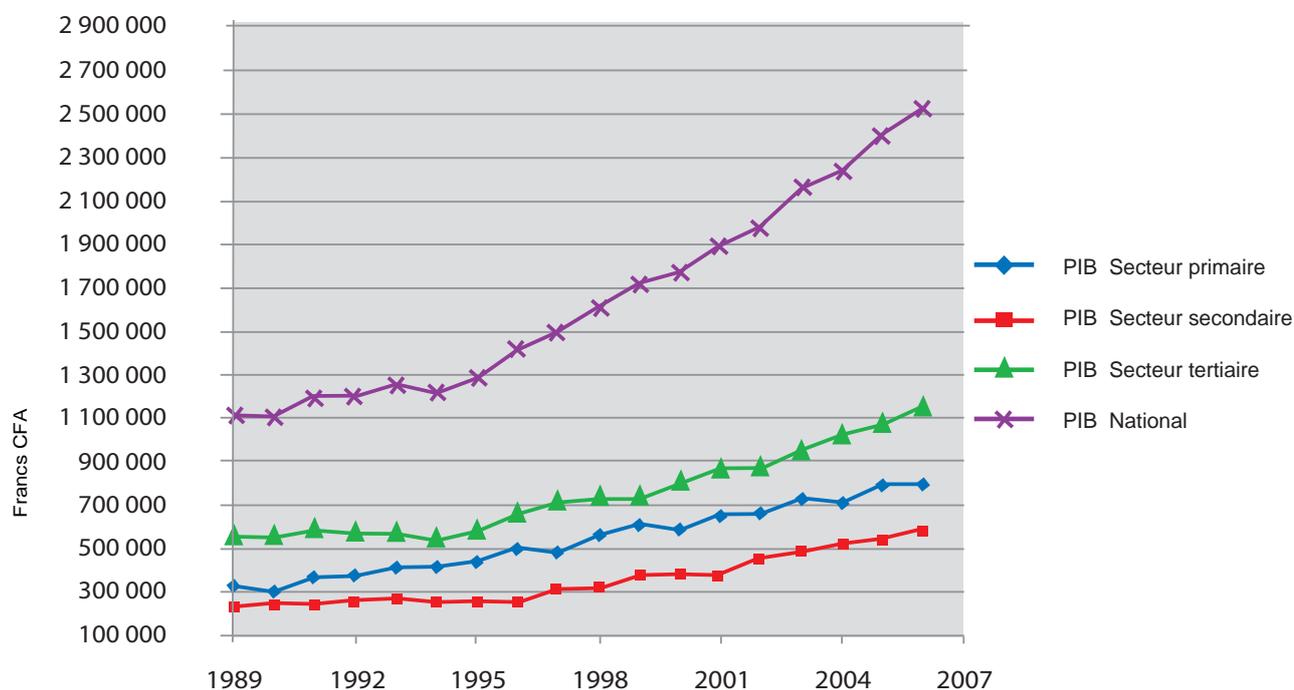
Sur la période 2000-2004, la croissance moyenne du PIB national a été de 5,5% , soit une baisse par rapport à la période précédente. L'année 2003 a enregistré la plus forte croissance au cours de la période avec 9% qui sont la conséquence des performances enregistrées dans les trois secteurs. Par contre, en 2002 on a enregistré une stagnation au niveau du primaire et du tertiaire. En 2003, la croissance a repris au niveau des trois secteurs mais en 2004, celle du primaire a rechuté suite aux effets conjugués de la sécheresse et des attaques des criquets pèlerins dont les pertes économiques ont été estimées pour ces seuls facteurs à 202,7 milliards FCFA (EPA 2004-2005) ; alors qu'en année normale comme en 2006, l'impact de l'ensemble des facteurs de pertes avant récolte sont estimés à 33 milliards FCFA comme en 2005.

Cette baisse des productions agricoles explique la tension sur les marchés des produits agricoles et la crise alimentaire intervenue en 2005 du fait du décalage qui existe entre l'année de production et celle de consommation au niveau de l'agriculture. Au cours de cette période, le secteur primaire a vu son poids diminuer légèrement dans le PIB national pour revenir à 34,1%. Il en est de même du secteur tertiaire dont la part s'est stabilisée à 44,3%. Tout cela s'est fait à l'avantage du secondaire qui a repris de l'importance avec 21,6% dans le PIB national.

- Période 2002-2006

Pendant la période 2002-2006, la croissance moyenne du PIB national a été de 6%. En plus de l'année 2003 expliquée dans le paragraphe précédent, l'année 2005 a connu également une forte croissance avec 7,4%. Cette période enregistre de bonnes performances au niveau des trois secteurs qui connaissent une croissance soutenue à l'exception de la chute du secteur primaire en 2004.

Figure 4: Evolution du PIB



Evolution du PIB par tête

Le PIB/habitant ou produit intérieur brut par habitant (ou par tête) est la valeur du PIB divisée par le nombre d'habitants d'un pays. Il est en réalité plus efficace que le PIB pour mesurer le développement d'un pays. Il ne faut tout de même pas le confondre au revenu par tête. Le PIB par tête ne distingue pas les composantes non monétaires, qui peuvent différer d'un pays à l'autre.

Pour les besoins de la comparaison avec les autres pays de la CEDEAO et dans le cadre de l'étude, on émet l'hypothèse qu'il n'existe pas une préférence exclusive pour le revenu monétaire. Cependant, le PIB par tête a des insuffisances car n'étant qu'une moyenne, il cache donc les inégalités au sein de la population du pays concerné. Il est plutôt un bon indicateur de la productivité économique, mais il ne rend pas lui-même compte du niveau de bien-être de la population ou du degré de réussite d'un pays en matière de développement.

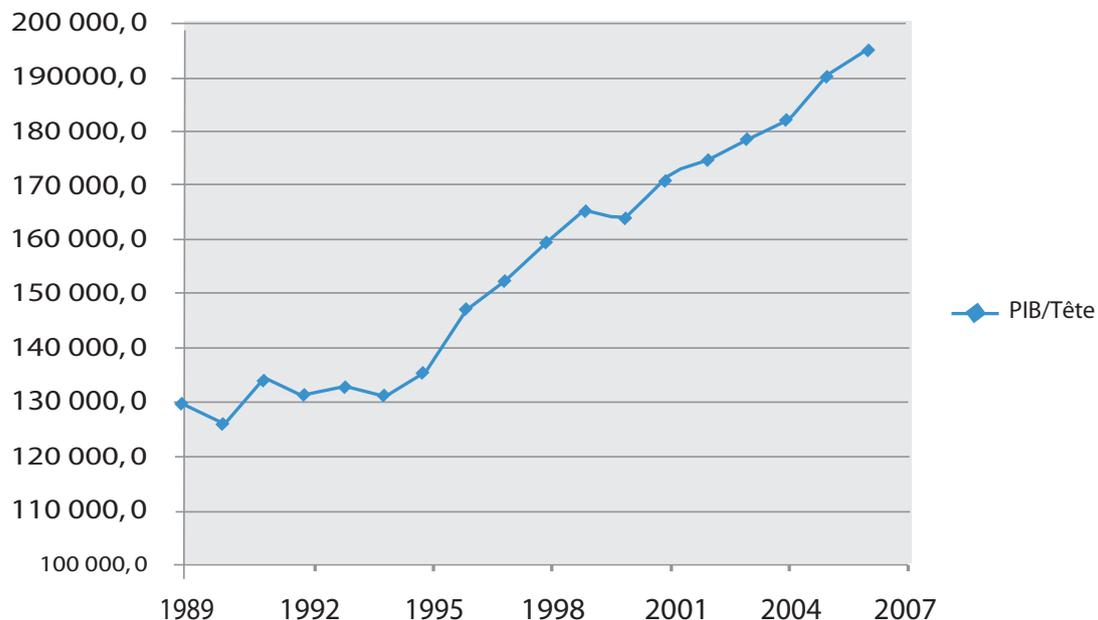
Il ne montre pas dans quelle mesure le revenu d'un pays est réparti de manière équitable ou non entre ses habitants. Comme le PIB, il ne prend pas en compte les effets néfastes sur l'environnement et sur les ressources naturelles causés par les processus de production, et ne tient pas compte du travail non rémunéré qui peut être effectué au sein des ménages ou des communautés, ni de la production de « l'économie souterraine ».

En 2006, un pays était considéré comme « développé » lorsque son PIB/tête dépassait les 20 000 dollar US. Le PIB par habitant est l'indicateur le plus couramment utilisé pour effectuer des comparaisons internationales de niveau de vie.

Ainsi, pour ce qui concerne le PIB/tête au Burkina Faso, entre 1990 et 2006 il a enregistré une croissance moyenne de 2,5% sur la période. Et suivant cet indicateur, il y a quatre années au cours desquelles le niveau de vie des burkinabè a baissé comme indiqué dans la figure 4 ci-dessous. Il s'agit des années 1990, 1992, 1994 et 2000 où la baisse du niveau de vie a été de 2,9%, 2,1%, 1% et 0,7% respectivement. En valeur absolue, le PIB/tête est passé de 129 515,3 FCFA en 1989 à 195 022,4 FCFA en 2006, soit en dollar entre 406 US\$ et 371,5 US\$ (utilisation des taux de change annuels des années concernées). On peut constater à partir de la figure 4 que même si le PIB/tête est en croissance continue depuis 2001, le Burkina Faso reste

très loin des pays qualifiés de développés (20 000 dollar US pour les pays développés contre 371,5 dollar US pour le Burkina Faso en 2006).

Figure 5: Evolution du PIB/tête au Burkina Faso entre 1989 et 2006.



Dans tous les cas, on peut dire que d'une situation de stagnation du PIB/ tête avant 1995, on a assisté à une forte relance de la croissance économique après la dévaluation intervenue en 1994 fortement influencée par la croissance du secteur agricole dépendant des facteurs climatiques et des déprédateurs de cultures. Dans le même temps, les dépenses publiques au profit du secteur primaire se sont notablement contractées relativement à la richesse générée alors que c'était en ce moment que le regain de croissance devrait être soutenu afin de donner au secteur les leviers nécessaires pour la durabilité de sa croissance. En effet, d'une moyenne de 27% au cours de la période 1990-1993, la part allouée à l'agriculture dans le budget de l'Etat est passée à 14% en moyenne au cours de la période 1995-2006.

IV.2 Performances agricoles

IV.2.1 Vue d'ensemble du secteur agricole

IV.2.1.1 Les structures socio économiques de production

Typologie des exploitations agricoles³

De par l'histoire, les exploitations agricoles au Burkina Faso sont de type "ménage"⁴. Au 31 décembre 2006, l'effectif des ménages agricoles au Burkina Faso était de 1 424 909, soit 81,5% des ménages de type économique .

³ Selon le lexique du RGA 2006-2010 : « Une exploitation agricole est une unité de production agricole caractérisée par une gestion unique et constituée d'hommes et de femmes qui y travaillent, de terres utilisées entièrement ou partiellement, d'animaux, de matériel, de bâtiments ou installations fixes et autres moyens de production. Le concept d'exploitation agricole utilisé dans le recensement est celui d'unité économique de type ménage. Il est donc défini par rapport au ménage agricole. Par convention, le chef de ménage est le chef de l'exploitation agricole et il sera appelé "chef d'exploitation".

⁴ Le ménage est l'unité socio-économique de base au sein de laquelle les différents membres, apparentés ou non, vivent dans la même maison ou concession, mettent en commun leurs ressources et satisfont en commun à l'essentiel de leurs besoins alimentaires et autres besoins vitaux, sous l'autorité d'une seule et même personne appelée chef de ménage (CM).

Le milieu rural renferme 85,4% des ménages agricoles contre 14,6% en milieu urbain. La taille moyenne des ménages agricoles (exploitation agricole) est de 9 personnes. L'âge moyen des chefs d'exploitation est de 45 ans.

Mais avec la modernisation, d'autres formes d'organisation socio économiques de production voient le jour. Aussi est-on amené à distinguer trois types d'exploitations agricoles en fonction de leurs formes d'organisation :

- les exploitations agricoles de type « ménage » ;
- les exploitations agricoles de type « entreprise » ;
- les exploitations agricoles collectives.

Il reste entendu que l'agriculture du Burkina est dominée essentiellement par les exploitations agricoles de type "ménage".

Les systèmes agraires, systèmes de production et régions agro écologiques du Burkina

La détermination de grands ensembles homogènes par rapport à la pratique de l'agriculture et de l'élevage et plus généralement, par rapport aux activités du monde rural, donne la possibilité de mieux prendre en compte les spécificités de ces ensembles dans la définition et la mise en œuvre des politiques. D'après l'Enquête Nationale sur les Statistiques Agricoles (ENSA) réalisée en 1993, six espaces agricoles ont été distingués :

- l'espace agricole Latéral Est : caractérisé par une agriculture relativement diversifiée et un élevage de ruminants (essentiellement les bovins) ;
- l'espace agricole du Couloir Central : l'agriculture y est peu diversifiée, l'élevage qui y est pratiqué est essentiellement celui des petits ruminants;
- l'espace agricole du Noyau Central : l'agriculture y est diversifiée avec la pratique de culture de rente et un élevage modéré;
- l'espace agricole Latéral Ouest : c'est un espace où l'agriculture est associée à l'élevage bovin avec un fort développement de la culture du coton ;
- l'espace agricole de la Comoé : c'est un espace particulier qui a une agriculture diversifiée avec une forte présence d'élevage bovin et un faible niveau d'équipement.
- et enfin, l'espace agricole de l'Oudalan qui se caractérise par une grande pratique de l'élevage, notamment de bovins et la monoculture de céréales.

En plus des systèmes agraires ci-dessus listés, nous avons voulu ajouter une présentation des systèmes de production qui se réalisent dans les différentes régions et zones agro climatiques du pays, afin de donner une vue d'ensemble des pratiques agricoles.

Les systèmes de production végétale comme animale sont caractérisés par leur faible productivité. L'agriculture burkinabè est avant tout une agriculture de subsistance basée sur les céréales (sorgho, mil, maïs, riz et fonio) qui occupent à elles seules plus de 88 % des surfaces emblavées laissant une portion congrue aux cultures de rente et aux autres cultures vivrières. C'est une agriculture extensive dominée par de petites exploitations familiales de 3 à 6 ha en moyenne et qui fait face à d'importantes contraintes limitant ses performances.

L'élevage est caractérisé, d'une part par l'existence d'un cheptel numériquement important et diversifié et, d'autre part, par un système d'exploitation extensif qui tente de s'adapter à la variabilité saisonnière et inter-annuelle des ressources pastorales. Cependant, des systèmes d'exploitation plus intensifs se développent autour de quelques filières porteuses (lait, porc, volaille). Deux grands systèmes d'élevage coexistent au niveau de la plupart des espèces animales : les systèmes traditionnels et les systèmes améliorés.

Concernant les exploitations forestières, pendant la période coloniale, le souci de conservation a caractérisé le système de gestion des forêts; ce qui a nécessité la constitution d'un domaine forestier se répartissant d'une part, en forêts classées, vastes domaines spécialement protégés comme " moyen efficace d'empêcher une très grande déforestation du pays" et d'autre part, en forêts protégées.

Tableau 2: Caractéristiques des régions et des zones agro écologiques

Zones agro écologiques		Zones homogènes		Systèmes de production agricole	Systèmes de production animale
N°	Nom	N°	Nom		
I	Sahel	1	Sahel	Elevage extensif nomade au nord. Semi-nomade ou transhumant au sud. Cultures de céréales traditionnelles au sud, dans les bas-fonds avec quelques productions d'arachide et de sésame.	Elevage extensif
II	Est	2	Est-Nord	Céréales traditionnelles. Arachide, niébé. Zone d'accueil et transit pour l'élevage	Zone faiblement peuplée, impliquant une migration qu'il est nécessaire de contrôler.
		3	Sud Est hors Bagré	Céréales traditionnelles. Arachide, niébé. Zone d'extension de la culture de coton. Maraîchage et riz en bas fonds. Riziculture irriguée. Horticulture (bananes) en amont de la Kompienga.	Zone faiblement peuplée, impliquant une migration qu'il est nécessaire de contrôler. Zone d'accueil et transit pour l'élevage.
		4	Réserves et Parcs nationaux de l'Est	Cultures interdites.	Animaux domestiques interdits.
		5	Périmètre de Bagré	Riz en maîtrise totale. Cultures de saison sèche en riz, complété par du maïs et du maraîchage.	Zones aménagées pour un élevage semi-intensif et intensif. Intégration élevage- agriculture
III	Centre	6	Zone centrale	Céréales traditionnelles. Arachide, sésame, niébé. Riz et maraîchage dans les bas fonds. Coton dans les vallées aménagées.	Zone à sols très dégradés du fait d'une très forte densité démographique. Exode vers l'est et même le Sahel
		7	Centre-Sud	Céréales traditionnelles. Maïs. Arachide et niébé. Tubercules. Riz de bas fonds et pluvial. Zone d'extension du coton et de l'arboriculture.	Elevage intégré à l'agriculture notamment pour le trait.
IV	Nord-Ouest	8	Nord-Ouest hors Sourou	Céréales traditionnelles. Sésame, arachide et niébé. Maraîchage et riz dans les bas-fonds.	Prédominance de petits ruminants
		9	Périmètre du Sourou	Riz en maîtrise totale. Saison sèche à majorité riz complété par maïs et maraîchage	Pas d'élevage
V	Ouest	10	Nouna	Céréales traditionnelles. Riz de bas fonds. Arachide, sésame et niébé.	Elevage bovin agro-pastoral. zone de transhumance
		11	Bobo/Dédougou	Zone de culture cotonnière ancienne. Céréales traditionnelles et maïs. Riz de bas fonds. Arboriculture (bananes, mangues) et maraîchage.	Elevage bovin agro-pastoral. Zone de transhumance
		12	Périmètres de la vallée du Kou	Riz en maîtrise totale "au fil de l'eau". Contre saison (à 65%), Riz en majorité complété par maïs et maraîchage	Pas d'élevage
		13	Banfora/Niangoloko	Maïs. Céréales traditionnelles. Zone d'extension du coton. Tubercules. Arachide, sésame, niébé. Développement rapide de l'arboriculture (mangues, agrumes, anacarde)	Elevage bovin agro-pastoral. Zone de transhumance et de sédentarisation des éleveurs.
		14	Périmètre sucrier de Banfora	Canne à sucre à hautes performances	Pas d'élevage.
		15	Gaoua	Céréales traditionnelles. Maïs. Arachide et niébé. Tubercules (surtout igname).	Zone de transhumance et de sédentarisation des éleveurs.

De nos jours, l'exploitation de ces ressources tient compte des préoccupations à la fois de production et de conservation. Dans les forêts (classées ou protégées) non aménagées, les pratiques minières d'exploitation non soucieuses de l'avenir se déroulent et se traduisent par les défrichements incontrôlés, les feux de brousse, le surpâturage, les coupes anarchiques de bois de chauffe et de service, l'émondage abusif des arbres par les éleveurs, etc.

De nos jours, les ressources fauniques sont exploitées sous plusieurs formes : **i)** la chasse traditionnelle (chasses rituelles ou coutumières pratiquées par les populations locales) ; **ii)** la chasse sportive ; **iii)** le tourisme de vision ; **iv)** le ranching de gibier ; **v)** l'élevage de petits gibiers (initié depuis quelques années).

Enfin, concernant l'exploitation des ressources halieutiques, la production nationale de poisson découle essentiellement de la pêche de capture. Cette production prend de plus en plus de l'importance avec la construction de nouveaux grands barrages.

IV.2.1.2 Bref aperçu sur les ressources naturelles disponibles

Les terres, les ressources en eau, les ressources pastorales, forestières, fauniques et halieutiques constituent les principales ressources naturelles sur lesquelles le Burkina Faso fonde en partie son développement économique et social. Ces ressources, contrairement à une opinion courante, ne sont pas abondantes. Elles sont menacées d'une dégradation accélérée sous les effets conjugués des facteurs climatiques et anthropiques.

IV.2.1.3 Les terres

La superficie des terres à potentialités agricoles est évaluée à environ 9 000 000 ha (1/3 du territoire

national) dont 4 112 217 ha sont exploités en 2006, soit 45,7% du potentiel cultivable. De plus, les régions situées à l'Est et au Sud bénéficient de conditions pédoclimatiques favorables qui rendent possible une réelle diversification des productions agro-pastorales.

Le potentiel des terres irrigables est estimé à environ 233.500 ha dont 26 758 ha aménagés, (soit 11,5%) mis en valeur en 2000, avec 19 558 ha en maîtrise totale d'eau et 7 200 ha en maîtrise partielle. On note que la quasi totalité de la grande irrigation (93,4%) se situe dans les régions de l'Ouest (Hauts - Bassins et Cascades), de la Boucle du Mouhoun, du Sud-Ouest, du Centre - Est et du Centre.

IV.2.1.4 Les parcours

Les pâturages, base de l'alimentation du bétail (ruminants) au Burkina Faso, couvrent 61% du territoire national. Selon les hypothèses de l'étude réalisée dans le cadre de l'Initiative Elevage Pauvreté Croissance (2003), le bilan pastoral montre des déficits globaux assez importants pour les 3 fondamentaux alimentaires: (Matière Sèche (MS), Unités Fourragères (UF), Matière Azotée Digestible (MAD). Ces déficits sont systématiques en saison sèche et plus prononcés dans les régions sahéliennes et sub-sahéliennes.

IV.2.1.5 Les ressources en eau

Au Burkina Faso, l'essentiel, voire la totalité des ressources en eau du pays, provient des pluies dont les eaux sont drainées en surface par 4 bassins hydrographiques et s'infiltrent dans les nappes aquifères du socle cristallin et sédimentaire.

En année moyenne, les écoulements représentent 3,6% des précipitations et les infiltrations 15,6% ; ils constituent les seules sources d'alimentation annuelle des réserves en eau de surface et en eau souterraine.

Les estimations faites en 2001 dans le document « Etat des lieux des ressources en eau et de leur cadre de gestion » montre une situation moyenne annuelle caractérisée comme suit :

- les précipitations moyennes sont estimées à 206,9 milliards de m³ d'eau dont 8,79 milliards de m³ d'écoulement, 32,4 milliards de m³ d'infiltration et 165,9 milliards de m³ d'évaporation ;
- les réserves totales en eau souterraine sont estimées à 402 milliards de m³ pouvant varier entre 268 milliards de m³ en hypothèse basse (sécheresse sévère) à 534 milliards de m³ en hypothèse haute (année humide) ;
- l'eau utile renouvelable annuellement est estimée à 40,19 milliards de m³ ;
- la capacité de rétention des retenues d'eau est de 5,01 milliards de m³ uniquement pour les petits barrages, soit environ 53% des écoulements ; en année moyenne, seulement 2,66 milliards de m³ d'eau sont effectivement stockés. En prenant en compte les grands barrages (Sourou, Bagré, Ziga, Kompienga, etc.) la quantité totale d'eau stockée dépasse les 5 milliards de m³.

IV.2.1.6 Les ressources forestières, fauniques et halieutiques

Selon les résultats de l'Inventaire Forestier National (FAO, 1983), les formations forestières naturelles occupent environ 16 620 000 hectares (soit 16% du territoire) dont 880 000 hectares de forêts classées, 390 000 hectares de parcs nationaux et 2 545 500 hectares de réserves de faune. La plupart des zones encore boisées se retrouvent dans les régions du Centre-Sud, Sud-Ouest, Ouest et Est du pays.

Les formations végétales d'origine anthropique (jachères, parcs agroforestiers, plantations) couvrent une superficie de 8 790 000 hectares, soit 32% du territoire national.

La flore burkinabè, assez diversifiée, compte 1 407 espèces dont 376 espèces de plantes ligneuses (source ; MEE, 1999).

Les principales contraintes rencontrées en matière de ressources forestières sont :

- les aléas climatiques et l'insuffisance de la pluviométrie ;
- la permanence des feux de brousse ;

La faune burkinabè est riche et variée et est surtout favorisée par l'existence d'aires de conservation comprenant des parcs nationaux, des zones cynégétiques et des réserves de la biosphère. Elle compte 35

espèces de grands mammifères auxquels s'ajoute un potentiel de petits gibiers encore importants, et de fortes concentrations d'oiseaux aquatiques dont des centaines de milliers de migrateurs. La contrainte majeure en matière de faune est la concurrence spatiale entre les aires de faune et certaines spéculations culturelles à revenu immédiat et l'élevage extensif.

Quant à la faune ichtyologique du Burkina, elle se compose de 120 espèces de poissons environ, se répartissant dans 57 genres et 24 familles. Les études ont montré que la productivité moyenne des lacs, rivières et fleuves varie entre 60 et 120 kg de poissons par hectare et par an.

IV.2.2 Performances économiques du secteur agricole

L'agriculture occupe plus de 80% de la population active du Burkina. Selon le recensement général de la population et de l'habitation (RGPH) de 2006, la population agricole représente 84,5 % de la population totale. En 2006, le secteur agricole a généré une valeur ajoutée de 966 milliards. Cette valeur ajoutée assimilée au revenu agricole permet d'attribuer un revenu par tête de 87 500 F CFA à l'ensemble de la population agricole. La valeur ajoutée du secteur agricole a connu une croissance moyenne de 5,4% entre 1990 et 1994. Cette croissance se poursuit et atteint une moyenne de 8% au cours de la période 1995-1999. Mais les sécheresses intervenues en 2000 et en 2004, conjuguées avec l'invasion acridienne en 2004 ont ralenti cette embellie en ramenant le taux de croissance moyen à 3,2% entre 2000 et 2004. Le poids du secteur agricole dans le PIB est stable et tourne autour de 33% entre 1990 et 2006. L'objet de croissance continue de 6% selon la déclaration de Maputo, peut être atteint à condition de soustraire l'agriculture burkinabè de sa dépendance vis-à-vis des aléas climatiques.

Le secteur primaire a été le principal moteur de la faible croissance économique pendant la période 1990-1994. Sur une croissance de 1,9 points en moyenne enregistrée au cours de la période, 1,6 points étaient imputable au secteur agricole. Cependant, la promotion du secteur privé intervenue suite à la libéralisation de l'économie a permis aux secteurs secondaire et tertiaire d'accroître leurs performances et qui sont devenus par la suite les secteurs clés de la croissance économique.

IV.3 sous-secteur de la production végétale

Le sous-secteur de la production végétale contribue en moyenne à 60% à la formation de la valeur ajoutée du secteur agricole. L'analyse des performances et contraintes de ce sous-secteur sera faite à travers les points suivants :

- L'évolution des superficies ;
- L'évolution de la production ;
- La diversification de la production ;
- L'évolution des rendements ;
- Les performances économiques ;
- Les Intrants utilisés ;
- Le Niveau d'équipement.

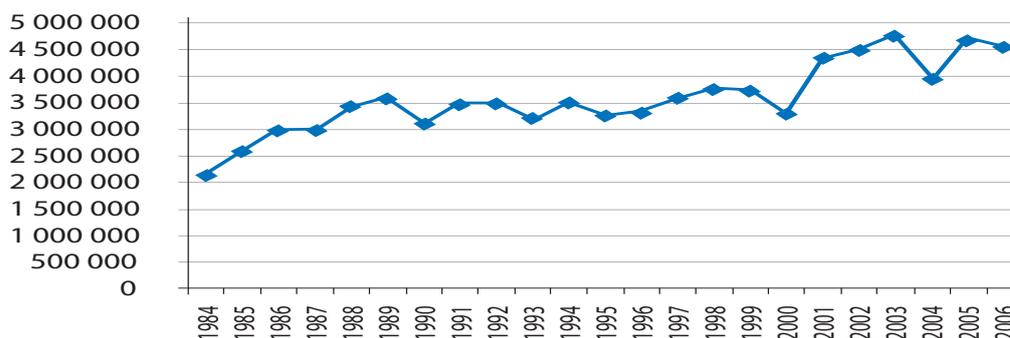
IV.3.1 Evolution des superficies cultivées

Les superficies exploitées ont connu une forte progression et sont passées de 2 139 901 ha en 1984 à 4 112 217 ha en 2006. Elles ont presque doublé en l'espace de vingt ans. En 2006, celles-ci représentaient 45,6% des superficies cultivables (estimées à 9 000 000 ha). L'analyse montre une croissance moyenne par an de 2,3% des superficies cultivées. Si cette tendance se poursuit, l'agriculture burkinabè pourrait épuiser ses terres cultivables à l'horizon 2030. Cette hausse continue des superficies emblavées n'est pas due à une augmentation de la taille des exploitations agricoles mais surtout à la croissance démographique⁵. En effet, au cours de la période 1993-2006, la superficie exploitée par actif a oscillé entre 0,57 ha et 0,73 ha avec une moyenne de 0,67 ha.

Toutefois, cette progression des superficies cultivées masque une évolution différenciée lorsque l'on s'intéresse à l'analyse par groupe de cultures.

⁵ Le taux de croissance démographique a été estimé à 2,34% entre 1996 et 2006

Figure 6 : Evolution des superficies cultivées (en ha)



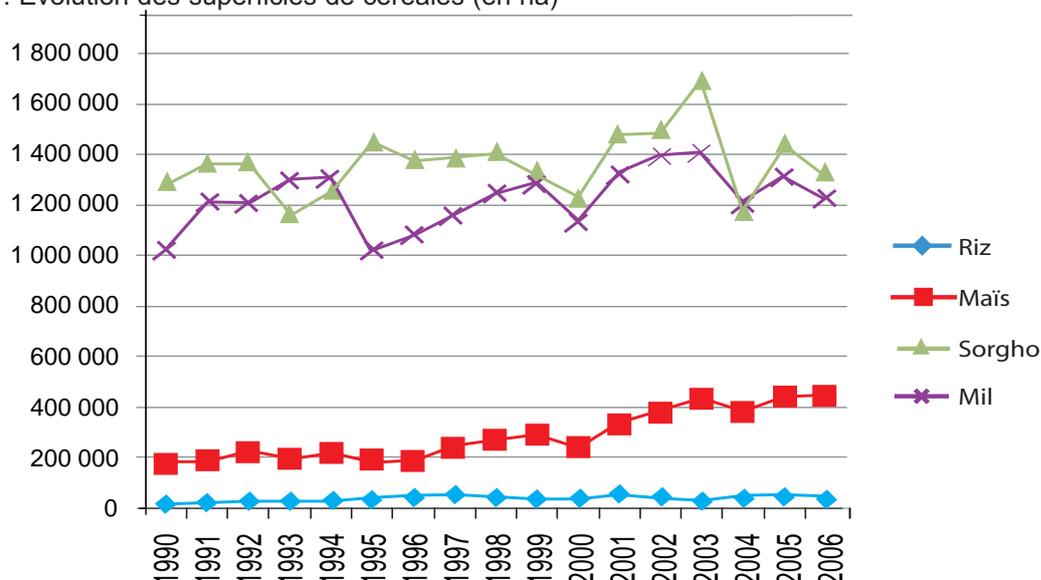
IV.3.1.1 Evolution des superficies des céréales

Les superficies emblavées pour les céréales sont passées d'un minimum de 2 500 000 ha en 1990 à un maximum de 3 500 000 ha en 2003, soit une augmentation de 40%. Elles étaient de 3 057 130 ha en 2006. Plus de 80% de ces superficies sont occupées par le sorgho et le mil (46,6% pour le sorgho et 42% pour le mil en moyenne). Les superficies de maïs représentent en moyenne 10% des superficies emblavées pour les céréales, le riz pour 1,4% et enfin le fonio pour 0,6%.

En termes d'évolution, le taux d'accroissement moyen des superficies de céréales est de 0,8% au cours de la période 1990-2006. L'analyse montre que les superficies de mil et de sorgho ont quasiment stagné avec un taux d'accroissement moyen respectif de 0,6% et -0,2%.

En effet, on constate que les deux principales céréales (mil et sorgho) ont amorcé une inflexion à partir de 2000, tandis qu'à contrario les superficies de maïs ont marqué une croissance notable à partir de 1995 à l'instar des superficies de coton qui n'ont cessé de croître depuis 1994, année de la décote du franc CFA. Par contre, les superficies de riz et de maïs ont progressé en moyenne de 5,8% et 5,6% entre 1990 et 2006.

Figure 7 : Evolution des superficies de céréales (en ha)



IV.3.1.2 Evolution des superficies des cultures de rente

Les superficies consacrées aux cultures de rente ont doublé en l'espace de quinze ans (de 423 700 ha en 1990 à 948 558 ha en 2005). L'arachide qui était la première culture de rente de par les superficies cultivées (1992-1996) est passée au second rang après le coton définitivement à partir de 2001.

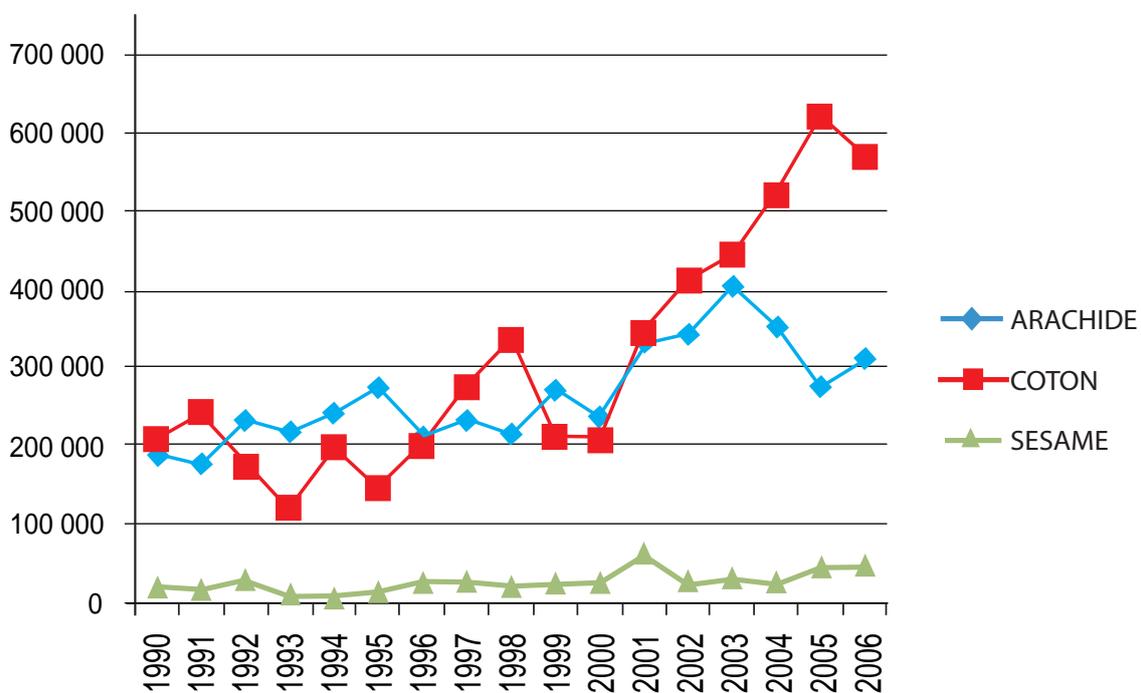
La dévaluation du Franc CFA intervenue en 1994 a entraîné une augmentation des superficies de coton de

65%, mais cette embellie s'est estompée en 1995 où les producteurs ont baissé les superficies de coton de 27% ; ce qui pourrait s'expliquer par le fait que l'espoir suscité par la dévaluation ne s'est pas réalisé vu que les sociétés ont répercuté légèrement la hausse du prix du coton en monnaie locale sur les prix au producteur (le prix au producteur du coton est passé seulement de 95 en 1993 à 111 FCFA en 1994). C'est à partir de 1996 que les superficies de coton ont connu une hausse importante avec un taux d'accroissement moyen annuel de 7,5% au cours la période 1990-2006.

D'une manière globale, les superficies emblavées pour les cultures de rente ont connu un accroissement moyen annuel de 5,6 points dont 4 points sont imputables au coton.

L'analyse relève également un accroissement moyen des superficies de sésame de 4,5%. L'accroissement de la demande au niveau international explique certainement la hausse des superficies consacrées à cette spéculation.

Figure 8: Evolution des superficies des cultures de rente



IV.3.1.3 Evolution des superficies des autres cultures vivrières

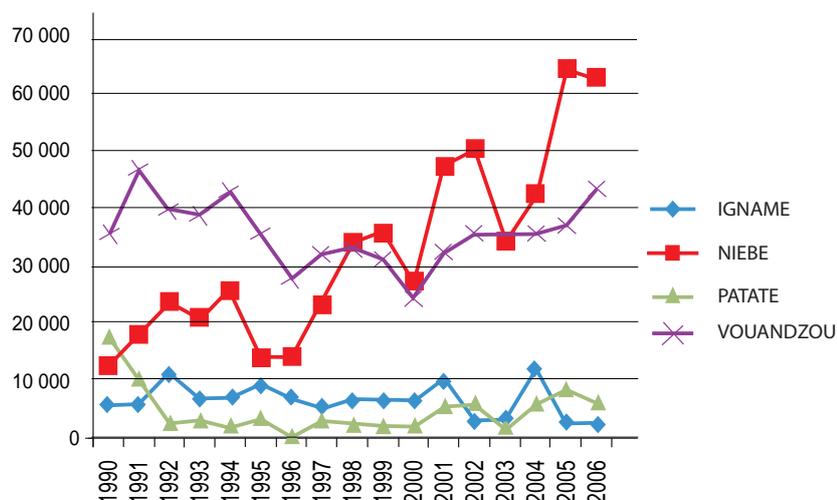
Les superficies emblavées au titre des autres cultures vivrières sont aussi fluctuantes que les superficies des céréales au cours des années. Si pour le Voandzou, l'igname et la patate les superficies emblavées n'ont pas changé de façon très significative de 1990 à 2006, cela n'est pas le cas pour le niébé. En effet, de 1990 à 2006, les superficies emblavées au profit du niébé sont passées de 12 000 ha environ, à plus de 60 000 ha, soit une hausse de plus de 400%. Cela peut s'expliquer en partie par le fait que le haricot est entré de plus en plus dans les habitudes alimentaires des Burkinabés.

IV.3.2 Evolution de la production végétale

IV.3.2.1 Evolution de la production céréalière

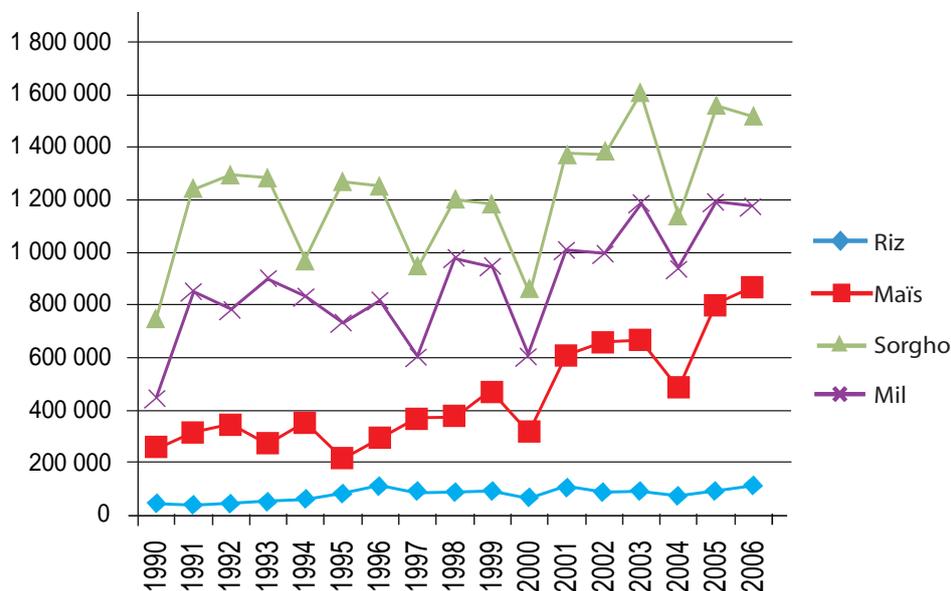
La production céréalière est passée de 2 450 000 tonnes en 1991 à 3 600 000 en 2006, soit une augmentation de 50% en l'espace de quinze ans. L'analyse de la production céréalière montre que le sorgho est la principale spéculation céréalière avec un poids moyen de 46,8%, suivi du mil avec 33,5%, le maïs avec 16,1%, le riz 3,1% et enfin le fonio qui représente seulement 0,5% de la production céréalière.

Figure 9: Evolution des superficies des autres cultures vivrières (en ha)



La hausse de la production céréalière a été obtenue grâce à un accroissement moyen annuel de 3,2% au cours de la période 1992-2005⁶. Sur cet accroissement moyen annuel de 3,2 points, le sorgho et le maïs contribuent à part égale à 1,1 point, suivi du mil avec 0,9 point et enfin du riz de 0,1 point. Malgré son poids relativement faible (16,1%) dans la production céréalière, le maïs est l'une des principales spéculations ayant contribué à la hausse de celle-ci (avec une contribution à la croissance céréalière en moyenne de 35,5%). Cela s'explique par le fait que la production du maïs a connu un taux d'accroissement moyen de 6,3% au cours de la période considérée.

Figure 10 : Evolution de la production céréalière (en tonnes)

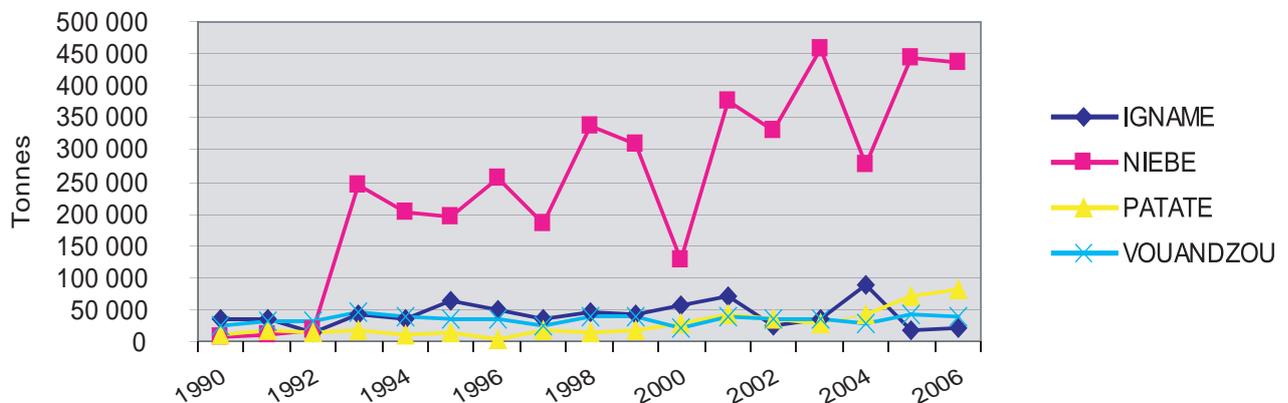


IV.3.2.2 Evolution de la production des autres cultures vivrières

Comme le graphique le montre, les autres productions vivrières ont connu également une croissance, mais celle du niébé a été la plus forte car, comparée aux années 1990, la production du niébé a presque été multipliée par dix (10) à partir de 2000-2001. Cela peut s'expliquer par les effets conjugués des différentes activités de promotion des filières (foire, et journées de promotion), mais aussi par la demande grandissante de ces produits en milieu urbain.

⁶ Ce taux d'accroissement moyen a été calculé sur la série que nous avons lissé par une moyenne mobile d'ordre trois

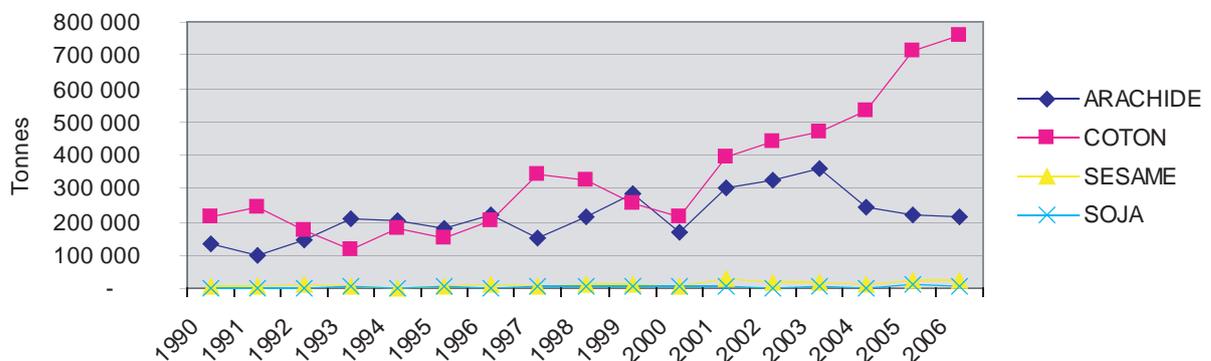
Figure 11 : Evolution des autres productions vivrières.



IV.3.2.3 Evolution de la production des cultures de rente

Le coton reste la principale culture de rente. Sa production a connu une forte progression et ce à partir de 2001. L'arachide qui la suit croit mais, dans de moindres proportions par rapport au coton. Quant aux autres cultures de rentes (sésame et soja), leur production est si erratique et marginale qu'il est même difficile de donner des tendances.

Figure 12 : Evolution de la production des cultures de rente.



IV.3.3 Evolution des rendements

IV.3.3.1 Evolution des rendements céréaliers

Les rendements céréaliers ont peu évolué. En effet, l'indice de rendement calculé sur la période 1990-2006 a connu un accroissement moyen de 2,1% dont le sorgho et le mil ont contribué à part égale à 1 point chacun suivi du maïs pour 0,1 point.

L'analyse par spéculation montre que les taux d'accroissement moyen des principales céréales, notamment le sorgho et le mil, ont gagné seulement respectivement 2 et 2,8 points. Le rendement du maïs a connu une évolution moyenne de 0,5%. Ainsi, l'accroissement de la production de maïs est expliqué par l'accroissement des superficies (5,6%). A l'instar du maïs, le rendement du riz est resté quasi stable avec un accroissement moyen de -0,2%.

Tableau 3: Evolution du rendement des spéculations céréalières

Année	Riz	Maïs	Sorgho	Mil	Fonio
1992	2,0%	-1,9%	21,3%	14,3%	18,9%
1993	-3,0%	-1,8%	-4,4%	-3,3%	5,8%
1994	0,7%	-8,4%	-2,4%	3,5%	1,4%
1995	3,7%	4,4%	-7,0%	2,8%	-11,7%
1996	-6,1%	-2,0%	-3,9%	-5,3%	-7,0%
1997	0,2%	5,9%	-0,9%	3,1%	4,5%
1998	1,6%	1,6%	-1,0%	-0,8%	4,0%
1999	1,3%	-4,6%	0,5%	0,4%	5,8%
2000	-1,0%	9,7%	3,0%	-0,9%	-3,3%
2001	-9,7%	2,4%	1,6%	-1,0%	-3,3%
2002	22,0%	4,5%	10,6%	15,5%	5,3%
2003	-5,7%	-10,7%	1,4%	0,7%	3,9%
2004	-1,9%	1,5%	5,8%	8,5%	0,2%
2005	-4,4%	9,0%	5,9%	4,7%	-3,4%
Moyenne	-0,2%	0,5%	2,0%	2,8%	1,3%

NB : Les rendements ont été lissés par une moyenne mobile d'ordre 3 pour permettre de dégager la tendance.

IV.3.3.2 Evolution des rendements des cultures de rente

L'indice de rendement des cultures de rente a connu un accroissement moyen de l'ordre de 1,1% au cours de la période 1990-2006. Le coton qui constitue la principale spéculation de rente a contribué pour 0.7 points suivi de l'arachide avec 0.3 point. Cela traduit une certaine faiblesse de la productivité des cultures de rente. L'analyse par spéculation montre que malgré les fertilisants dont bénéficie le coton, son rendement a connu une croissance moyenne de 1% au cours de la période 1990-2006. Ce qui montre que l'accroissement de la production de coton est expliqué par l'augmentation des superficies et non un gain en termes de productivité. Un tel résultat confirme les inquiétudes soulevées par certains acteurs du secteur agricole concernant l'appauvrissement des sols sous coton dû à l'utilisation excessive des pesticides.

IV.3.4 Diversification de la production végétale

La diversification des productions agricoles permet de diversifier les sources de revenus des ménages agricoles.

$$IC = 1 - \sum x_i^2$$

Pour apprécier le degré de diversification de la production végétale, un indice de diversification a été défini suivant la formule suivante :

Où IC- indice de concentration

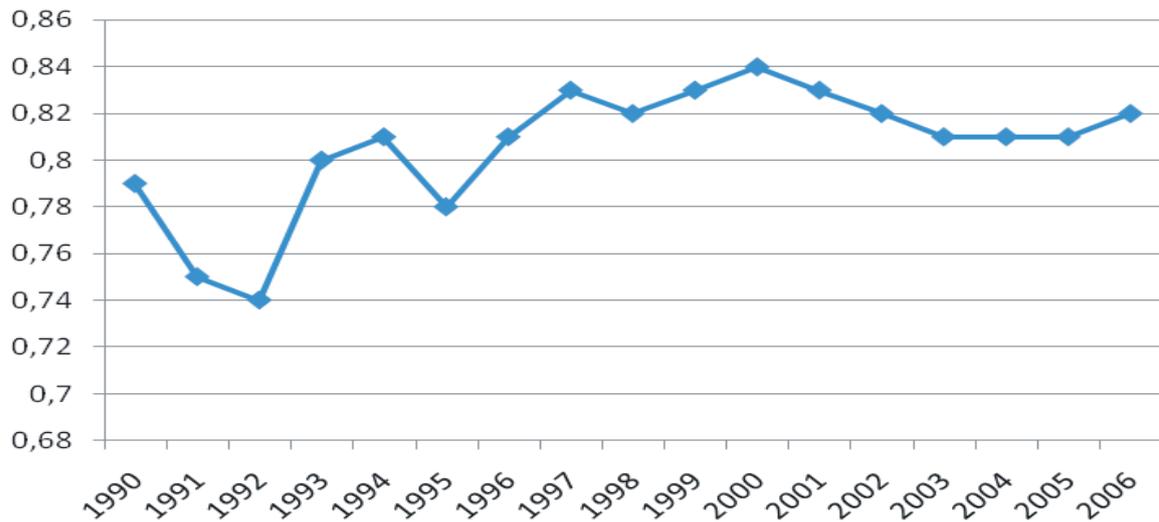
x_i^2 - Part au carré de la valeur du produit i (%) de la valeur de la production totale.

Lorsque l'indice calculé est plus grand que 0,5, alors il y a diversification et vice versa.

Le tableau ci-dessous montre que l'indice de diversification est supérieur à 0,5 pour la période considérée; il tourne autour d'une moyenne de 0,81. La production végétale est alors fortement diversifiée.

Cependant, lorsque l'indice est calculé par groupe de produits (céréales, cultures de rente et autres cultures vivrières); il est égal à 0,49 en moyenne au cours de la période 2000-2006. Cela traduit la concentration des productions végétales autour des céréales.

Figure 13: Evolution de l'indice de diversification de la production végétale



IV.3.5 Performances économiques du sous-secteur production végétale

IV.3.5.1 Evolution de la productivité physique

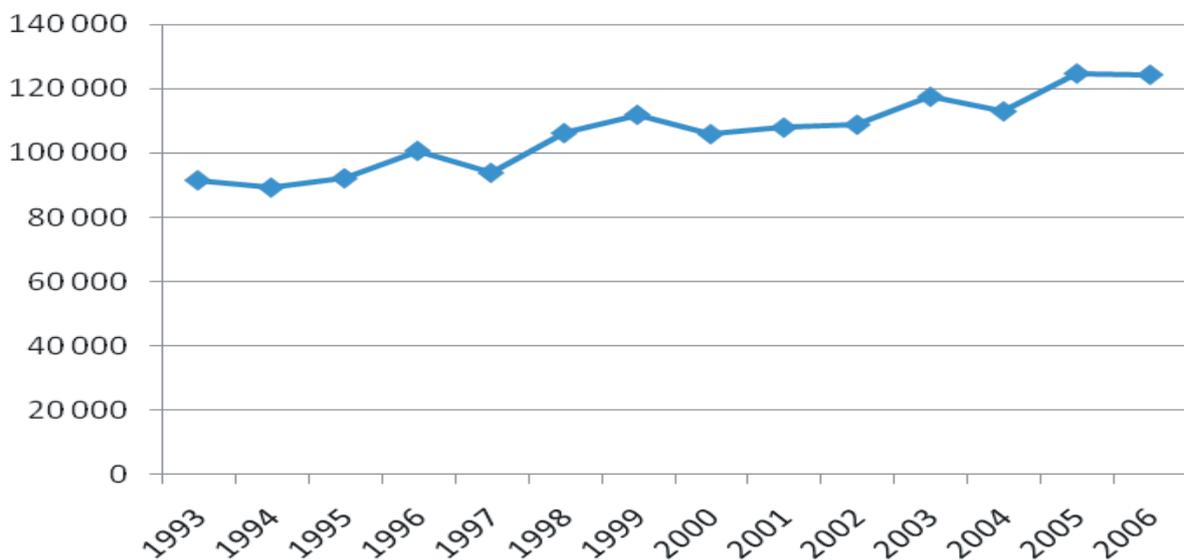
Deux indicateurs sur la productivité seront analysés. Il s'agit de la valeur ajoutée par actif et de la rentabilité. La rentabilité étant définie comme le rapport entre la valeur ajoutée et les consommations intermédiaires.

La valeur ajoutée par tête elle, est passée de 91 620 FCFA en 1993 à 124 297 FCFA en 2006, soit une hausse de 36%. Le graphique ci-dessus montre une tendance à la hausse de la valeur ajoutée par tête. Cette performance enregistrée est imputable aux efforts conjugués de l'Etat et des bailleurs de fonds dans la modernisation de l'agriculture.

Comme il fallait s'y attendre, les années de mauvaise campagne agricole ont influencé négativement la richesse générée par tête. Il s'agit des années 1997, 2000 et 2004.

Quant à la rentabilité, elle tourne autour de 7,5, ce que veut dire qu'un 1 franc d'input injecté dans ce sous-secteur crée une richesse de 7,5 francs. Comparativement aux sous secteurs de l'élevage et de l'environnement, il est moins rentable. En effet, le niveau de rentabilité moyen est de 19,7 et 26,8 respectivement pour l'élevage et l'environnement (pêche, chasse, forêt).

Figure 14: Evolution de la valeur ajoutée par tête



IV.3.5.2 Poids et contribution à la croissance du secteur agricole

Environ 60% de la valeur ajoutée du secteur agricole est créé par le sous-secteur de la production végétale. Il constitue le sous-secteur le plus important du secteur primaire.

Il a contribué de façon significative à la croissance du secteur agricole pour la période 1990-1994. En effet, sur 5.4 points de croissance en moyenne du secteur agricole au cours de la dite période, 3.9 points sont dus au sous-secteur de la production végétale. Cependant, à partir de 1995 c'est le sous-secteur de l'élevage qui va le plus entraîner la croissance du secteur primaire avec une contribution moyenne à la croissance de 61,7% contre 13% pour la production végétale. Les mauvaises campagnes intervenues en 1997, 2000 et 2004 expliquent en partie cette baisse de performance du sous-secteur.

Cependant, ces résultats sont à considérer avec réserve étant donné que la valeur ajoutée du secteur de l'élevage est obtenue à partir des estimations linéaires utilisant des paramètres zootechniques. Cela ne permet pas de cerner l'influence des aléas climatiques sur le secteur de l'élevage.

IV.4 Le sous-secteur des productions animales

Dans la période considérée pour la présente étude, il faut tout d'abord relever quelques faits importants ayant marqué l'évolution du sous-secteur de l'Élevage. Il s'agit notamment des faits politiques et économiques suivants :

- La dévaluation du franc CFA:
Elle a été un fait économique majeur, intervenu en 1994. En effet, elle a induit un avantage comparatif très élevé pour les produits de l'élevage de la zone CFA. Cela a joué en faveur des exportations qui ont connu une forte augmentation ;
- La création de L'UEMOA et l'entrée en vigueur du Tarif Extérieur Commun (TEC).
Elle a favorisé une circulation libre des produits de l'élevage entre les pays de l'union* ;
- La création d'un département ministériel plein, ayant en charge l'Élevage ;
Cet événement a contribué à donner plus de visibilité au sous-secteur et lui a permis de mieux s'affirmer et se positionner dans le secteur du développement rural.
- L'élaboration et l'adoption au niveau national de textes d'orientation et de stratégie comme le CSLCP, la LPDRD et la SDR.

Au plan sous sectoriel, le département en charge de l'élevage a adopté successivement, le document d'orientation stratégique du secteur de l'agriculture et de l'élevage (DOS), la loi d'orientation sur le pastoralisme et le PAPISE.

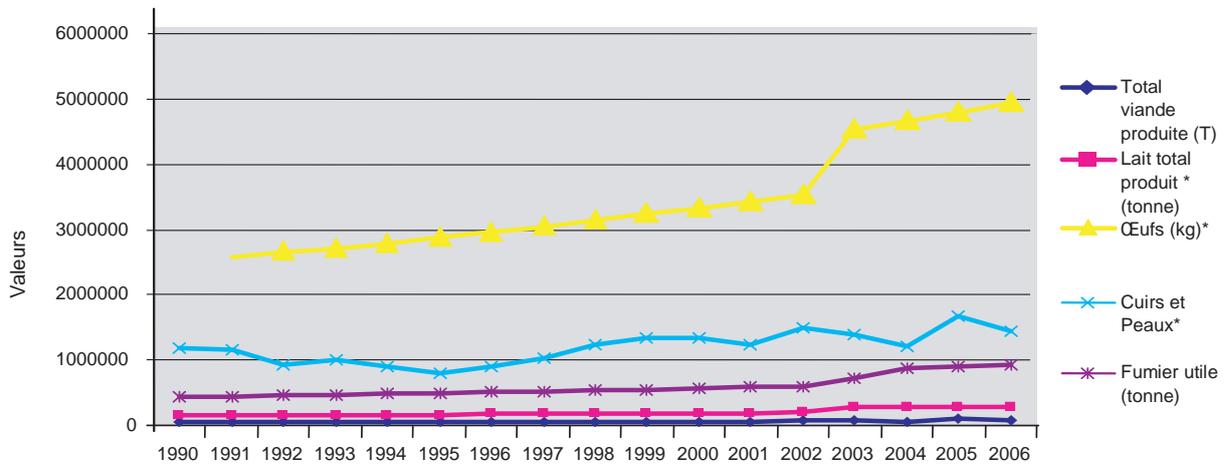
Tous ces textes dont le principal souci est de mieux organiser et orienter les actions de développement en général et du secteur du développement rural en particulier, ont certainement eu un impact sur le sous-secteur de l'élevage.

IV.4.1 Evolution des productions

La production de l'élevage est calculée à partir du taux de croît constant de 2% en considérant que la production de l'année N est égale à celle de l'année N-1 plus les valeurs des exportations et de l'auto consommation.

Ainsi, le graphique ci-dessous nous permet de constater qu'en dehors des œufs, l'évolution des produits animaux n'a pas connu une ascension particulière. La production inter annuelle est restée presque constante au cours de la période pour les autres produits, notamment la viande et le lait. Cette situation s'explique certainement par le fait du développement de la production moderne d'œufs moderne avec des poules de races améliorées d'une part, et avec la forte demande des villes qui a développé le commerce des œufs de pintades d'autre part.

Figure 15 : Evolution des produits animaux.



IV.4.2 Evolution des effectifs

L'effectif du cheptel est obtenu en additionnant le cheptel appartenant aux ménages agricoles à ceux appartenant aux éleveurs purs. Le cheptel appartenant aux ménages agricoles est obtenu par l'enquête permanente agricole ; le cheptel des éleveurs purs est estimé à partir d'un taux de croît interannuel. Etant donné que le cheptel des ménages agricoles couvre plus de 80% du cheptel total, il est clair que cette méthode d'estimation est proche de la réalité et permet de tenir compte de la conjoncture.

Les espèces considérées ici sont les bovins, les ovins, les caprins, les porcins, les asins, les équins, les camelins et les différentes espèces d'oiseaux domestiques regroupées sous le terme de volaille.

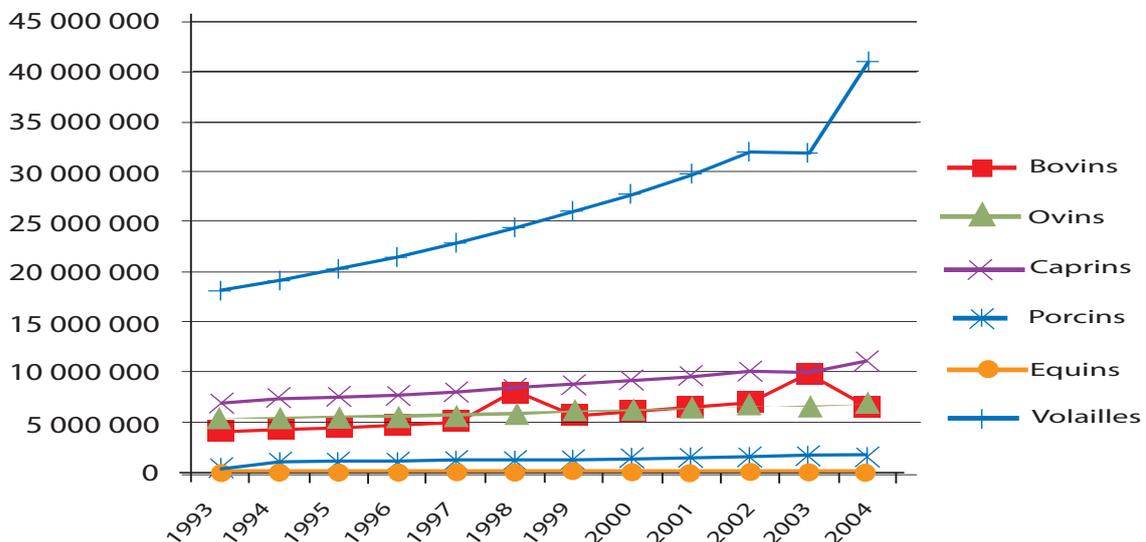
Les bovins ont connu un accroissement moyen annuel de 7% contre 2,2% pour les ovins et 4,4% pour les caprins. Les années de forte croissance de l'effectif des bovins sont relevées en 1998 et en 2003.

IV.4.3 Evolution de la contribution du sous-secteur au PIB et à la croissance économique.

■ La valeur ajoutée et la croissance

Au cours de la période 1990-2006, la croissance du sous-secteur de l'élevage a évolué en dents de scie, et ceci est à l'image de la croissance de tout le secteur agricole en général. Cependant, la moyenne enregistrée pour la période est de 13%. Ce niveau de croissance positive est vraiment une embellie quand on sait qu'au cours de la même période, la production végétale a enregistré une croissance moyenne de 4,1 et le sous-secteur pêche, sylviculture et chasse, une moyenne négative de -14%.

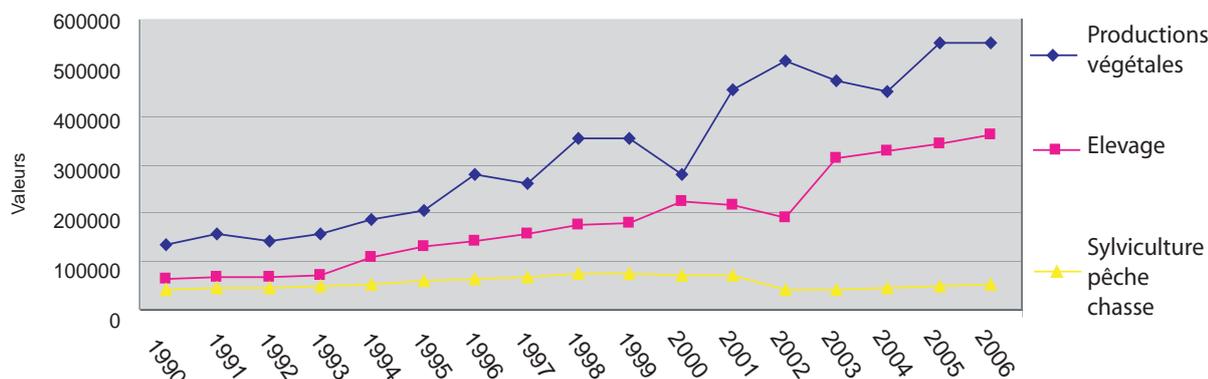
Figure 16 : Evolution des effectifs du cheptel.



Cette situation s'explique certainement par le fait que le sous-secteur élevage a bénéficié de l'effet de la dévaluation car, au niveau de la courbe d'évolution de la croissance (graphique 8), on remarque un pic important de 93/94 à 95/96 (atteignant 53% en 94/95).

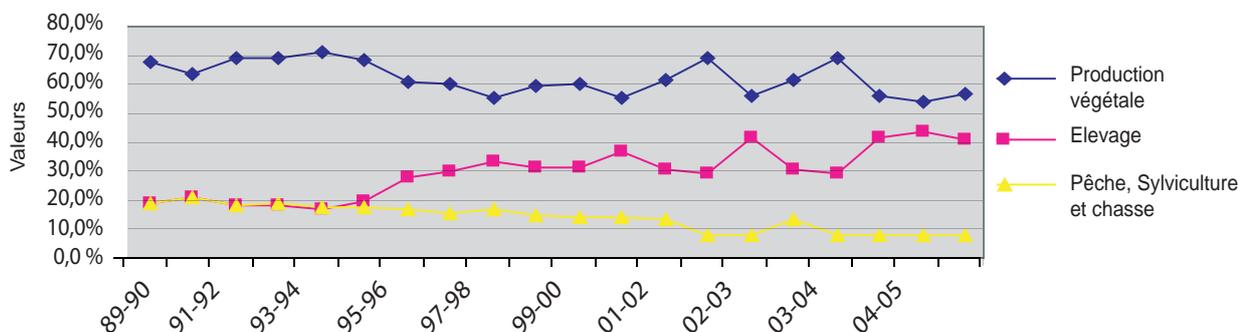
Un autre pic plus élevé a été observé en 2002-2003 car, après une chute jusqu'à -4,2%, la croissance remonte brusquement à 60,9% en 2002-2003.

Figure 17 : Evolution de la valeur ajoutée agricole.



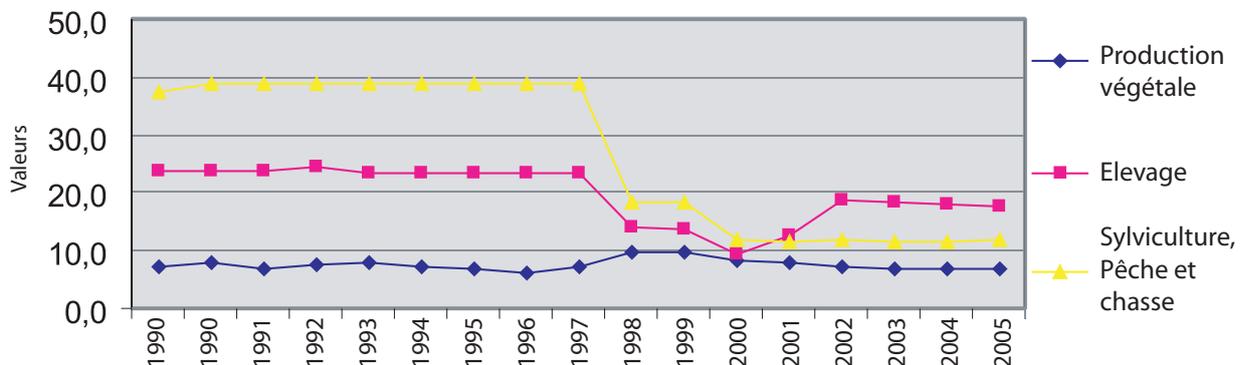
Il est cependant important de relever que, malgré cette bonne croissance du sous-secteur élevage au cours de la période, son poids dans la contribution à la croissance du secteur agricole a enregistré une moyenne de 27,7% contre 57,3% pour la production végétale et 7,2% pour le bois, la pêche et la chasse, comme le présente le graphique ci après:

Figure 18 : Evolution du poids de chaque sous-secteur à la valeur ajoutée agricole.



En terme de rentabilité, l'élevage, bien que dépassant de loin la production végétale, reste toujours en deuxième position car il enregistre une rentabilité moyenne de 19,7% contre 7,5% pour la production végétale et 26,5% pour les produits de la sylviculture, de la pêche et de la chasse.

Figure 19 : Evolution de la rentabilité de chaque sous-secteur.



Conclusion sur le sous-secteur

En conclusion, nous retiendrons que le sous-secteur de l'élevage a bénéficié de politiques et d'orientations importantes au cours des quinze dernières années. Ces politiques et orientations ont eu des effets qui, certainement ont subi l'influence des contextes sous régionaux et internationaux qui ont prévalu. Des performances ont certes été enregistrées en termes d'effectifs et de valeur ajoutée, mais l'appréciation d'ensemble est que beaucoup d'efforts doivent être faits en termes d'organisation de données et de capitalisation des efforts, afin de mieux valoriser les importantes potentialités du sous-secteur.

IV.5 Foresterie, chasse et pêche

Bref aperçu sur le sous-secteur

Tout comme le sous-secteur de l'élevage, le sous-secteur forêt, chasse et pêche a connu aussi au cours de la période de l'étude, des orientations stratégiques et des politiques nationales à travers les documents ci après :

- La Politique Forestière Nationale (PFN) en 1995 ;
- Le Plan d'Action National de Lutte contre la Désertification (PAN/LCD) en 1999 ;
- La Stratégie Nationale et Plan d'Action du Burkina Faso sur la Diversité Biologique en 2001
- La Stratégie Nationale d'Education Environnementale en 2001 ;

Au plan institutionnel, ces orientations et options ont contribué à mieux préciser et faire évoluer les missions du département. C'est dans cette dynamique que le Conseil National pour la Gestion de l'Environnement (CONAGESE) a été créé en 1998, puis a été transformé en 2002 en Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable (CONEDD).

Dans le cadre de la présente étude, le plan initial prévoyait un découpage avec l'agroforesterie d'un côté et la pêche et chasse aussi de l'autre. Cependant, les données collectées sont regroupées en productions végétales, productions de l'élevage et en productions de forêt chasse et pêche. Nous avons donc préféré garder ce découpage qui simplifie les analyses.

Aussi, les performances du sous-secteur sont analysées ci après, à travers les rubriques production, contribution dans la valeur ajoutée, la commercialisation et l'impact sur les acteurs.

IV.5.1 L'évolution de la production

Les données collectées ne permettent pas une évaluation de la production physique au niveau du sous-secteur. Cependant, nous pouvons faire une appréciation globale à partir de l'évolution des formations forestières et du potentiel ligneux d'une part, et de celle de la demande en bois énergie (bois de chauffe plus charbon de bois) d'autre part.

Ainsi, de 1978 à 1987, la superficie des formations forestières du Burkina est passée d'environ 16 620 000 ha à environ 12 897 000 ha alors que, celle des zones cultivées est passée de 8 770 000 ha à 14 523 000 ha

dans la même période. Cette situation ne donne pas la quantité de production forestière correspondant à la disparition de formations forestières, mais elle a le mérite de nous faire prendre conscience de l'ampleur du phénomène de déboisement.

D'autres informations font état de l'évolution de la biomasse ligneuse qui, elle est passée de 394 millions de m³ en 1999, à 364 millions de m³ (soit 285 millions de tonnes de bois) en 2004 selon une étude du PNGT2. Parallèlement, le niveau de la demande annuelle en bois de chauffe est passée de 383 484 m³ en 1990 à 818 354 m³ en 2005. On estime qu'en 2010, il sera de 1070238 m³.

Cependant, selon la SDR, le nombre de pépinières privées est passé de 928 en 1992 à 1622 en 1999 et, les forêts aménagées jusqu'en 2004 étaient de 334 000 ha.

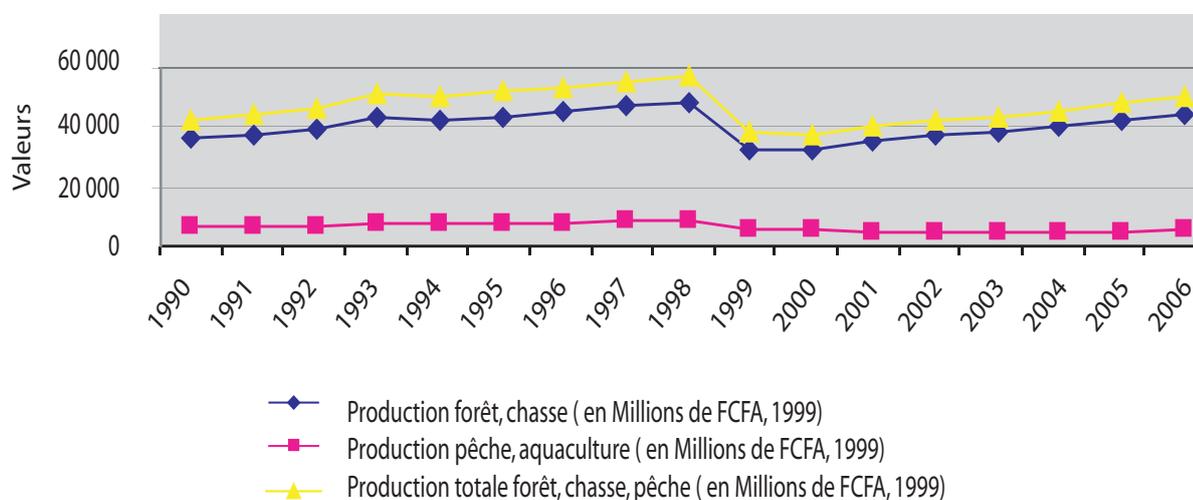
Dans le domaine de la pêche, on évalue actuellement la quantité de poisson pêché à environ 9500 tonnes par an générant des recettes d'un montant total estimé à 5,328 milliards de francs CFA.

D'autre part, à partir des données de la comptabilité nationale, il a été possible d'apprécier comment la production (en termes de valeur) du sous-secteur, s'est comportée au cours de la période considérée par l'étude.

Ainsi, comme le montre le graphique n°20 ci après, un constat se dégage: La valeur de la production en forêt et chasse épouse la même courbe d'évolution que la valeur de la production totale de forêt, chasse et pêche, alors que, la valeur de la pêche est restée constante et d'un faible niveau.

On tire alors la conclusion que la valeur de la production en pêche est insignifiante, si bien que les valeurs de forêt et chasse, est à quelque chose près, égale à celle de la production totale du sous-secteur.

Figure 20 : Evolution de la valeur de la production du sous-secteur environnement.



IV.5.2 Evolution de la valeur ajoutée

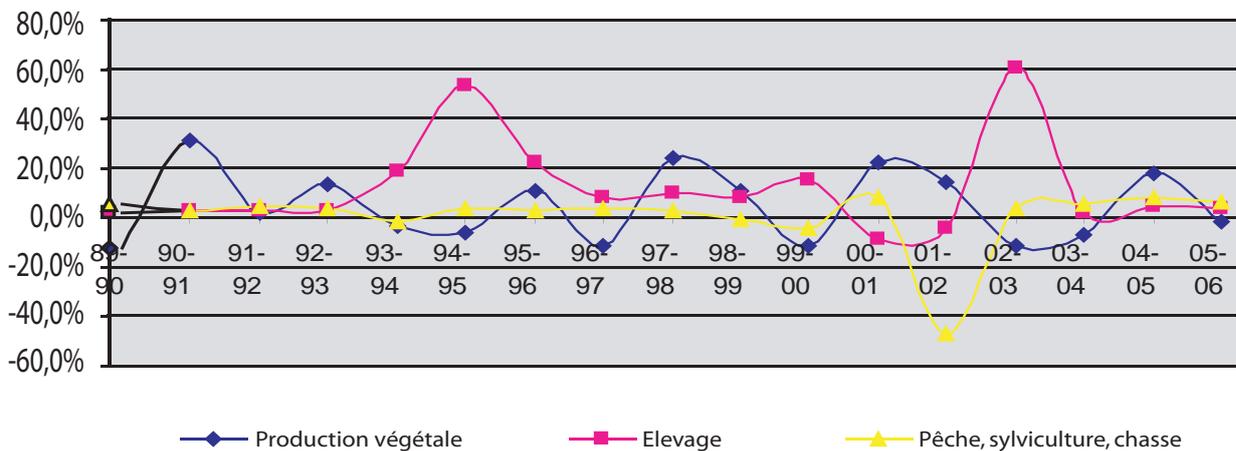
En termes de valeur ajoutée, et comme nous l'avons souligné dans la partie production végétale, la contribution du sous-secteur forêt, chasse et pêche est très faible et est restée presque constante au cours de la période considérée.

Ainsi, comme le montrent le tableau n°4 et le graphique 21, ci après, la croissance dans le sous-secteur environnement accuse une moyenne négative de -1,4% contre 4,1% en production végétale et 13,1% en élevage.

Tableau 4 : Croissance et poids de chaque sous-secteur.

Années	Poids de chaque sous secteur			Croissance dans chaque sous secteur		
	Production végétale	Elevage	Pêche, sylviculture et chasse	Production végétale	Elevage	Pêche, sylviculture et chasse
89-90	65,5%	17,3%	17,1%	-12,0%	2,2%	5,7%
90-91	61,7%	18,9%	19,4%	31,6%	2,5%	3,2%
91-92	67,3%	16,1%	16,6%	2,0%	2,5%	4,9%
92-93	67,0%	16,1%	16,9%	13,2%	2,6%	3,5%
93-94	69,0%	15,0%	16,0%	-3,0%	19,2%	-1,8%
94-95	66,6%	17,8%	15,6%	-5,5%	53,2%	3,5%
95-96	59,1%	25,7%	15,2%	10,5%	22,6%	3,3%
96-97	58,1%	28,0%	13,9%	-11,5%	8,1%	3,6%
97-98	53,5%	31,5%	15,0%	24,5%	9,6%	2,8%
98-99	57,2%	29,6%	13,3%	10,8%	8,2%	-0,3%
99-00	58,3%	29,5%	12,2%	-11,1%	15,3%	-4,1%
00-01	53,2%	34,9%	12,0%	22,8%	-8,7%	8,0%
01-02	59,4%	28,9%	11,7%	14,7%	-4,2%	-46,5%
02-03	66,7%	27,1%	6,2%	-11,2%	60,9%	3,4%
03-04	54,2%	40,0%	5,8%	-7,1%	2,0%	5,6%
01-02	59,4%	28,9%	11,7%	14,7%	-4,2%	-46,5%
02-03	66,7%	27,1%	6,2%	-11,2%	60,9%	3,4%
03-04	54,2%	40,0%	5,8%	-7,1%	2,0%	5,6%
04-05	51,8%	41,9%	6,3%	18,0%	4,5%	7,9%
05-06	54,7%	39,2%	6,1%	-1,7%	3,6%	6,2%
Moyennes	60,2%	27,7%	12,2%	4,1%	13,1%	- 1,4%

Figure 21 : Croissance dans chaque sous-secteur.



On remarque clairement au niveau de la figure 21 ci-dessus que, pendant que la production animale profite de la dévaluation du franc CFA pour faire un bon et s'y maintenir, la production forêt, chasse et pêche est restée constante jusqu'en 2002, puis a accusé une baisse jusqu'en 2005.

Paradoxalement, à cette faible performance, le tableau ci-après fait ressortir qu'en terme de rentabilité (productivité), l'environnement vient largement en tête avec une moyenne de 38% jusqu'en 1998 puis, chute brutalement à 18% en 1999-2000 et à 11,5% de 2001 à 2006. Malgré cette variation globale à travers les moyennes, place le sous-secteur environnement en première position, suivi de l'élevage puis de la production végétale.

Tableau 5 : Evolution de la rentabilité du sous-secteur sylviculture, pêche et chasse.

P2: Rentabilité (valeur ajoutée/CI)			
Année	Production végétale	Elevage	Sylv, pêche, chasse
1990	7,4	23,9	37,6
1991	7,9	23,8	38,9
1992	7,0	23,8	38,9
1993	7,4	24,5	38,8
1994	7,8	23,4	39,0
1995	7,3	23,4	39,0
1996	7,0	23,4	39,0
1997	6,2	23,4	39,0
1998	7,3	23,4	39,0
1999	9,7	13,9	18,4
2000	9,6	13,7	18,4
2001	8,1	9,4	11,9
2002	7,9	12,5	11,4
2003	7,0	18,9	11,7
2004	6,8	18,3	11,6
2005	6,8	18,1	11,6
2006	7,0	17,7	11,8

IV.6 Irrigation

IV.6.1 Présentation succincte du sous-secteur de l'irrigation

Depuis les sécheresses des années 70, une attention particulière a été portée à la maîtrise de l'eau dans le but d'améliorer la productivité agricole. Plusieurs types d'aménagements ont vu le jour avec, notamment, l'aménagement de grandes plaines (Vallée du Sourou, Vallée du Kou, site de Bagré, périmètre sucrier de la SOSUCO) et la construction de nombreux petits barrages en terre et avec des avals aménagés.

Les résultats à ce jour restent cependant insuffisants face aux besoins grandissants d'une production agricole sécurisée. En effet, l'agriculture burkinabè demeure très dépendante de la pluviométrie. Tirant les enseignements des insuffisances et des limites objectives des différents types d'aménagements et face à la persistance des aléas climatiques, les Autorités du pays ont décidé de définir et de mettre en oeuvre une politique de développement durable de l'agriculture irriguée.

La typologie suivante, simplifiée mais cohérente avec les pratiques observées, résume l'irrigation en quatre grandes classes:

(i) Les grands périmètres: Les grands aménagements couvrent plusieurs centaines d'hectares, voire quelques milliers d'hectares d'un seul tenant. Ce sont les périmètres comme la vallée du Kou, Karfiguèla, Banzon, Douna, le périmètre sucrier de Banfora et les périmètres du Sourou et Bagré. Ils correspondent au type 1 dans la typologie du CILSS établie en 1989.

(ii) Les périmètres moyens: Les périmètres moyens ont une superficie comprise entre une vingtaine d'hectares à une centaine d'hectares. Ce sont surtout des périmètres en aval des barrages ou autour de lacs naturels. Ces périmètres correspondent au type 3 de la Typologie du CILSS (exemple: Dakiri, Zoungou, Tapoa, etc.).

(iii) La petite irrigation: La petite irrigation correspond aux périmètres de quelques ares à une vingtaine d'hectares. Elle peut être individuelle (privée) ou villageoise (coopérative ou groupement). La petite irrigation regroupe les périmètres de Type 2 et 5 de la Typologie du CILSS. (Exemple, Bam, Koro, Diaradougou, Tingrela, etc.).

(iv) Les aménagements de bas-fonds: Ces aménagements sont des aménagements en maîtrise partielle. Ils correspondent aux périmètres de type 4 de la Typologie du CILSS.

L'irrigation bien qu'étant incontournable pour le développement de l'agriculture demeure encore marginale du point de vue des surfaces aménagées.

Comme le tableau 9 l'indique, les superficies aménageables sont véritablement en proportion réduites par rapport à la superficie totale. En revanche, elles constituent 2,59% des superficies agricoles. C'est donc dire que le potentiel irrigable demeure infime. Néanmoins, compte tenu des performances techniques induites par l'irrigation, le Gouvernement doit poursuivre ses efforts d'aménagement.

IV.6.2 Potentiel aménageable

Pratiquement dans toutes les régions du pays, il existe des superficies aménageables comme le tableau ci-dessous l'indique. Toutefois, dans l'inventaire, il a été pris en considération les aménagements de bas-fonds sans maîtrise de l'eau. Ainsi, il existe les aménagements avec maîtrise de l'eau (totale et partielle) et des aménagements sans aucun contrôle de l'eau comme les bas-fonds simples. Ces derniers ne sont donc pas pris en compte dans le potentiel irrigable.

Tableau 6 : Répartition du potentiel aménageable par région agricole

Région agricole	Superficie géographique (km ²)	Superficie aménageable en Ha	%
Centre	21 950	10 390	0,47%
Centre-Ouest	26 325	9 860	0,37%
Centre-Nord	21 580	4 860	0,23%
Nord	12 295	3 100	0,25%
Boucle du Mouhoun	33 015	29 140	0,88%
Centre-Est	11 260	33 830	3,00%
Comoé	18 405	13 620	0,74%
Hauts-Bassins	24 770	25 255	1,02%
Sud-Ouest	17 480	96 100	5,50%
Est	49 990	6 150	0,12%
Sahel	36 870	1 195	0,03%
TOTAL	273 940	233 500	0,85%

IV.6.3 Superficies exploitées sous l'irrigation

En dépit de la grande volonté d'accroître la capacité productive en irrigué du pays, les superficies actuellement aménagées et exploitées sont estimées à 28 410 ha en 2006, ce qui représente seulement 12,2% du potentiel irrigable. A la base de cette réalité se trouve en premier lieu le coût élevé de l'hectare aménagé (4 à 5 millions de FCFA avant dévaluation et 7 à 10 millions après pour les grands et moyens périmètres).

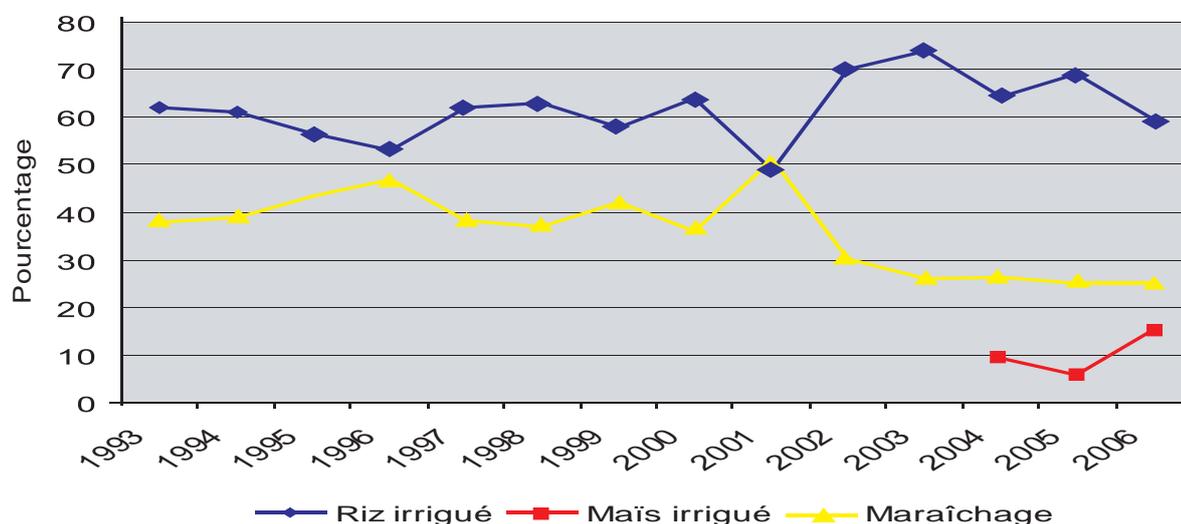
Les superficies sous l'irrigation fluctuent d'une saison à l'autre et se situent en moyenne autour de 17 958 ha au cours de la période 1993-2006. Les variations des superficies exploitées sont tributaires de la pluviométrie.

Les spéculations produites sous l'irrigation sont essentiellement le maïs, le riz et les produits maraîchers. Il ressort que plus de la moitié des superficies sont consacrées à la culture du riz entre 1993 et 2006. Cela pourrait s'expliquer par l'augmentation de la demande du riz local. En outre, l'Etat mène une politique de développement de la filière riz.

Les superficies du maraîchage fluctuaient autour de 40% entre 1993 et 2001. A partir de 2004, sous l'impulsion du programme de développement de la petite irrigation, le maïs fait son apparition et occupe plus

de 1/10 des superficies irriguées. Cela n'a pas été sans inconvénient pour les superficies consacrées au maraîchage qui ont baissé et représentent seulement en moyenne, 25% des superficies exploitées en irrigué à partir de 2004.

Figure 22 : Superficies des cultures irriguées.



La part de la superficie irriguée dans la superficie totale cultivée est en dessous de 1%. Elle se situe en moyenne autour de 0,46% au cours de la période 1993-2006. En 2006, les superficies exploitées en irrigué représentaient 0,63% des superficies cultivées qui s'élevaient à 4 533 149 ha. Cela montre que l'agriculture burkinabè dépend de la pluviométrie et par conséquent subit les caprices de celle-ci. (figure 24)

Figure 23: Part de la superficie exploitée sous irrigation dans la superficie totale exploitée



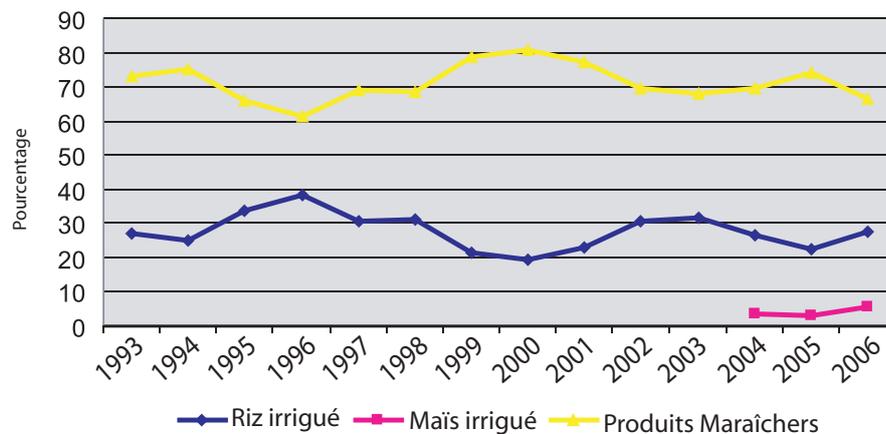
IV.6.4 Productions des cultures irriguées

Les spéculations développées sous irrigation sont essentiellement le riz et les fruits et légumes. La production du riz irrigué se fait tant en hivernage qu'en contre saison mais à des proportions moindres compte tenu de la disponibilité de l'eau et du système d'irrigation. Quant au maraîchage, il se pratique tant sur les petits sites villageois que sur les avas aménagés de barrages. Avec la promotion de la petite irrigation villageoise, une certaine diversification de la production a été notée. Ainsi, en plus des spéculations traditionnelles ont été promues : le maïs, le niébé et le manioc.

Les principales productions maraîchères sont : le haricot vert, la tomate, les oignons, les choux, les carottes, la laitue, les aubergines locales et exotiques, la pomme de terre, le gombo, l'oseille, le piment, les fraises, et la pastèque.

La production des cultures irriguées est passée de 55 573 tonnes en 1993 à 207 418 ha en 2006, soit une augmentation de 273%. En moyenne, la production s'est accrue de 13,1% par an au cours de la période 1993-2006. Cette production sous l'irrigation représente seulement 3,43 % (en moyenne) de la production végétale. La production maraîchère représentait en moyenne 70% de la production irriguée entre 1993 et 2006. Le maïs qui n'a apparu en irrigation qu'en 2003, occupe une proportion qui fluctue autour de 5%. Le riz irrigué occupe le quart des productions irriguées.

Figure 24 : Evolution de la production de cultures irriguées



IV.6.5 Coûts des aménagements

Le développement rapide des périmètres irrigués s'est opéré à des coûts d'aménagement qui, actualisés en l'an 2000, varient entre 7 et 10 millions de FCFA à l'hectare, selon la taille et les caractéristiques spécifiques des sites et des systèmes de mobilisation de l'eau. Ces coûts relativement élevés sont dus:

- (i) aux normes et standards dans la conception et la réalisation des ouvrages sans relation avec le niveau technique des usagers et la viabilité économique des aménagements;
- (ii) à l'absence d'économie d'échelle du fait de la réalisation par petite tranche,
- (iii) aux problèmes de transparence dans la concurrence; et
- (iv) la non implication des bénéficiaires dans la réalisation des travaux (prise en charge des aménagements à la parcelle).

Tableau 7 : Coût d'aménagement de quelques grands périmètres.

Périmètre	Surface aménagée (ha)	Coût d'aménagement (10 ⁶ Fcfa)	Coût à l'ha (10 ⁶ Fcfa)	Année
Sourou	200	1450	7,25	1993
Sourou	500	3800	7,6	1993
Sourou	925	7000	7,57	1996
Bagré	600	6034	10,05	1998

Source: AMVS et MOB.

Le coût moyen d'aménagement à l'ha pour les bas-fonds simples est de l'ordre de 1,5 million de FCFA. Pour les bas-fonds améliorés les coûts sont beaucoup plus importants (3 à 4 millions de FCFA/ha).

IV.6.6 Coût d'utilisation de l'eau

Les coûts d'exploitation et de fonctionnement sur les périmètres irrigués concernent les redevances en eau et entretien, et les frais de fonctionnement.

Le prix du mètre cube d'eau varie de 2,8 FCFA sur les périmètres moyens en aval de barrage de 30 ha à 11,1 F CFA sur les périmètres villageois irrigués par pompage de 10 ha.

Tableau 8 : Prix de l'eau.

	Sur un périmètre villageois irrigué par pompage de 10 ha	Sur un périmètre moyen en aval de barrage de 30 ha	Sur un grand périmètre de 200 ha	Sur un périmètre individuel de 5 ha
Coût du mètre cube d'eau (Fcfa/m ³)	11,1	2,8	9,3	10,5

IV.7 Prix des produits agricoles

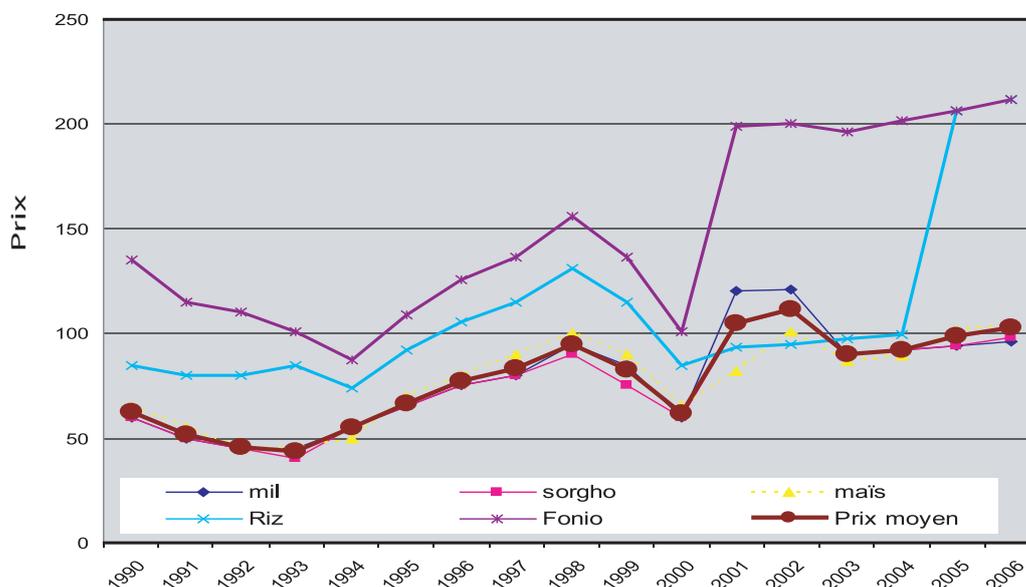
IV.7.1 Evolution des prix au producteur des principales cultures vivrières

Les prix des céréales ont connu des fluctuations au cours des quinze dernières années. Ces fluctuations sont scindées en quatre phases :

- La période 1990-1993 : caractérisée par une baisse de l'ensemble des prix des céréales ; l'indice des prix des céréales a connu une baisse moyenne de 11% au cours de cette période
- La période 1994-1998 : Suite à la dévaluation du Franc CFA intervenue en 1994, la rémunération des producteurs a connu une hausse importante ; le prix moyen d'un kilogramme de céréale a subi une hausse moyenne de 17% au cours de la période.
- La période 1998-2000 caractérisée par une baisse moyenne de 19% des prix des céréales ;
- La période 2001-2006 où nous avons assisté à une importante fluctuation des prix. Le prix moyen du kilogramme de céréale a atteint le pic en 2002, soit 112 FCFA ; il se stabilisera à 106 FCFA en 2006.

Notons que le prix du riz a plus que doublé entre 2001 et 2006. De 94 FCFA, il est passé à 212 FCFA en 2006, soit une hausse de 126%. Cela pourrait s'expliquer par l'accroissement de la demande du riz local.

Figure 25 : Evolution des prix de céréales (en F.CFA).



IV.7.2 Evolution des prix au producteur des cultures de rente

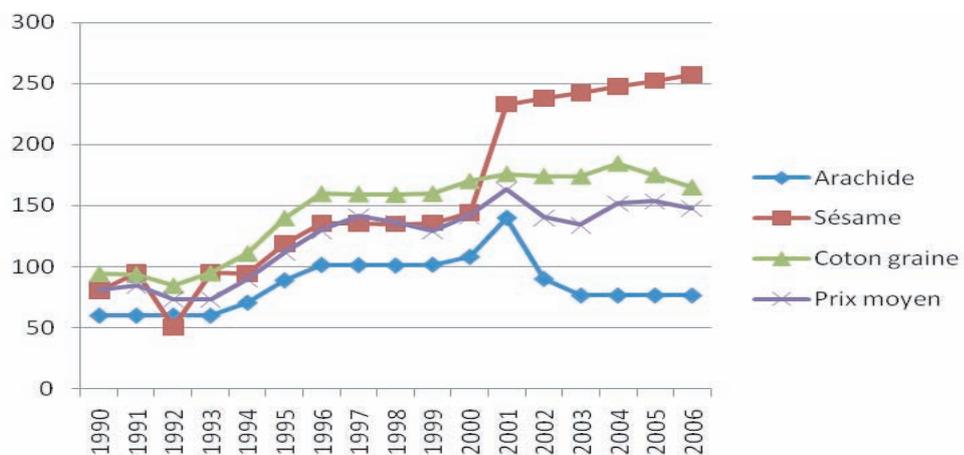
Les prix des principales cultures de rente ont connu une évolution croissante exceptée l'arachide au cours des quinze dernières années.

Le prix de l'arachide a subi une baisse significative à partir de l'année 2001. En effet, de 140 FCFA le Kg en 2001, le prix de l'arachide passe à 90 FCFA, soit une baisse de 36% ; cette baisse se poursuit et se stabilise à 77 FCFA à partir de 2003.

Par contre, le sésame à partir de l'année de 1995, de 119 FCFA en 1995, le prix du sésame est passé à 257 FCFA en 2006, soit une hausse de 117%.

A partir de 1994, le prix au producteur du coton graine a connu une évolution à la hausse. Passant de 95 FCFA le kg en 1993, le coton graine s'achetait à 175 FCFA en 2005, soit une hausse de plus de 80%. Le prix moyen du coton calculé sur les cinq dernières années est de 175 FCFA.

Figure 26 : Evolution des prix au producteur des produits de rente (en F.CFA).

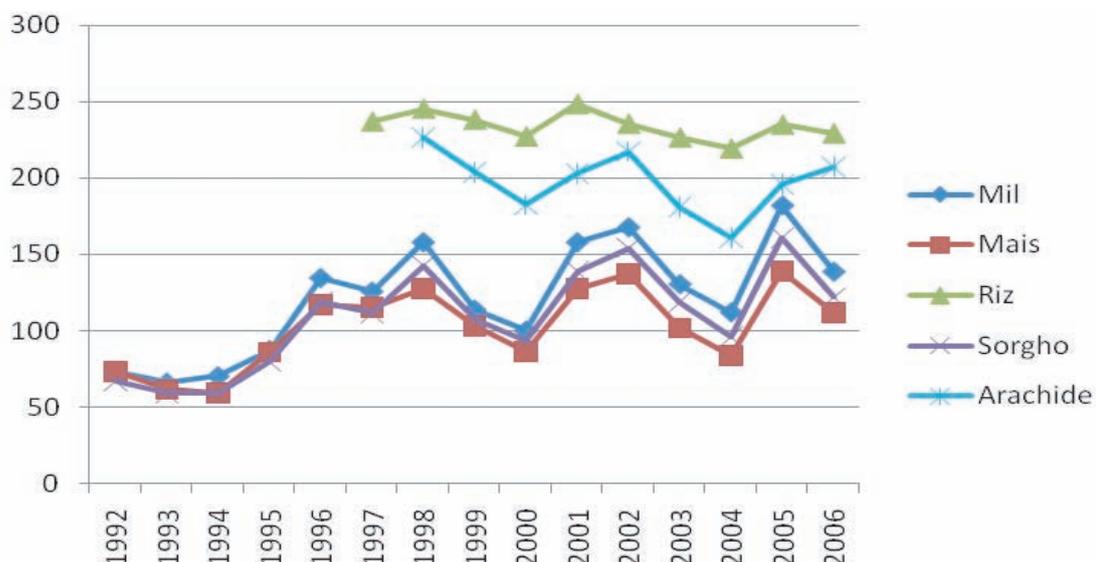


IV.7.3 Evolution des prix au consommateur des principaux produits agricoles

Contrairement aux prix aux producteurs où les fluctuations sont moins importantes, nous assistons à une volatilité des prix aux consommateurs des produits agricoles. Le graphique ci-dessous nous montre pratiquement une évolution en dents de scie des prix au consommateur des céréales. Cela montre certainement une corrélation entre le prix au consommateur et l'état pluviométrique de la campagne agricole.

Au niveau des céréales, les pics sont observés en 2001 et en 2005. Cela s'explique par les mauvaises campagnes agricoles enregistrées en 2000 et en 2004.

Figure 27 : Evolution des prix au consommateur des céréales (en F.CFA).



IV.7.4 Evolution du ratio prix au producteur/prix au consommateur

Pour le mil, la part du prix au consommateur cédée au producteur, oscille entre 52% (2005) et 82% (2004). Elle se situe en moyenne autour de 68% au cours de la période 1992-2006.

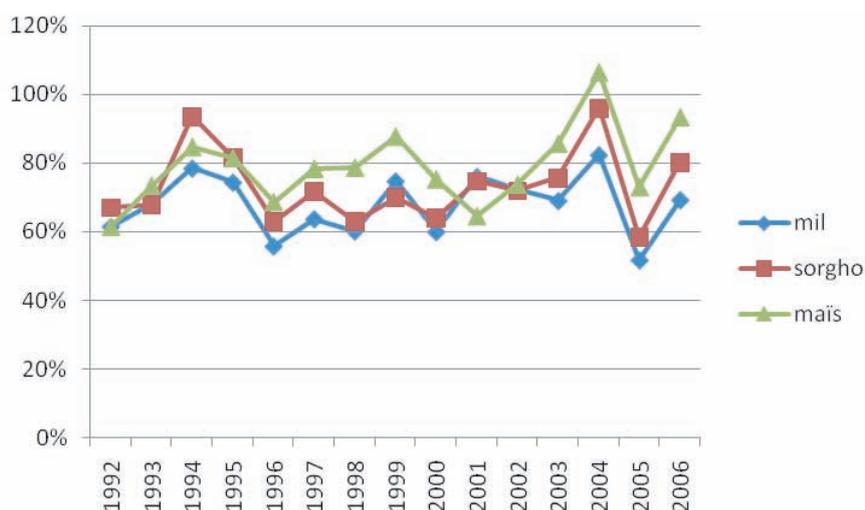
Pour le sorgho et le maïs, nous constatons que la part du prix au consommateur qui revient au producteur est meilleure par rapport à celle du mil ; elle se situe en moyenne autour de 73%.

Les plus faibles parts étant enregistrées en 2005 pour le sorgho et en 1992 pour le maïs.

Nous remarquons que l'écart entre le prix au consommateur et au producteur du mil et du sorgho, principales céréales, atteint son maximum au cours des années suivant une mauvaise campagne de production ; c'est le cas en 1995, en 1997, en 2000 et en 2005. Cela s'explique par la forte spéculation exercée par les commerçants dans les années de mauvaise campagne.

Le ratio prix au producteur/prix au consommateur de l'arachide oscille entre 37% et 69%. Il se situe en moyenne à 48% au cours de la période 1998-2006. Cela montre que plus de la moitié du prix au consommateur de cette culture de rente est captée par les commerçants. L'on peut également constater à partir de 2003, la baisse de la production de cette spéculant suivant à peu près les pertes de gains du producteur récupérées par le commerçant.

Figure 28 : Evolution du ratio prix au producteur/prix au consommateur des principales céréales.



IV.7.5 Evolution des prix au producteur du cheptel.

Le cheptel du Burkina est caractérisé par la dominance de l'espèce bovine suivie des espèces ovine et caprine. L'élevage est l'une des principales sources de revenu des ménages agricoles.

Le prix au producteur des bovins a connu une hausse soutenue au cours de la période 1990-2006. Il connaît une croissance en moyenne de 7%. Les hausses les plus importantes sont enregistrées en 1994, 1999 et 2003 ; elle était respectivement de 22%, 24% et 25%.

Les prix des espèces ovines et caprines connaissent une évolution similaire à celle des bovins. On enregistre une hausse moyenne de 14 % pour le prix des ovins contre 11% pour les caprins au cours des quinze dernières années. La hausse la plus importante est enregistrée en 1994, année de dévaluation du Franc CFA; elle était 78% pour le prix des ovins et de 80% pour celui des caprins.

Figure 29 : Evolution des prix au producteur des bovins (en F.CFA).

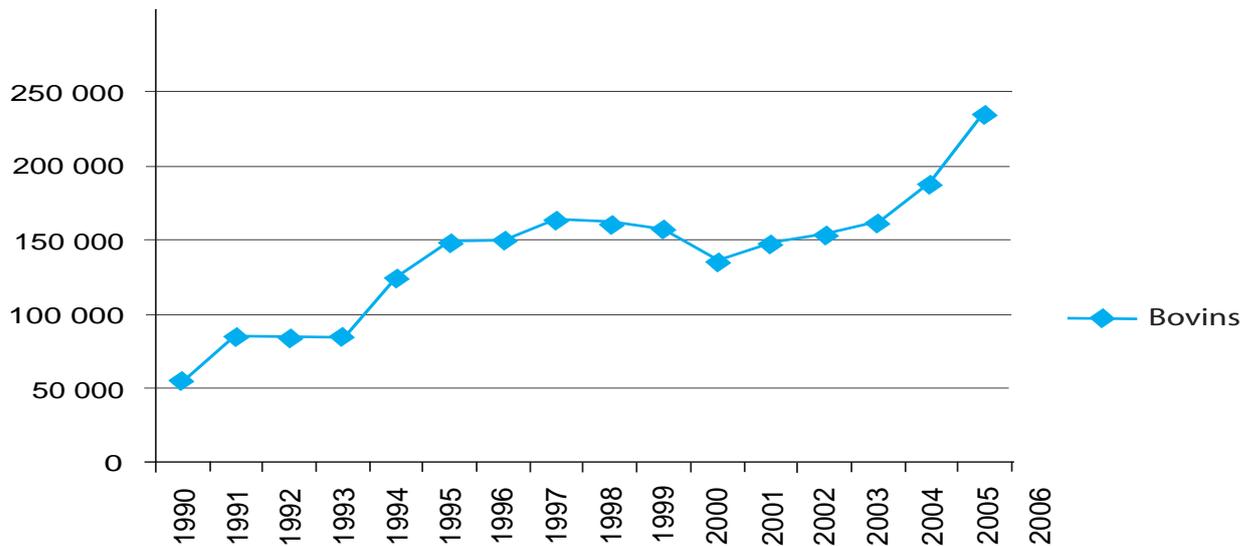
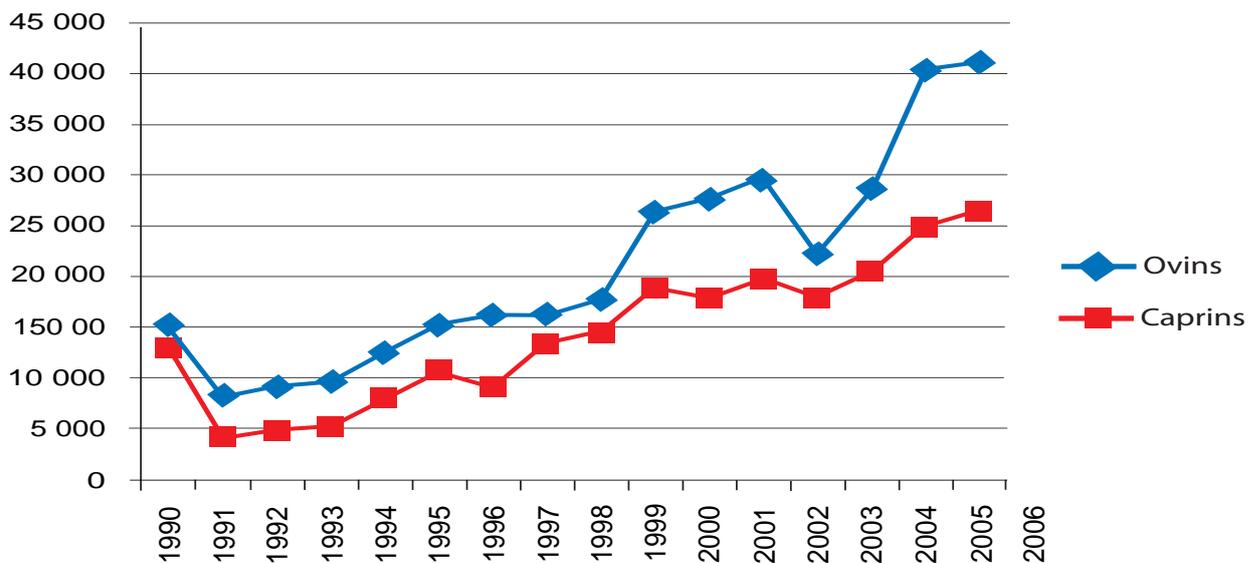


Figure 30: Evolution des prix au producteur des petits ruminants (en F.CFA).



IV.7.6 Evolution des prix à l'exportation du cheptel

Les prix à l'exportation des petits ruminants, à l'instar de ceux au producteur, connaissent une allure croissante. Le prix à l'exportation des ovins enregistre sa hausse la plus importante (54 %) en 1994 avec la dévaluation du Franc CFA.

Le taux de croissance moyen des prix à l'exportation des ovins et caprins au cours de la période 1990-2006 se situe respectivement à 15% et à 13% contre 14 et 11% pour l'accroissement moyen des prix au producteur.

L'accroissement moyen des prix à l'exportation des ovins au cours de la période 1991-2006 est de 8%. L'accroissement le plus important est enregistré en 1994 avec la dévaluation du Franc CFA ; il était de 48%.

Figure 31 : Evolution des prix à l'exportation des petits ruminants (en F.CFA).

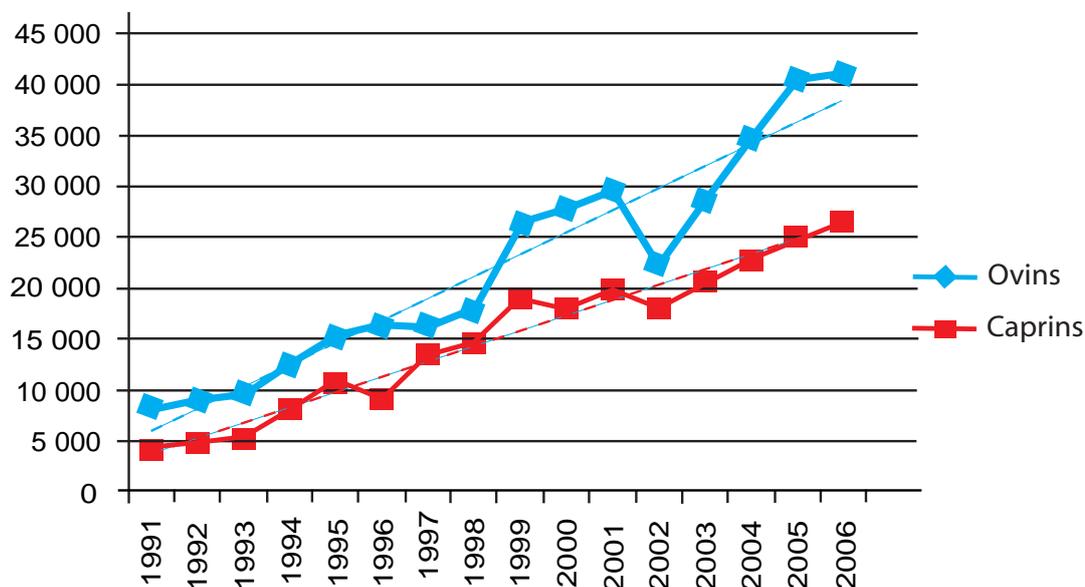
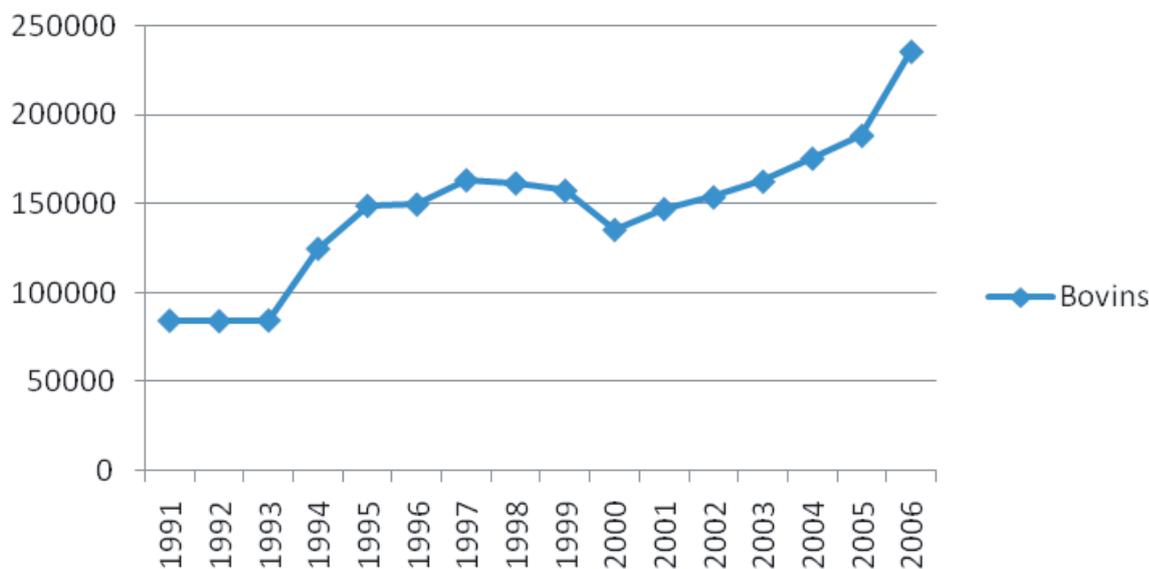


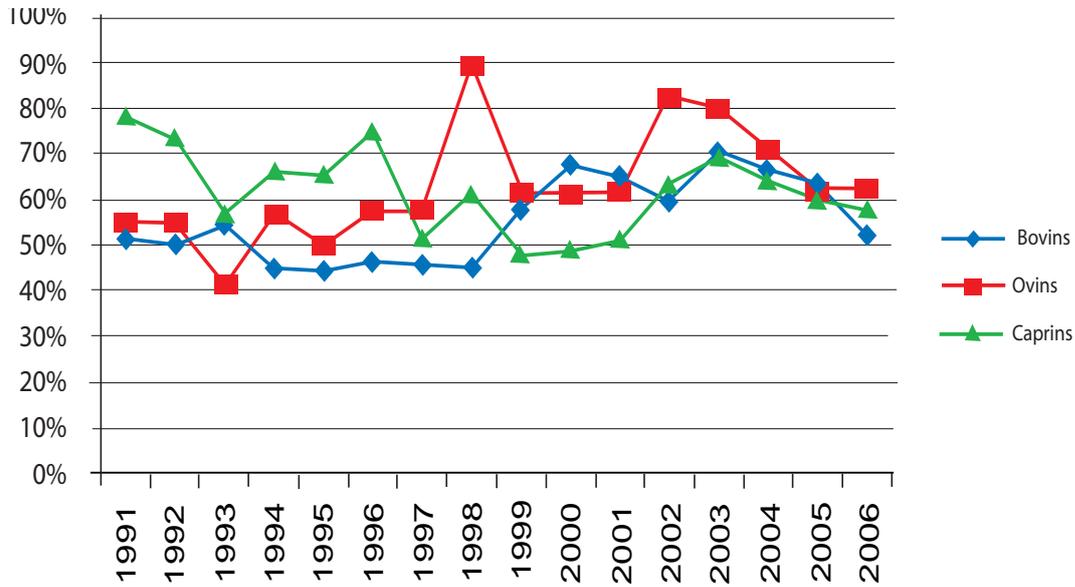
Figure 32 : Evolution des prix à l'exportation des bovins (en F.CFA).



IV.7.7 Evolution du ratio prix au producteur/prix à l'exportation du cheptel

La part des prix à l'exportation des petits ruminants (ovins, caprins) payée au producteur tourne autour de 62%. Elle oscille autour de 55% pour les bovins. Cela montre que les exportations du cheptel rémunèrent plus les éleveurs de petits ruminants que ceux des gros ruminants. En analysant le graphique ci-dessous, nous remarquons qu'en 2003, la marge des commerçants s'est réduite pour l'ensemble du cheptel exporté ; le ratio prix au producteur/prix à l'exportation étant de 71%, 80% et 70% pour les ovins, les bovins et les caprins. Cela pourrait s'expliquer par la baisse des échanges extérieurs au profit des échanges intérieurs intervenue en 2003 avec le déclenchement de la crise ivoirienne.

Figure 33 : Evolution du ratio prix au producteur/prix à l'exportation du cheptel.



IV.7.8 Evolution des prix à l'exportation du coton fibre

Le coton est le principal produit d'exportation du Burkina ; il constitue plus de 60% des recettes d'exportations. Le coton est exporté à l'état fibreux. Le prix du coton fibre connaît d'importantes fluctuations. Ces fluctuations sont le reflet de l'instabilité du cours du coton au niveau mondial.

Notons que la dévaluation du Franc CFA intervenue en 1994 a eu un impact positif sur la rémunération des cotonculteurs. En effet, le prix moyen d'un kg de coton fibre était de 393 F le Kg au cours de la période 1990-1993 ; après la dévaluation du Franc CFA, cette moyenne est passée à 738 F le kg, soit une hausse de 88%.

Figure 34: Evolution des prix à l'exportation du coton fibre



IV.7.9 Evolution du ratio prix au producteur/prix international du coton

Le ratio prix producteur/prix international du coton permet de cerner la part du prix international du coton qui revient au producteur. Notons que le coton est exporté à l'état fibreux alors qu'il est acheté chez le producteur à l'état graine, mais toute chose égale par ailleurs, la comparaison entre le prix international du coton fibre et le prix au producteur du coton graine permet de voir comment les variations du prix international sont transmises au niveau du prix au producteur.

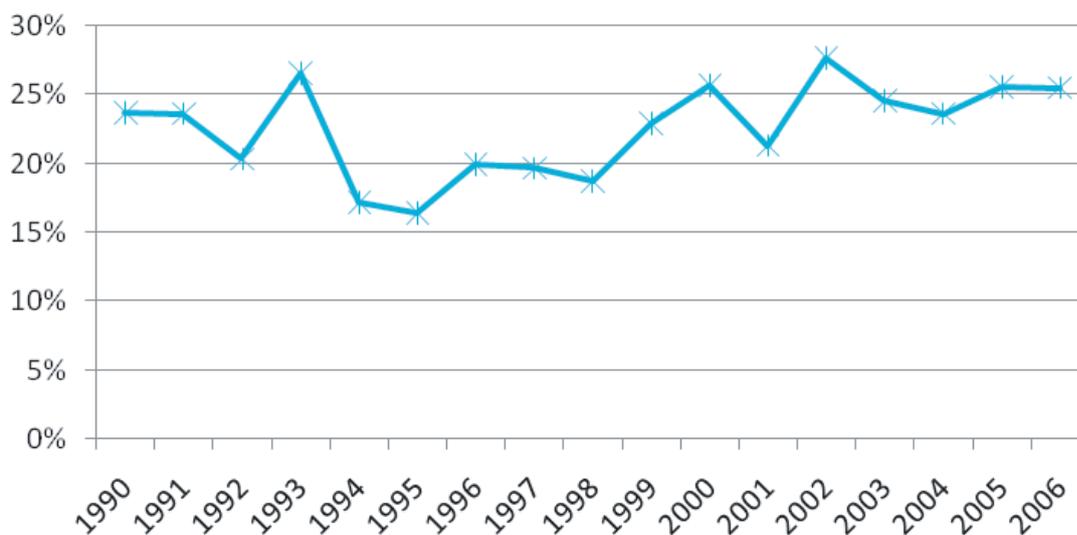
L'analyse de ce ratio au cours de la période 1990-2006 montre qu'il oscille entre 16% et 28% avec une moyenne de 23%. La part du prix international du coton payée au producteur était de 17% en 1994 et 16% en 1995, malgré la hausse du prix à l'exportation (80 % en 1994 et 32% en 1995) due à la dévaluation du Franc CFA. Ce n'est qu'à partir de 1996 que les prix au producteur du coton graine ont augmenté.

Ainsi la dévaluation ne s'est pas traduite à court terme, par une augmentation du prix au producteur en F CFA. Les sociétés cotonnières, qui étaient en difficultés financières importantes avant la dévaluation, sont redevenues bénéficiaires en ne répercutant pas immédiatement la hausse du prix de vente en F CFA.

Cependant, il faut noter que les baisses du prix à l'exportation ne sont pas transmises proportionnellement aux prix locaux du coton graine. En exemple, en 2002, le prix international du coton graine a baissé de 24% tandis que la baisse du prix au producteur était de 1%. De même la hausse du prix international n'est pas répercutée totalement sur les prix au producteur.

Tout se passe comme si les sociétés cotonnières jouaient un rôle de stabilisation du prix au producteur du coton.

Figure 35: Evolution du ratio prix au producteur/prix international du coton



IV.7.9 Termes d'échange de l'agriculture

Les termes d'échange de l'agriculture permettent d'apprécier le pouvoir d'achat des producteurs. Il est obtenu en faisant le rapport entre l'indice des prix des produits agricoles⁷ sur l'indice général des prix⁸.

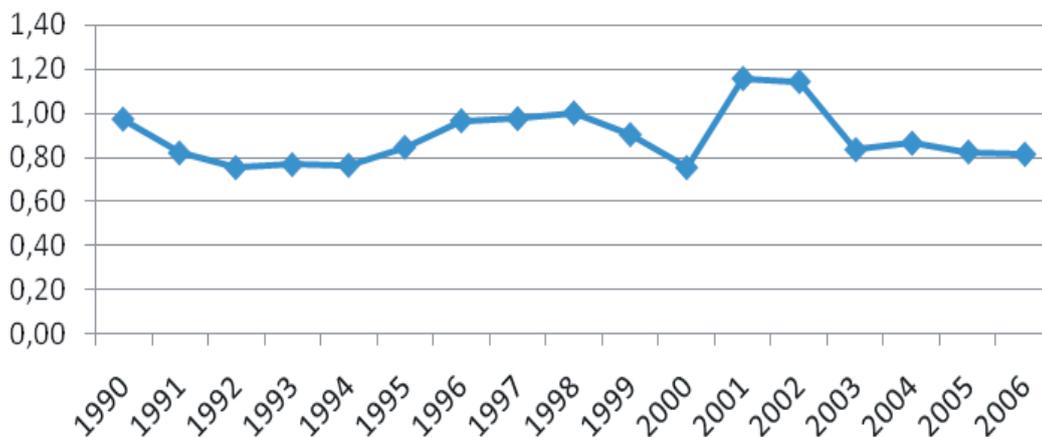
L'indice général des prix utilisé pour l'analyse est l'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC). L'année de base pour ces indices est 1998.

Les résultats montrent que le coût de la vie mesuré par l'IHPC, croît plus vite que le niveau des prix des produits agricoles. Le ratio indice des prix des produits agricoles/IHPC tourne autour de 0,89 au cours de la période 1990-2006. Il est toujours en dessous de 1, excepté en 2001 et 2002. L'amélioration des termes d'échange en 2001 et en 2002 est liée à la hausse des prix des produits agricoles constatés ces années, due à la mauvaise campagne agricole 2000/2001.

⁷ Par manque de données, l'indice est calculé seulement sur les produits végétaux

⁸ L'indice général des prix utilisé pour l'analyse est l'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC)

Figure 36: Evolution des termes d'échange de l'agriculture



En conclusion la rémunération accordée aux producteurs à travers les prix au producteur ne leur permet pas de faire face au coût de la vie.

IV.8 Niveau d'équipement et utilisation des intrants

IV.8.1 Utilisations des intrants

IV.8.1.1 Intrants utilisés dans le sous-secteur de la production végétale

L'utilisation des fertilisants et des semences améliorées est indispensable pour accroître le rendement des spéculations produites. Les principaux fertilisants utilisés par les producteurs sont la fumure organique, le NPK, l'urée et la phosphate.

IV.8.1.1.1 Superficies fertilisées

La proportion des superficies fertilisées par les engrais minéraux (NPK, urée) par rapport aux superficies totales cultivées était de 29,3% en 2006. D'une moyenne de 15% au cours de la période 1993-96, le ratio oscillait autour de 24% au cours de la période 1997-2005 et a atteint 30% en 2004 et 29% en 2005.

Cela pourrait s'expliquer par l'accroissement des superficies de coton qui bénéficient de fertilisants par rapport aux autres spéculations. En effet, d'une moyenne de 166 229 ha au cours de la période 1993-1996, les superficies emblavées de coton ont atteint en moyenne 375 266 ha au cours de la période 1997-2005 avec un maximum de 600 000 ha en 2005.

Quant à l'utilisation de la fumure organique, la proportion des superficies emblavées qui en bénéficient est passée d'une moyenne de 25% au cours de la période 1993-1999 pour se situer à 30% pour la période 2002-2006. Cela montre que moins du tiers des superficies emblavées bénéficient de la fumure organique.

V.8.1.1.2 Dose à l'hectare des engrais minéraux

La dose à l'hectare des intrants utilisés permet d'apprécier le niveau d'intensification de l'agriculture. Dans le présent rapport, elle est obtenue en faisant le ratio des engrais minéraux utilisés sur les superficies fertilisées. Pour les engrais comme on pouvait s'y attendre, la dose moyenne à l'hectare des cultures sur la période 1993-2005 était de 146 Kg/ha pour les cultures de rente contre 75 Kg/ha pour les céréales et 68 Kg/ha pour les autres cultures vivrières.

En 2005, la dose à l'ha sur les parcelles portant les cultures de rente a atteint 160 kg, soit une hausse de 19% par rapport à son niveau de 1992. Hormis en 2002 où la dose à l'ha des engrais minéraux a baissé de 12% par rapport à 2001, nous constatons une certaine stabilité des doses pratiquées sur les cultures de rente entre 1993 et 2003.

La chute de la dose en 2002 s'explique par la baisse du revenu des producteurs enregistrée au cours de la mauvaise campagne 2000/2001.

La dose appliquée sur les superficies de céréales connaît également une évolution ascendante. L'augmentation des quantités de fertilisants mises sur les parcelles de céréales s'expliquerait par l'effet d'entraînement du coton sur les céréales notamment le maïs. Il n'est pas exclu que les cotonculteurs détournent les intrants destinés au coton vers leurs exploitations de maïs ou de riz surtout quand le prix au producteur du coton annoncé par les sociétés cotonnières en début de campagne leur est défavorable.

La dose brute à l'ha est obtenue en rapportant la quantité des intrants utilisés sur les superficies totales cultivées. La dose brute à l'hectare connaît une évolution ascendante. De 12 Kg à l'hectare en 1993, elle est passée à 40 Kg à l'ha en 2005.

Cette évolution est surtout due à l'accroissement des superficies de coton qui bénéficient d'un traitement spécifique grâce à l'appui que les sociétés cotonnières apportent aux cotonculteurs. Egalement, cet accroissement s'explique par l'augmentation des doses appliquées sur les parcelles de céréales.

Figure 37: Evolution de la dose d'engrais minéraux par type de culture

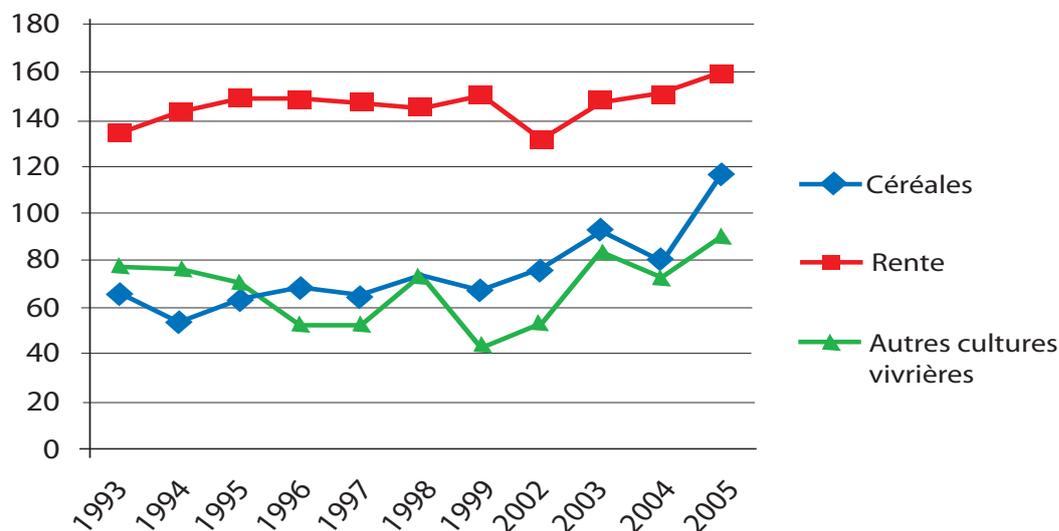
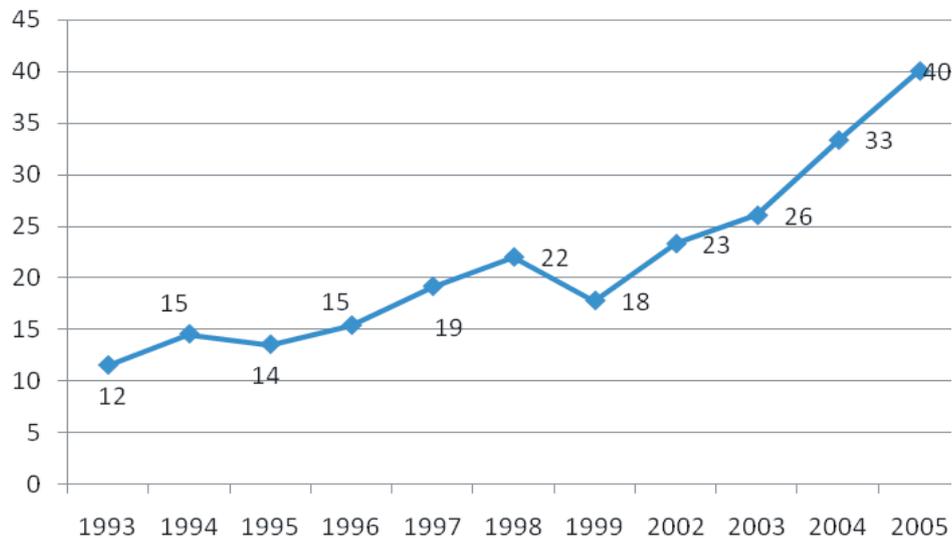


Figure 38: Evolution de la dose brute d'engrais minéraux



IV.8.1.1.3 Utilisation des semences améliorées

La part des superficies bénéficiant des semences améliorées était de 11,3% en 2003, 15 % en 2004, 15,8% en 2005 et 15,1% en 2006. Les superficies de coton représentent près de 90% des superficies bénéficiant des semences améliorées. En effet, la quasi-totalité des semences de coton sont des semences sectionnées (97% en moyenne). Hormis le coton, les producteurs utilisent peu les semences améliorées; seulement 2% des superficies des céréales reçoivent des semences sélectionnées.

Tableau 9 : Proportion des superficies bénéficiant des semences améliorées

Années	Céréales		Coton		Toute spéculation	
	Sup Sem Améliorées (en ha)	%	Sup Sem Améliorées (en ha)	%	Sup Sem Améliorées (en ha)	%
2003	74761	2,1%	425356	95,9%	509388	11,3%
2004	50972	1,8%	518386	99,4%	573435	15,0%
2005	71435	2,2%	593260	95,4%	678235	15,8%
2006	60830	2,0%	552762	97,0%	620853	15,1%

IV.8.1.2 Intrants utilisés dans le sous-secteur de l'élevage

Il faut dire tout de suite qu'au niveau des intrants, il n'a pas été possible d'avoir des informations fiables sur la période considérée. Les intrants considérés ont été les aliments, les produits vétérinaires et les équipements. Les informations collectées, non seulement sont très partielles, mais ne concernent pas non plus tous les intrants.

Ainsi, au niveau des vaccinations par exemple, un effectif moyen de 1 241 625 bovins a été touché par le vaccin contre la PPCB, donnant un taux de couverture moyen de 24% du cheptel bovin. La période 1996 à 2002 enregistre les meilleurs taux de couverture avec un pic atteignant 41% en 1997.

L'année 1991 se démarque avec un taux de couverture de 35,4%. L'enregistrement de ces taux relativement élevés correspond certainement à des périodes d'épizooties. Chez la volaille où la vaccination contre la Maladie de New Castle (MNC) est systématique, le taux moyen de couverture pour la même période est de 10%, ce qui est insignifiant pour un effectif de volaille d'environ 20 millions.

En ce qui concerne les aliments, les données sont encore plus éparpillées. En effet, les quantités de SPAI produites (son cubé, tourteaux, aliments bétail) n'ont pas été régulièrement enregistrées.

IV.8.2 Equipements

IV.8.2.1 Possession d'équipements

Le niveau d'équipement des producteurs agricoles est un indicateur d'intensification de la production agricole. Les opérations culturales sont définies en plusieurs phases et requièrent chacune un équipement particulier. Les principales opérations culturales sont:

- * le labour ;
- * le semis ;
- * le sarclage ;
- * le traitement ;
- * la récolte ;
- * le transport.

Pour appréhender le niveau d'équipement des ménages agricoles, la définition suivante sera utilisée : Un ménage est dit :

- * Non équipé s'il ne possède aucun équipement⁹ ;
- * Faiblement équipé s'il est équipé seulement pour une ou deux activités culturales;
- * Moyennement équipé s'il est équipé seulement pour trois ou quatre activités ;
- * Fortement équipé s'il est équipé pour cinq ou six activités.

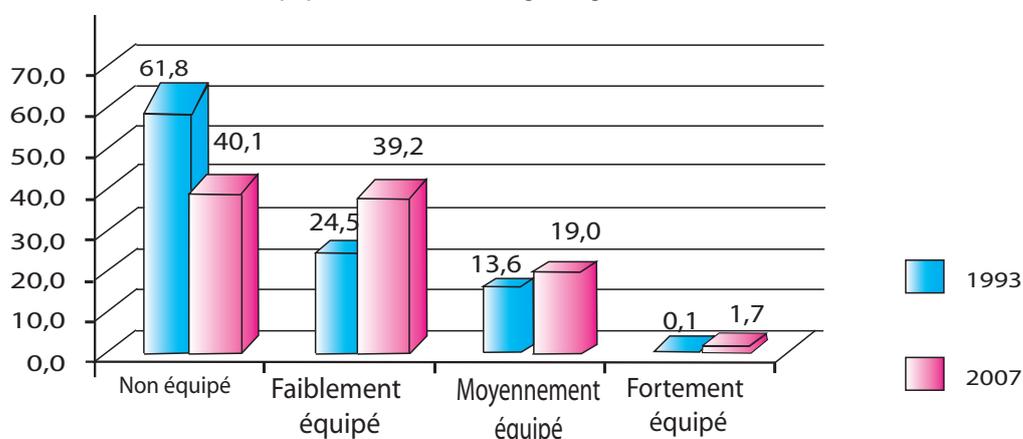
Les données collectées en 1993 lors de l'enquête nationale sur les statistiques agricoles et celles obtenues à partir de l'enquête permanente agricole de 2007 permettent de déceler la tendance de l'agriculture burkinabè en terme d'équipements agricoles. En l'espace de quinze ans (entre 1993 et 2007), la proportion des ménages non équipés est passée de 61,8% à 40,1%, soit une baisse de 21,7 points. Cette baisse qui correspond à la hausse des ménages équipés se répartit selon le niveau d'équipement de la manière suivante :

Le taux de ménages faiblement équipés est passé de 24,5 à 39,2%, soit un accroissement de 14,7 points ; La proportion de ceux qui sont moyennement équipés a également augmenté mais dans une moindre mesure avec 5,4 points.

Enfin, le taux fortement équipé a évolué seulement de 1.6 points entre 1993 et 2007. Cette hausse du niveau d'équipement est imputable à l'utilisation croissante des équipements de labour.

Pour mesurer l'impact direct de l'utilisation des équipements sur l'accroissement des superficies emblavées, nous analyserons l'évolution des superficies labourées au moyen d'équipements attelés ou motorisés.

Figure 39: Evolution du niveau d'équipement des ménages agricoles



⁹ Le petit matériel tel que la daba, la pioche... sont exclus

IV.8.2.2 Utilisation des équipements

L'utilisation des équipements permet d'appréhender réellement le recours aux équipements agricoles pour les différentes opérations culturales.

Il est ressorti pendant la première phase du recensement général de la population en 2006 que 39% des ménages agricoles possèdent au moins un équipement attelé (charrue) ou motorisé (tracteur). Cependant, en termes d'utilisation, ils sont 60% qui ont recours aux équipements attelés ou motorisés pour labourer leurs parcelles. Ainsi, 21% des ménages ne possédant pas d'équipements de labour ont accès à ces équipements. Cela pourra s'expliquer par la solidarité en milieu rural ou par l'intermédiaire des locations.

La pratique du labour moderne (attelé ou motorisé ¹⁰) s'est beaucoup développée entre 1993 et 2006. D'un taux de pratique de 38,6% en 1993, il est passé à 60,5%, soit une hausse de 22 points.

Tableau 10 : Evolution du taux de pratique de labour moderne (attelé, tracteur)

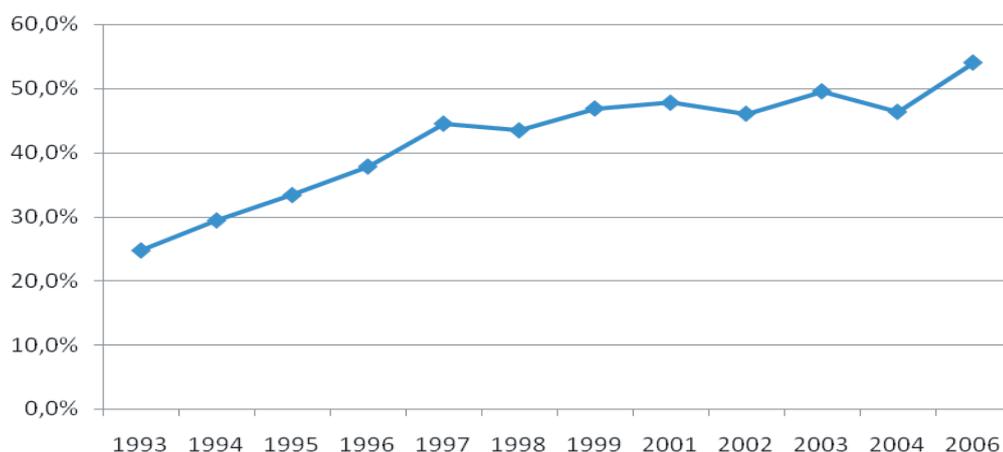
Année	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2001	2002	2003	2004	2006
%	38,6	42,6	41,9	47,3	53,5	53,2	58,7	57,1	55,8	59,7	50,7	60,5

IV.8.2.3 Superficie labourée par des équipements attelés ou motorisés

En 2006, plus de la moitié des superficies emblavées ont été labourées par du matériel attelé ou motorisé. La proportion des superficies labourées par des équipements attelés ou motorisés a connu également une évolution ascendante entre 1993 et 2006. En effet, de 24,8% en 1993, elle a atteint 54% en 2006. Cette hausse est due surtout à l'utilisation des charrues, car environ 1% des superficies sont labourées par les tracteurs.

L'ensemble de ces résultats montrent que l'agriculture traditionnelle évolue progressivement vers la modernité.

Figure 40: Evolution de la proportion des superficies labourées par des équipements attelés ou motorisés



¹⁰ Il faut noter qu'environ 1% des ménages ont recours au tracteur pour l'opération de labour

IV.8.3 Financement des intrants et équipements agricoles

En 1993, la valeur totale d'acquisition des intrants était à 6,07 milliards de FCFA. Cette valeur est passée à 60,8 milliards en 2005 et à 51 milliards en 2006. En la considérant comme l'effort total en termes monétaires des agriculteurs pour l'acquisition des intrants agricoles ; cet effort s'est heurté d'abord à la dévaluation en 1994 et à la hausse incessante du prix des intrants qui est la conséquence de la hausse du prix du pétrole sur le marché mondial. Cela se traduit par une croissance de la valeur plus que proportionnelle des quantités. Ainsi, entre 1993 et 2005, bien que la valeur des intrants ait été multipliée par dix(10), la quantité n'a été multipliée que par 5.

Environ 80% des intrants sont acquis à crédit par les producteurs en 2006. Ce ratio était de 79,4% en 1993, ce qui montre une certaine stabilité du mode de financement des intrants agricoles. Cela s'explique par le fait qu'une grande partie des intrants sont utilisés pour la culture du coton qui bénéficie des crédits de campagne de la part des sociétés cotonnières.

La valeur totale des équipements acquis en 1993 était de 9,5 milliards et est passée à 41,1 milliards en 2005. Cette tendance à la hausse de l'investissement dans le secteur agricole est confirmée par le taux d'investissement à l'hectare qui est passé de 2700 FCFA en 1993 à 9900 FCFA en 2005, soit une hausse de 261%. En 2006 il a baissé et se situe à 7500 FCFA/ha. La transmission de la hausse au niveau international du prix du pétrole sur les équipements et les intrants agricoles, conjuguée avec la baisse du prix au producteur du coton expliquerait certainement la baisse du taux d'investissement à l'hectare en 2006.

Comparativement au mode de financement des intrants, les producteurs agricoles ne bénéficient pas des mêmes avantages pour l'achat des équipements. En effet, en 1993, la part du crédit dans la valeur d'acquisition des équipements était de 12,4%. En 2005, cette part a baissé de 3.3 points par rapport à son niveau de 1993 et est passée à 9,1 %, ce qui montre que l'évolution de la mécanisation enregistrée entre 1993 et 2005 est surtout expliquée par l'effort des producteurs que par celui des services d'appui au monde rural. Cette tendance est confirmée en 2006 avec une part du crédit «équipement » de 7.5%, soit une baisse de 5 points par rapport à 1993.

Tableau 11 : Mode de financement des intrants

Année	Coût total des intrants	Taux de crédit
1993	6 072 402 156	79,4
2005	60 764 286 563	82,7
2006	50 811 769 176	79,1

Tableau 12 : Mode de financement des équipements

Année	Valeur totale	Crédit	Part crédit	Inv/ha
1993	9 527 428 359	1 181 607 766	12,4%	2 741
2005	41 143 033 506	3 761 017 203	9,1%	9 907
2006	30 835 478 417	2 309 104 005	7,5%	7 551

IV.9 Commerce agricole

IV.9.1 Mise à marché des produits agricoles

L'agriculture burkinabè est essentiellement une agriculture de subsistance. La production agricole est principalement destinée à la satisfaction des besoins alimentaires. Les taux de commercialisation les plus faibles sont observés au niveau des céréales regroupant le mil, le sorgho, le maïs, le riz et le fonio. Ces taux sont aussi les plus stables et vont de 6 à 9%.

Le faible taux de commercialisation des céréales s'explique par le fait que l'agriculture burkinabè est essentiellement une agriculture de subsistance. Pour les autres cultures vivrières, les taux de commercialisation vont de 7.83% pour le niébé à 43.74% pour la patate pour l'année 2006-2007.

Le faible taux de commercialisation du niébé est du au fait que le niébé entre dans les habitudes alimentaires des ménages au même titre que les céréales. Pour les cultures de rente, le coton présente les taux de commercialisation les plus élevés allant 67 à 86% d'une année à l'autre. Ce fort taux de commercialisation du coton s'explique par le fait qu'il est la première culture de rente, au Burkina Faso et ayant la filière la plus organisée.

Tableau 13 : Taux de commercialisation des produits agricoles

Année	Mil	Sorgho	Maïs	Riz	Fonio	Céréales	Coton
2006-2007	3,36	6,08	9,34	40,54	26,61	6,83	73,50
2005-2006	8,11	9,39	7,47	9,91	5,96	8,59	86,61
2004-2005	4,06	7,56	13,55	32,85	7,58	8,16	67,49
2003-2004	5,93	8,98	11,92	22,07	8,67	8,99	86,12
Année	Arachide	Sésame	Soja	Niébé	Voandzou	Igname	Patate
2006-2007	37,21	52,33	16,40	7,83	15,15	21,04	43,74
2005-2006	22,95	8,88	38,78	8,54	11,16	4,31	2,14
2004-2005	40,34	26,07	9,04	9,15	13,17	19,28	61,78
2003-2004	33,96	49,92	22,09	8,81	9,64	18,24	67,50

IV.9.2 Exportations

Les exportations du Burkina Faso sont essentiellement composées du coton fibre, des animaux vivants, des graines et fruits oléagineux, des peaux et cuirs, des céréales et des fruits comestibles qui représentent à eux seuls environ 95% des exportations totales sur la période 1992-2005.

Comme le montre la figure ci-dessous, l'essentiel des exportations du pays sont des produits agricoles qui représentent environ 90,3% sur la période. Ils sont pour l'essentiel des produits bruts à l'exception du coton fibre qui a été égrené. Les exportations agricoles ont donc imposé leur tendance aux exportations totales.

En effet, en termes de croissance, les exportations agricoles ont une moyenne de 33,2% sur la période contre 27,6% pour les exportations totales. Cette moyenne cache de fortes fluctuations puisque sur la période on a trois années de baisse importante des exportations dont l'année 1993, l'année 2000, l'année 2002 et l'année 2005 qui se justifie par les résultats des campagnes agricoles. Pour la tendance générale, toutes les catégories d'exportations ont gardé la même allure.

Comme mentionné en début de paragraphe, ces exportations se résument à quelques cinq produits essentiellement. En effet, l'indice de concentration qui indique le degré de concentration des exportations d'un pays par rapport aux produits qu'il exporte est inférieur à 0,5 en moyenne, donc plus proche de zéro. Cet indice a été supérieur à 0,5 seulement en 1993 et 1994 comme le montre la figure 28. Cela indique donc que le poids de certains produits dans les exportations est très important; il n'y a donc pas de diversification.

Figure 41 : Exportations agricoles.

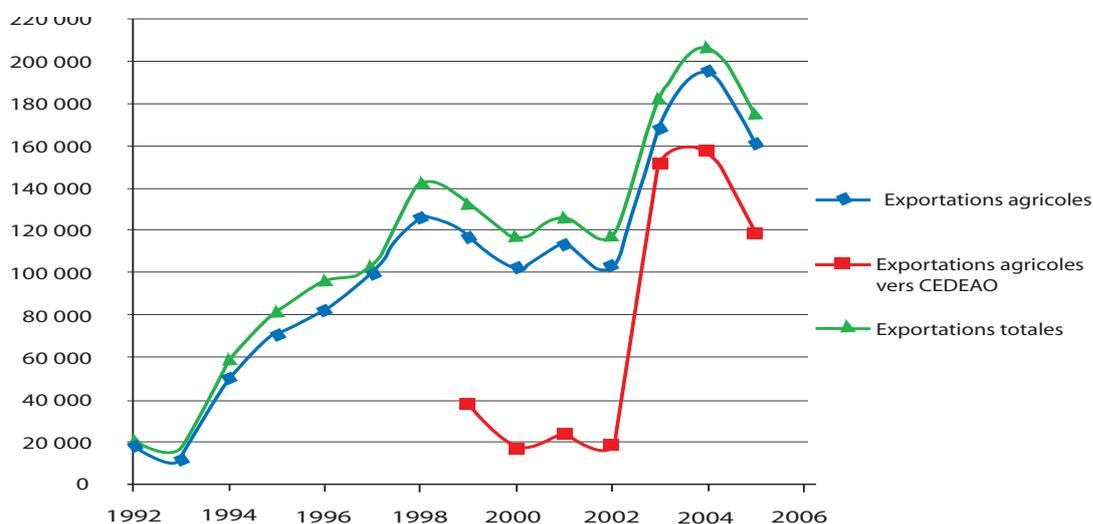
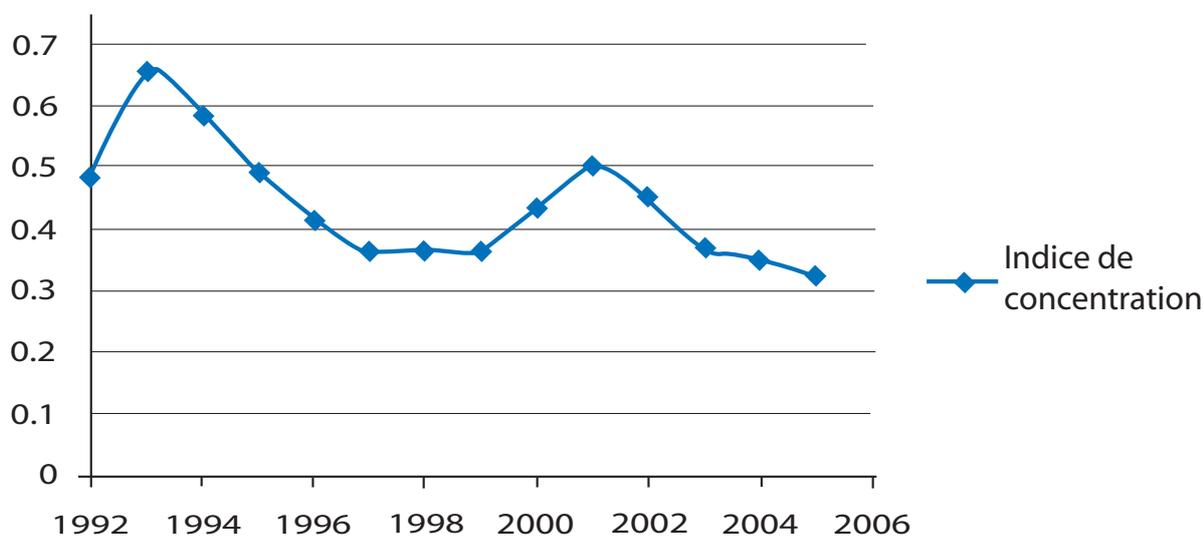


Figure 42: Evolution de l'indice de concentration des exportations



IV.9 .3 Importations

Les importations du Burkina Faso touchent une gamme variée de produits. En effet, vu le niveau de développement technologique et industriel, on pourrait dire que tout est importé ; des produits alimentaires aux produits non alimentaires.

Par contre ici, la part des produits alimentaires dans les importations totales est faible car représentant moins de 20% annuellement sur la période 1992-2005 comme le montre la figure ci-dessous. Ces produits alimentaires sont surtout les produits céréaliers, les produits alimentaires divers, les graisses et huiles animales et végétales, le lait et dérivés.

Contrairement aux exportations, les importations ne sont pas concentrées, car l'indice obtenu est supérieur à 0,5 (environ 0,8) donc proche de l'unité. Cela signifie que les importations alimentaires sont diversifiées.

Une autre caractéristique de ces importations est que depuis 2002, la part des importations alimentaires dans les importations totales est en baisse. Aussi, les importations alimentaires en provenance des pays de la CEDEAO représentent environ 30% des importations alimentaires totales. On peut donc souligner la faible intégration du pays dans la zone.

Cependant, Il faut avoir à l'esprit que ce faible niveau des échanges peut s'expliquer par le niveau de développement technologique et industriel des pays de cette communauté ; le Burkina Faso important plus de produits non exportés par ces pays. Le pays se voit donc plus vénérable vis-à-vis du marché mondial.

Figure 43 : Importations agricoles.

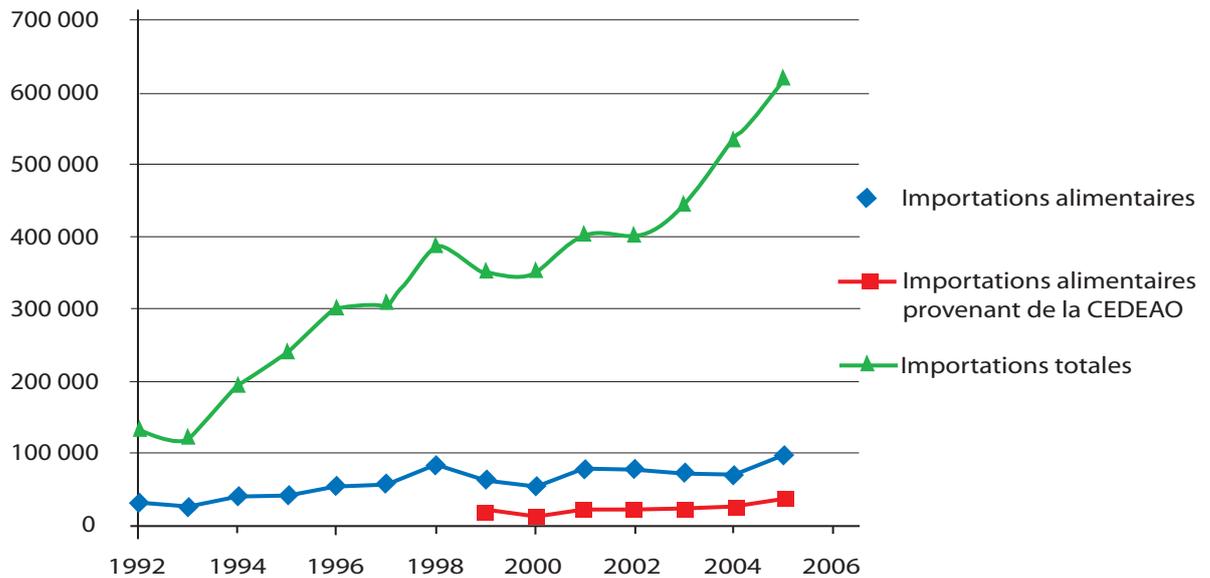
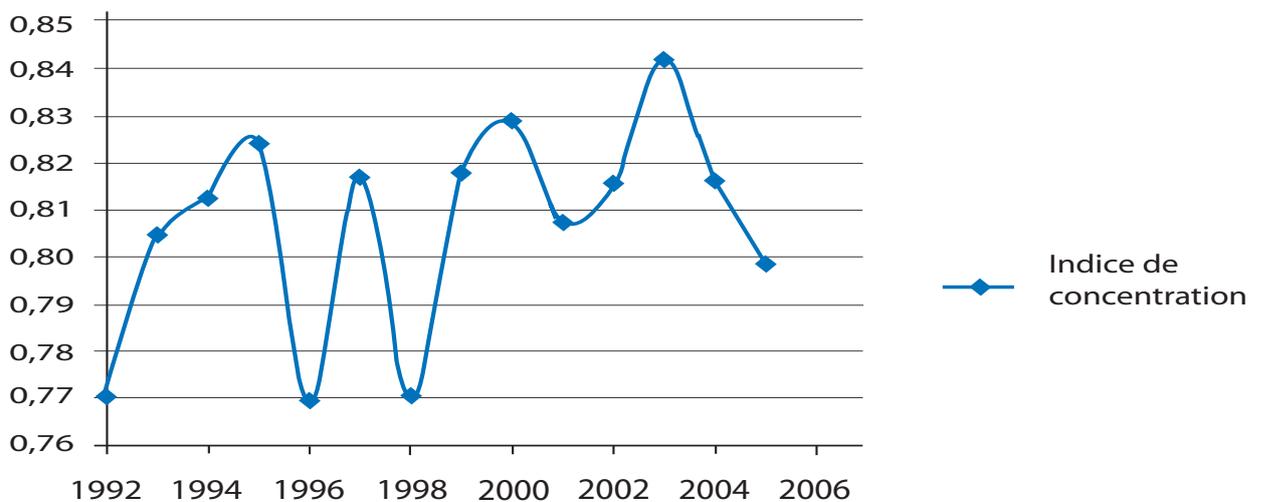


Figure 44: Evolution de l'indice de concentration des importations



V. PAUVRETE ET CONDITIONS DE VIE DES MENAGES

Le Burkina est un pays à vocation agro-pastorale évidente. L'agriculture y constitue un secteur primordial. Soustraire ce secteur de sa forte dépendance à l'égard des divers facteurs aléatoires conditionnant son essor demeure un enjeu majeur. Les politiques agricoles mise en place depuis quelques années participent à cet effort d'assurer une certaine maîtrise de l'agriculture.

L'agriculture continue à faire vivre et à employer une frange très importante de la population dont dépendent leur sécurité alimentaire et leurs revenus. Le souci premier des populations agricoles est de couvrir leurs besoins alimentaires grâce à la production et éventuellement grâce aux stocks, au marché et au mécanisme de solidarité. Le volume de la production ne détermine pas à lui seul la sécurité alimentaire.

Les questions de disponibilité, d'accès aux produits agricoles, de pouvoir d'achat et de revenus des consommateurs, des termes de l'échange produits d'élevage / céréales, de gestion des stocks de sécurité sont des facteurs importants de la sécurité alimentaire tant au niveau local et national que dans les politiques agricoles et économiques.

Aux sources de la pauvreté se trouvent la gouvernance, les politiques économiques et agricoles, l'accès aux ressources naturelles et aux infrastructures.

Etant donné que la distribution géographique du bien-être varie considérablement, cette analyse constituerait donc un premier pas pour comprendre les facteurs qui déterminent cette tendance, les forces qui jouent sur la sous alimentation (ou pauvreté alimentaire) au niveau communautaire et éventuellement, pour aider dans la mise en place et la mise en œuvre de stratégies de développement pro-pauvres, effectives et à base élargie.

L'exercice devient d'autant plus important dans un contexte de décentralisation politique et économique, tant l'accessibilité des informations qui concernent une répartition géographique de la sous alimentation en tant que dimension majeure de la pauvreté globale dans et entre les collectivités territoriales décentralisées revêt davantage de sens aussi bien pour les décideurs locaux que pour les décideurs gouvernementaux. L'enjeu en est l'allocation des ressources qui ciblent la pauvreté à la lumière d'une connaissance éclairée et consensuelle du phénomène.

Une carte de la pauvreté alimentaire constituerait aussi un outil additionnel pour aider les organisations non gouvernementales et multilatérales dans le ciblage de leurs projets.

V.1 REVUE DOCUMENTAIRE SUR LES PRINCIPAUX CONCEPTS

V.1.1 Notion de sécurité alimentaire

Le ménage rural est un agent économique dont les activités de production et de consommation sont liées ; c'est un producteur- consommateur. Il emploie essentiellement de la main d'œuvre familiale. Son objectif principal est d'obtenir une production qui couvre ses besoins essentiels. Toutefois, le volume de production ne saurait déterminer à lui seul la sécurité alimentaire des membres du ménage.

Les questions de disponibilité (approvisionnement des marchés par exemple) des produits agricoles, d'accès à ces produits, de pouvoir d'achat et de revenu des consommateurs, de gestion des stocks, à la fois au niveau ménage, local, national et régional, ainsi que des politiques agricoles et économiques, sont des facteurs importants de la sécurité alimentaire.

D'où toute la complexité de la notion de sécurité alimentaire. Celle-ci existe, lorsque tous les individus, à tout moment, ont accès aux denrées alimentaires disponibles, en quantité et en qualité. Cette notion a cependant des liens beaucoup plus étroits avec des questions de pauvreté, de génération de revenus et de santé.

La notion de sécurité alimentaire recouvre deux acceptions. Pour une grande partie de l'humanité, sécurité alimentaire est toujours synonyme de recherche de la couverture quantitative et qualitative des besoins en aliments et en eau. En revanche, dans les pays à l'abri de la pénurie et de la malnutrition, ce qui est le cas pour la majeure partie de la population des pays développés, elle désigne aussi la sécurité sanitaire des produits destinés à l'alimentation humaine.

Selon le sommet mondial de l'alimentation de 1996, la sécurité alimentaire existe quand toutes les personnes, à tout moment, ont un accès physique, social et économique à une nourriture suffisante, sûre et nutritive qui répond à leurs besoins diététiques et leurs préférences alimentaires, pour une vie saine et active.

Dans les pays au sud du Sahara en général et au Burkina Faso en particulier, la production agricole est tributaire des conditions climatiques et édaphiques, mais aussi des capacités techniques, économiques et sociales des producteurs. Dans ce contexte à haut risque pour l'activité agricole pratiquée en majeure partie en culture pluviale, les variations intra et interannuelles des précipitations ou l'invasion d'acridiens, ont des

effets souvent catastrophiques sur la production et la baisse des revenus qui peuvent conduire à des crises alimentaires graves.

Les politiques menées jusque là en matière de sécurité alimentaire dans ces pays ont été des politiques de souveraineté alimentaire, voire d'autosuffisance alimentaire, qui mettent l'accent sur la croissance de la production agricole.

Cependant, il ne suffit pas qu'une économie nationale dispose de quantités suffisantes de denrées alimentaires pour que la sécurité alimentaire soit atteinte. Il faut en outre que les individus aient les moyens d'y avoir accès (Azoulay et Dillon, 1993). Des auteurs comme Détry et Hérault (2001) soutiennent qu'au sein de toute population existe une couche qui, même en conjoncture moyenne, ne parvient pas à satisfaire l'ensemble de ses besoins. C'est la couche pauvre ou vulnérable.

La disponibilité et un accès durable sont deux éléments fondamentaux pour la sécurité alimentaire des ménages. Cette sécurité résulte de l'interaction entre les quatre (4) éléments : Il faut d'abord que les denrées soient disponibles, ensuite qu'elles soient accessibles à tous et durables et enfin qu'elles puissent répondre aux besoins nutritionnels des individus. Ceci pour dire que l'autosuffisance alimentaire prônée par les politiques alimentaires ne mène pas nécessairement à la sécurité alimentaire.

En effet, la malnutrition et la faim peuvent se maintenir ou s'accroître alors même que le taux d'autosuffisance au niveau national s'accroît lorsqu'on prend en compte la dimension « accès » par tous les individus aux denrées alimentaires. La raison principale en est le fait que la croissance de la production provient souvent des zones à fort potentiel agricole alors que les paysans les plus défavorisés se retrouvent dans les zones les plus pauvrement dotées en ressources.

La question de l'accès physique et économique est donc primordiale dans le concept de sécurité alimentaire. L'accès économique aux denrées disponibles est déficient par manque de revenu résultant de la mise sur le marché d'excédents; le faible pouvoir d'achat des ménages pauvres résulte de la faiblesse de leurs revenus globaux issus de l'activité agricole comme d'activités non agricoles et du niveau des prix des produits.

L'accès physique aux denrées disponibles qui suppose un accès régulier, et en temps voulu, aux lieux d'échange peut être difficile en raison de la dispersion géographique de la production, de l'état défectueux des routes et de manque de moyens de transport. Il est nécessaire que les ménages puissent se rendre facilement et sans perte de temps, ni frais excessifs sur les marchés pour vendre et acheter les denrées disponibles.

La sécurité alimentaire a aussi des liens avec les questions de bien-être des ménages. D'un ménage à un autre, sa notion est relative. Egg et Gabas (1998) précisent par ailleurs que c'est une erreur que de vouloir traiter de la sécurité alimentaire comme un besoin fondamental, indépendamment des autres objectifs du ménage. Celui-ci peut donner la priorité de la préservation de son patrimoine au détriment d'une alimentation minimum; il est donc important d'étudier la sécurité alimentaire dans un contexte plus large de sécurité du ménage.

V.1.2 Insécurité alimentaire et vulnérabilité

L'insécurité alimentaire désigne la situation des populations qui sont en deçà du seuil requis pour s'alimenter à partir de leur propre production et ou de leur revenu annuel et qui sont obligées de consommer leurs épargnes, parfois vendre leurs moyens de production ou solliciter la solidarité (CILSS, 2004). Elle regroupe donc l'ensemble des situations où les populations souffrent ou risquent de souffrir des manifestations de la faim.

La Banque Mondiale distingue deux types d'insécurité alimentaire; une chronique et l'autre temporaire. La première caractérise les individus et les groupes qui souffrent en permanence d'une alimentation déficiente, c'est-à-dire qui ne peuvent satisfaire de manière permanente leurs besoins nutritionnels. Ces individus et ces groupes ne peuvent ni produire, ni acheter les denrées dont ils ont besoin, ni en quantité, ni en qualité suffisante.

La deuxième, quant à elle traduit une impossibilité pour les individus et les groupes de satisfaire momentanément leurs besoins nutritionnels de manière adéquate. L'instabilité de la production ou des prix en est la cause. La vulnérabilité est une situation d'exposition à des facteurs de risque mais aussi la difficulté de faire face à la situation, l'incapacité de se défendre. Un individu peut être considéré comme vulnérable s'il est soumis à des risques de manque de nourriture ou s'il subit de fortes conséquences de ce manque, ou plus encore, s'il subit la combinaison des deux éléments précédents.

La vulnérabilité de manière générale est la probabilité pour un ménage ou un individu de voir sa situation se dégrader sous l'effet de risques ou chocs auxquels il est exposé. Pour les paysans, les risques sont entre autres les sécheresses, les attaques acridiennes, les inondations, les décès, la maladie (hommes et animaux), l'augmentation des prix des intrants, la rareté des produits de cueillettes etc.

La vulnérabilité est intimement liée à la capacité des ménages à réagir pour atténuer les effets d'éventuels chocs. Cette capacité dépend du capital physique, du capital financier, du capital social du ménage et des opportunités offertes par le milieu de vie. Le capital physique regroupe l'ensemble des moyens de production (terres, animaux, matériel agricole, etc.) dont dispose le ménage. Le capital financier comprend l'épargne, les revenus tirés de la mise sur le marché d'excédents de production (cultures de rente surtout), des revenus issus des activités génératrices de revenus, des revenus de la migration, etc.

Le capital social se compose des membres du ménage, surtout les membres qui sont potentiellement productifs et de son réseau de solidarité (parents, amis, coopératives, ONG, projet, caisses de crédit). Les opportunités offertes par le milieu de vie peuvent être par exemple l'existence de barrages hydro agricoles, de produits forestiers, halieutiques ou fauniques, le désenclavement du milieu, etc.

On constate ainsi que les facteurs responsables de l'insécurité alimentaire sont les mêmes que ceux conduisant à la vulnérabilité. De ce fait, pour lutter contre la faim, il est important de lutter contre les facteurs de vulnérabilité et par conséquent de savoir avec plus de précision qui sont les personnes vulnérables (FAO, 2000). Dans le même sens, Prudhon (2001) indique que l'évaluation d'une situation nutritionnelle permet d'estimer si la population ciblée présente des besoins non couverts.

* Populations vulnérables

Les populations vulnérables sont celles qui sont les plus exposées aux risques de crise alimentaire. Elles sont exposées, soit parce que leur capacité de réaction est faible, ou soit parce que les stratégies mises en place pour faire face à ces risques sont inefficaces.

La vulnérabilité des populations peut ainsi suivre plusieurs phases d'évolution. Elle peut être légère lorsque les populations affectées arrivent à maintenir leurs stratégies préférées de production et à maintenir ou même accumuler des biens.

La situation des populations peut aussi être caractérisée d'extrême vulnérabilité lorsqu'elles sont amenées à vendre leurs moyens de production, ou sont obligées de quitter leur zone d'habitation pour survivre. Pour Savadogo et Larivière (1993), « la réponse des ménages face à l'insécurité alimentaire passe par plusieurs stades selon la gravité de la crise : d'abord le paysan adopterait des stratégies qui laisseraient intact son capital productif. Etre obligé de vendre son capital productif ou ses biens, ou de migrer est une réponse extrême correspondant à des situations de désespoir ».

En conséquence, lorsque cette situation d'extrême vulnérabilité touche une grande couche de la population et s'étend sur une zone assez vaste avec des morts massifs, on parle de famine.

V.1.3 Mesure de la sous alimentation

* Prévalence de la sous-alimentation

Selon la FAO, la prévalence de la sous alimentation est définie comme étant la proportion de la population dont la consommation est en dessous du besoin énergétique alimentaire minimum qui est établi à 1713 kcal par jour et par personne pour le Burkina Faso.

Le calcul de la prévalence de la sous-alimentation est une méthode proposée par la FAO. Elle indique pour

un pays le nombre de personnes souffrant d'un déficit calorique. La prévalence de la sous alimentation est calculée à partir des bilans alimentaires établis par la FAO elle même. Le bilan alimentaire fait une comparaison entre les disponibilités alimentaires et l'utilisation de ces aliments par la population. Les disponibilités sont constituées de la production totale de denrées du pays, augmentée des importations et des stocks en début de période.

Pour ce qui est de l'utilisation, il comprend l'utilisation pour l'alimentation humaine, les quantités constituant les semences, les pertes, les stocks en fin de période et les exportations. A partir du bilan alimentaire, la FAO convertit les quantités de produits destinés à la consommation humaine en Kcal disponible par jour. En supposant que la fonction de distribution suit une loi normale, la FAO détermine la répartition de cette alimentation au sein de la population.

Ensuite, à partir de la structure démographique de la population, la FAO calcule un minimum de consommation calorique requis en Kcal par personne par jour (ce chiffre est de 1713 Kcal/personne/jour pour le Burkina). La méthode est ainsi basée sur la formule suivante :

$$P(u) = P(X \leq rL) = \int f(x) dx / Fx(rL)$$

$P(U)$ est la proportion des individus sous-alimentés, x est la consommation énergétique alimentaire, rL est le besoin énergétique minimum et $f(x)$ est la fonction de répartition de l'alimentation au sein de la population. Ainsi, la FAO calcule la proportion et le nombre de personnes souffrant d'un déficit calorique. La méthode permet d'avoir aussi la disponibilité moyenne par habitant pour les individus qui ont effectivement accès aux aliments. Toutefois, la méthode des bilans alimentaires présente les limites suivantes :

- pas d'information sur les variations saisonnières de la consommation alimentaire ;
- aucune information n'est fournie sur les différences dans les régimes alimentaires des différents groupes de population ;
- le seuil de consommation minimal de 1713 kcal/pers/jour ne tient pas compte des besoins alimentaires spécifiques de l'individu.

* [Concept de pauvreté alimentaire¹¹](#)

Ce concept tient compte d'une part, des disponibilités en produits alimentaires et d'autre part, de leur accessibilité par les ménages. En effet, un ménage peut ne pas avoir suffisamment produit pour une raison ou une autre, mais arriver à couvrir ses besoins à travers le marché et ou à travers les mécanismes endogènes de solidarité.

On distingue deux types d'indicateurs de pauvreté alimentaire: la pauvreté céréalière et la pauvreté énergétique.

La pauvreté céréalière compare le disponible céréalier (en Kg) du ménage aux besoins de consommation céréalière de ses membres (190 Kg/pers/an).

Le disponible céréalier d'un ménage se compose de sa propre production, de ses réserves, des achats sur le marché et des cadeaux reçus de tiers. L'accès à ces différentes composantes peut caractériser un état de pauvreté céréalière du ménage.

Ainsi, on parlera de pauvreté céréalière autonome pour désigner le nombre de ménages dont la production domestique de céréales est insuffisante pour couvrir les besoins de consommation de ses membres. Ces derniers sont estimés à 190 Kg / personne / an. Ce concept prend en compte la dimension « disponibilité » de la notion de sécurité alimentaire.

¹¹ Ce concept a été développé par les statisticiens de la DGPSA comme indicateur de suivi de la faim entendu sous alimentation des populations au sein des ménages agricoles (voir Dimension Alimentaire de la pauvreté, M. Kaboré et al, DGPSA, 2005).

Populations non autonomes: production céréalière domestique < besoins de consommation céréalière (190 Kg / personne / an).

La notion de pauvreté céréalière apparente est utilisée pour désigner tout ménage qui, à partir de sa production de la campagne agricole, de ses stocks de céréales de la campagne précédente et de sa participation au marché n'arrive pas à satisfaire les besoins céréaliers des ses membres.

A ce niveau, deux cas peuvent se présenter : Le ménage peut être pauvre apparent parce que son pouvoir d'achat est faible. Il peut aussi devenir pauvre à la suite d'une mauvaise gestion de ses disponibles céréaliers (ventes excessives de céréales). Ce concept prend en compte la dimension « accessibilité » de la notion de sécurité alimentaire.

Populations pauvres céréalières apparentes: production céréalière domestique + stocks de céréales +solde commercial (achats – ventes) < besoins de consommation céréalière (190 Kg / personne / an).

Les rapports sociaux de distribution de la production, c'est-à-dire les mécanismes de solidarité au sein des ménages agricoles seront pris en compte dans le concept de pauvreté apparente pour désigner la pauvreté céréalière réelle. Celle-ci vient en complément de la notion d'accessibilité.

Populations pauvres céréalières réelles: production céréalière domestique + stocks + solde commercial + solde social (cadeaux reçus – dons) < besoins de consommation céréalière (190 Kg / personne / an).

La pauvreté énergétique compare le disponible énergétique (en Kcal) issu des principaux aliments aux besoins de consommation calorifique des membres du ménage (besoins/tranche d'âge/sexes).

De ce fait, les différents produits vivriers (céréales, tubercules, protéagineux et légumineuses), y compris le lait et la viande autoconsommés, sont convertis en leurs valeurs énergétiques après déduction des pertes dues à la transformation (extraction des farines, poids moyen de la carcasse et des abats).

Le disponible calorifique qui en résulte est comparé au besoin énergétique de l'individu. Le concept de pauvreté énergétique prend en compte la dimension « qualité » de la notion de sécurité alimentaire.

Populations pauvres énergétiques : disponible calorifique < besoins énergétiques (besoins par tranche d'âge, par sexe et suivant l'état physiologique de l'individu).

* Détermination de l'incidence de pauvreté alimentaire

L'estimation de la population sous-alimentée nécessite la détermination d'un seuil de consommation à partir duquel on compare les disponibilités alimentaires et les besoins en aliments. Au Burkina Faso, la norme de consommation céréalière est de 190 Kg / personne / an. Les besoins calorifiques journaliers nécessaires pour exercer un minimum d'activités sont estimés par tranche d'âge, par sexe et suivant l'état physiologique de l'individu (table des besoins /FAO (1990), cité par CILSS (2001).

L'existence de seuils de consommation au niveau national, permet d'appliquer l'approche unidimensionnelle de la pauvreté à la dimension alimentaire. On peut ainsi recourir à la formule générale de l'indice de pauvreté développée par Foster et al. (1984), pour estimer les populations à risque d'insécurité alimentaire. L'indice est basé sur la définition d'un seuil de pauvreté permettant de distinguer les pauvres et les non pauvres.

Il a été construit et expérimenté en 2003 à partir des données d'enquête ménage de l'EPA réalisée annuellement par la DGPSA (voir. M. Kaboré et al, Situation socio-économique de base de la zone d'intervention du Projet de développement rural décentralisé et participatif dans les provinces de Bazéga et du Kadiogo (PDRDP-B/K, 2003)) pour mesurer la pauvreté alimentaire dans ces provinces.

La formule générale de l'indice de pauvreté se présente comme suit :

$$P_{\alpha} = \frac{1}{N} \sum_{i=1}^q \left(\frac{Z - Y_i}{Z} \right)^{\alpha}$$

Avec Z le seuil de pauvreté, Y_i la dépense par tête de l'individu i , q le nombre d'individus de la population considérée comme pauvres, N l'effectif total de la population et α un paramètre représentant le bien-être des plus pauvres parmi les pauvres.

Dans notre démarche, Z représentera la norme nationale de consommation céréalière ou les besoins énergétiques annuels de l'individu définis par tranche d'âge et Yi la disponibilité céréalière ou énergétique de l'individu.

■ Si $\alpha = 0$ on a l'indice Po ou incidence de la pauvreté alimentaire. Il représente la proportion des personnes à risque dans l'ensemble de la population.

■ Si $\alpha = 1$ on a l'indice P1 ou profondeur de la pauvreté alimentaire qui est la distance moyenne qui sépare les personnes à risque de la norme nationale de besoin énergétique. Cette mesure prend aussi bien en compte l'importance des pauvres alimentaires que la gravité de leur situation. Elle permet de déterminer la quantité totale théorique de calories nécessaires pour éviter le risque lié à l'insécurité alimentaire si on pouvait cibler chaque personne pauvre et ramener son niveau de déficit à la norme de consommation.

■ Si $\alpha = 2$ on a l'indice P2 ou sévérité de la pauvreté alimentaire qui est la moyenne pondérée du carré des distances par rapport à la norme de consommation et exprimée par rapport à cette norme. Cette mesure tient compte des inégalités entre personnes à risque et accorde plus de poids aux personnes dont le risque est considérable.

V.1.4 Sources d'informations

Les données statistiques sont issues de deux (2) grandes enquêtes nationales :

* **L'Enquête permanente agricole (EPA) :**

Elle est réalisée par la Direction générale des prévisions et des statistiques agricoles (DGPSA) et se déroule chaque année au cours de la campagne agricole qui s'étend du mois de mai de l'année en cours, au mois d'Avril de l'année suivante. Elle porte sur les ménages agricoles uniquement (plus de 4447 ménages échantillon) et couvre l'ensemble du territoire. Les données de l'EPA qui ont fait l'objet d'analyse spécifique en matière de sécurité alimentaire sont celles des campagnes agricoles 2002/2003, 2003/2004, 2004/2005 et 2005/2006.

Cette enquête permet d'évaluer les disponibilités physiques des aliments et leur affectation au sein des ménages; permet d'estimer à l'aide d'une métrique nutritionnelle, le nombre de personnes dont l'absorption physique d'aliments n'atteint pas un seuil fixé: mesure directe du nombre de personnes souffrant de faim. Elle a cependant des limites en ce sens qu'elle ne couvre que le milieu rural.

* **L'Enquête burkinabè sur les conditions de vie des ménages (EBCVM) :**

Cette enquête est conduite par l'Institut national des statistiques et de la démographie (INSD). Elle porte sur les ménages agricoles et non agricoles et couvre l'ensemble du territoire. Un traitement spécifique des données des enquêtes réalisées en 1994, 1998 et 2003 a permis de fournir des informations utiles sur la sécurité alimentaire des ménages, notamment pour ce qui concerne le volet monétaire.

Les données de l'enquête permettent de mesurer, soit le revenu des ménages, soit leurs dépenses, soit le gap existant entre les deux. Elles permettent également d'estimer à l'aide d'une métrique monétaire, le nombre de personnes dont la dépense alimentaire n'atteint pas un seuil monétaire fixé. Toutefois, il faut relever que le niveau de dépense monétaire ne garantit pas la couverture physique des besoins alimentaires.

V.2 PAUVRETÉ

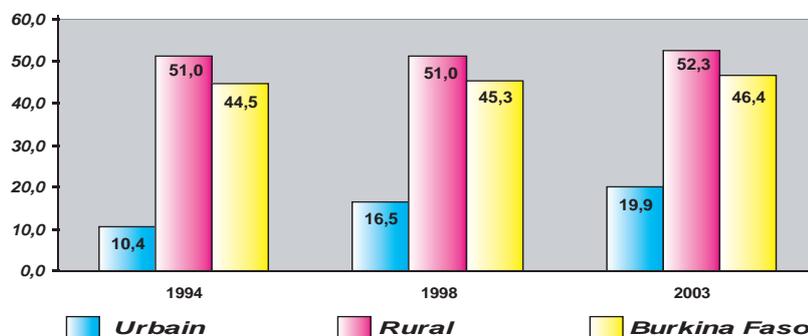
V.2.1 Incidence de la pauvreté

Au cours de la période 1994 – 2003, la pauvreté s'est accrue dans le pays passant de 44,5% à 46,4%, soit une hausse de 1,9 %. Cette hausse de la pauvreté est perceptible aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Toutefois, elle est beaucoup plus importante en milieu urbain (9,5 %) qu'en milieu rural (2,3 %).

Au cours des années, la pauvreté est restée essentiellement rurale. La proportion de pauvres vivant en milieu rural s'est située à 96,3%, 93,9% et 92,7% respectivement en 1994, 1998 et 2003. La profondeur de la pauvreté qui représente l'écart moyen en pourcentage entre la dépense des ménages pauvres et le seuil de

pauvreté a connu également une augmentation durant les 10 années. En milieu urbain, il s'est accru de 3 % contre 1,8% en milieu rural.

Figure 45: Evolution de l'incidence de la pauvreté entre 1994 et 2003

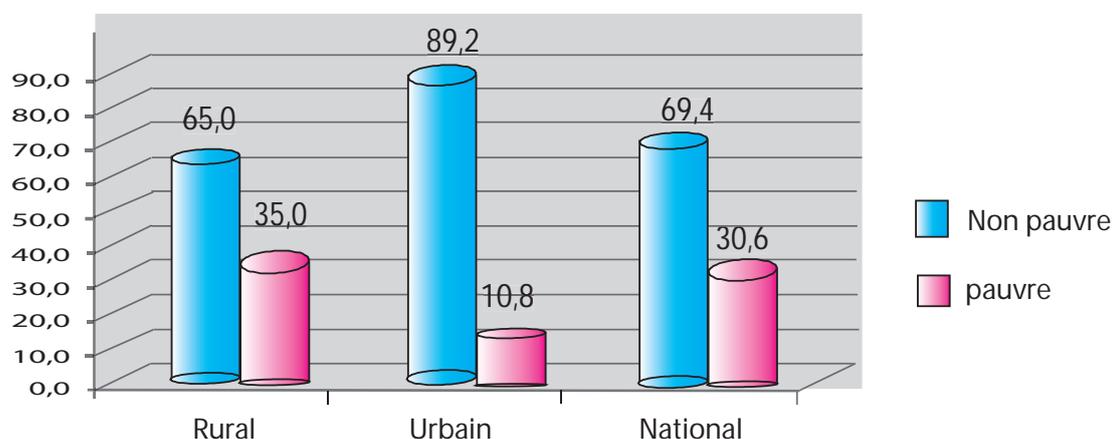


V.2.2 Incidence de la pauvreté en parité de pouvoir d'achat

En 2003, la parité de pouvoir d'achat du franc CFA en dollar au Burkina est estimée à 174 FCFA¹² pour un dollar américain. Sur la base de cette parité, le seuil de pauvreté qui représente le niveau de dépense minimal pour satisfaire les besoins essentiels de base est estimé à 63510 F CFA par personne et par an.

A partir de cette ligne de démarcation, les données de l'enquête burkinabè sur les conditions de vie des ménages indiquent que l'incidence de la pauvreté est de 30,6%. Toutefois, des disparités existent suivant les milieux de résidence. Ainsi, la proportion de personnes vivant en dessous du seuil minimal de 1\$ en parité de pouvoir d'achat est de 35% en milieu rural contre seulement 10,8% en milieu urbain.

Figure 46: Incidence de pauvreté exprimée en parité de pouvoir d'achat



V.2.3 Indice d'écart de la pauvreté

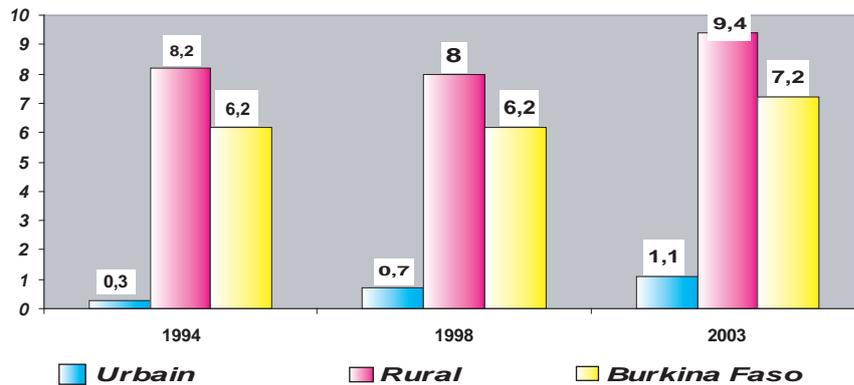
Il représente l'écart moyen exprimé en pourcentage du seuil de pauvreté de la consommation des pauvres. Il correspond au produit entre l'incidence de la pauvreté et la profondeur de la pauvreté.

Au niveau national, l'indicateur a connu une évolution tendanciellement haussière passant de 6,2% en 1994 à 7,2% en 2003.

Cette augmentation qui est la résultante de la croissance du niveau de la pauvreté et de l'écart moyen entre les pauvres et le seuil de pauvreté apparaît aussi bien dans les campagnes que dans les villes. En milieu urbain, l'indicateur s'est situé à 1,1% en 2003 contre 9,4% en milieu rural.

¹² Cette information est tirée de UNSD Millennium Indicator Database

Figure 47: Evolution de l'indice d'écart de la pauvreté



V.3 SECURITE ALIMENTAIRE

V.3.1 Incidence de l'insécurité alimentaire : mesure physique

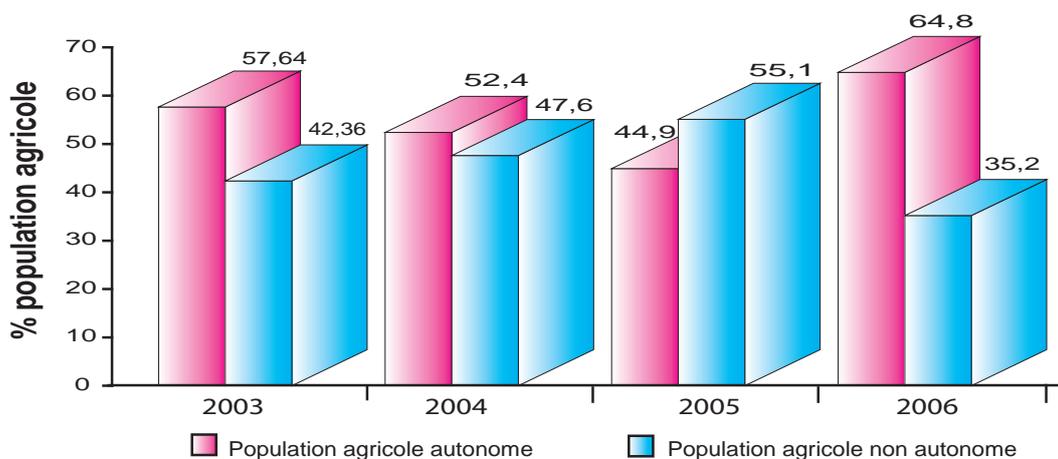
Plusieurs étapes sont définies pour la détermination de l'incidence de la pauvreté alimentaire. D'abord, on s'intéresse à la couverture des besoins céréaliers par la production domestique des ménages (incidence de l'autonomie de couverture des besoins céréaliers), ensuite on cerne le rôle du marché dans la satisfaction des besoins céréaliers des ménages (incidence de pauvreté céréalière apparente), et enfin on mesure les mécanismes endogènes de solidarité (incidence de pauvreté céréalière réelle).

Après coup, on procède par conversion des différents agrégats en leur équivalent calorifique pour la détermination de l'incidence de pauvreté énergétique (ces différentes incidences sont mesurables à travers les données des Enquêtes Permanentes Agricoles réalisées par la DGPSA).

V.3.1.1 Incidence de pauvreté céréalière

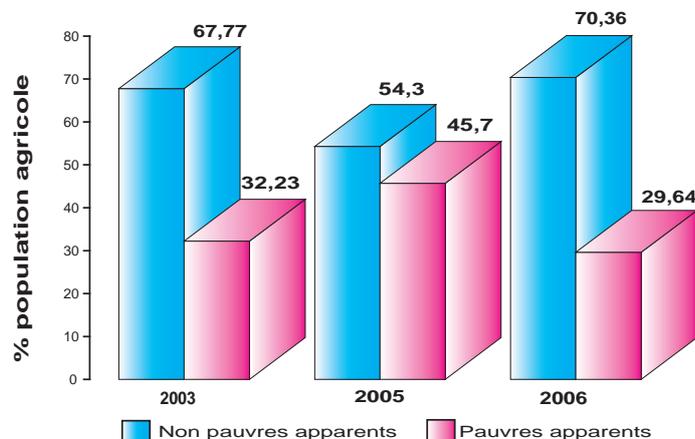
L'autonomie de couverture des besoins céréaliers aide à appréhender la vulnérabilité de l'agriculture vis-à-vis des phénomènes exogènes (facteurs climatiques surtout) et endogènes (pauvreté des sols, systèmes de culture, productivité, etc.).

Figure 48: Autonomie de couverture des besoins



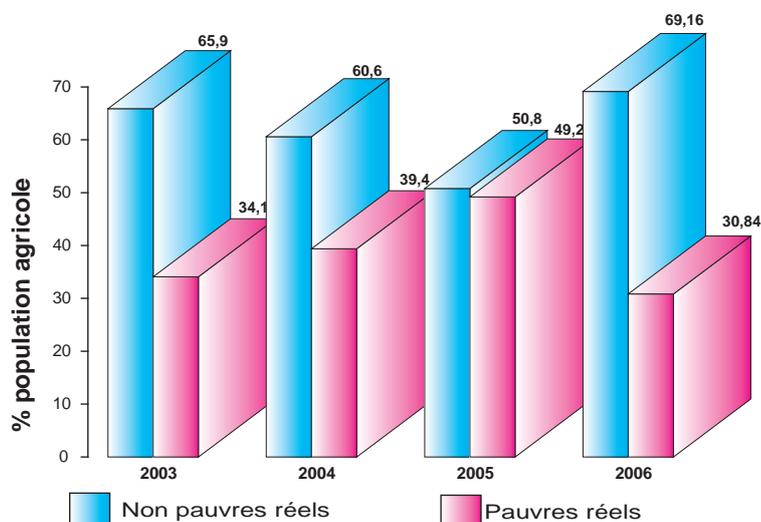
En considérant que les facteurs endogènes varient peu d'une année à l'autre, l'incidence de l'autonomie de couverture est principalement fonction de la conjoncture de la campagne agricole. En effet, les populations non autonomes représentent 35,20% en 2006, en baisse par rapport aux incidences des trois (03) années précédentes (42,36% en 2003 ; 47,60% en 2004 et 55,10% en 2005).

Figure 49: Incidence de la pauvreté céréalière apparente



Le marché occupe une place importante dans la satisfaction des besoins céréalières des populations burkinabè. En moyenne, 9 à 10% des ménages non autonomes ont recours au marché pour satisfaire partiellement leurs besoins en céréales. Cependant, le problème de gestion des denrées alimentaires se pose au sein des ménages autonomes, car 3,3 % d'entre eux se retrouvent pauvres du fait des ventes excessives de leur production. Ce qui confirme l'hypothèse de la faible capacité d'accès lorsque le ménage n'a pas de revenus alternatifs (Thomson et Metz, 1999).

Figure 50: Incidence de la pauvreté céréalière réelle



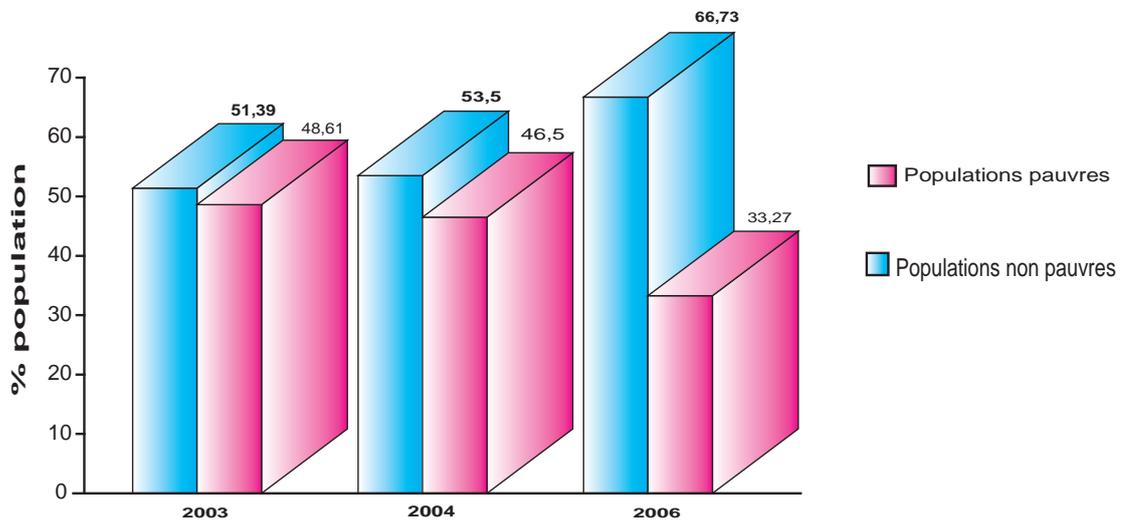
Les mécanismes endogènes de solidarité sont peu développés entre les populations. De façon générale, ils influent négativement sur l'incidence de pauvreté apparente. Ce état de fait s'explique par le fait que les individus ont tendance à se montrer plus généreux (ils offrent de céréales plus qu'ils n'en reçoivent).

V.3.1.2 Incidence de la pauvreté énergétique

L'incidence de pauvreté énergétique est fonction de la conjoncture de la campagne agricole : de 48,61% et 46,50% respectivement en 2003 et 2004, elle a baissé à 33,27% en 2006. Cet état de fait traduit l'importance des céréales comme principale source d'alimentation des populations agricoles. En effet, les céréales contribuent pour plus de 80% au disponible énergétique alimentaire.

Les racines et les tubercules sont produits de façon localisée en campagne, mais ils sont plus consommés en ville. En effet, en 2003, 6,3% des ménages ruraux ont affirmé avoir acquis des racines et tubercules contre 18,2% des ménages urbains.

Figure 51: Incidence de la pauvreté énergétique (populations agricoles)



V.3.2 Incidence de l'insécurité alimentaire : mesure monétaire

V.3.2.1 Incidence de la pauvreté alimentaire monétaire

La méthodologie qui a conduit à l'estimation de la pauvreté alimentaire monétaire a consisté à définir un seuil de pauvreté alimentaire monétaire par région. La structure de consommation des ménages montre une prédominance des céréales (83% du disponible énergétique en 2003) par rapport aux autres produits. Aussi, le riz, le maïs, le sorgho, le mil et le niébé ont été considérés pour la définition du seuil de pauvreté par région.

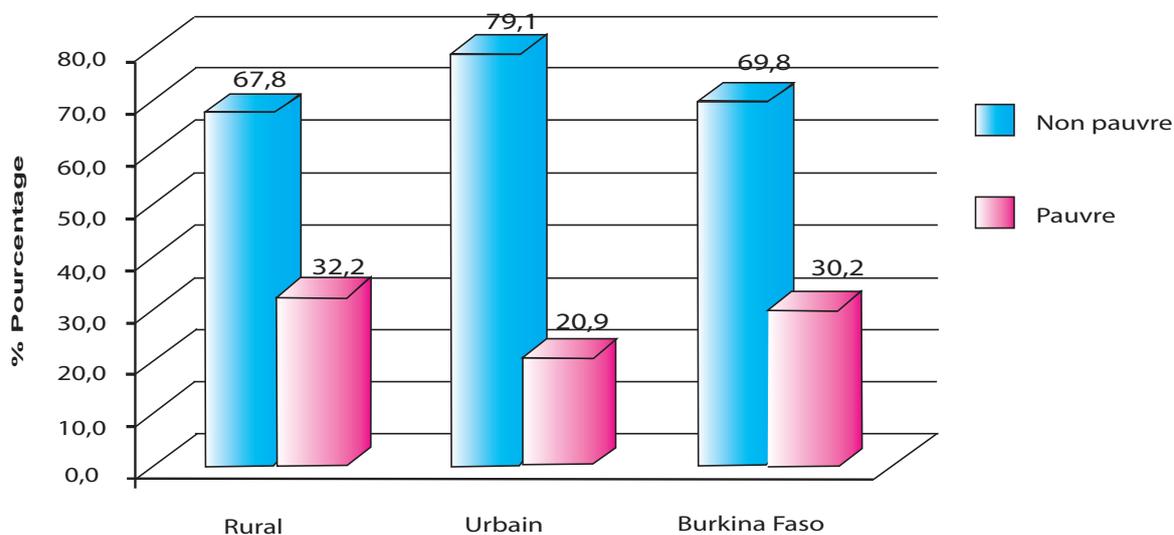
Pour chacun des produits et pour chacune des régions, les prix moyens des produits considérés ont été utilisés. Le prix moyen a été calculé sur la base des prix mensuels des trois mois (avril, mai et juin) qui ont couvert la période de collecte des données.

Pour chaque région, le prix moyen du chef lieu de région a été utilisé comme prix de référence pour les calculs.

Sur la base de ces hypothèses, il ressort qu'en 2003, l'incidence de la pauvreté alimentaire monétaire est de 30,2%, soit à un niveau plus bas par rapport à l'incidence de la pauvreté céréalière réelle qui se situe en la même année à 34,1% (en milieu rural). Cette situation suggère qu'en général, face aux difficultés de satisfaire les besoins alimentaires par les céréales, les ménages recourent à des produits de substitution.

La pauvreté alimentaire monétaire telle que présentée comporte des disparités importantes suivant le milieu de résidence. Ainsi, l'incidence de la pauvreté alimentaire se situe à 32,2% en milieu rural contre 20,9% en milieu urbain, soit un écart de 11,3 %.

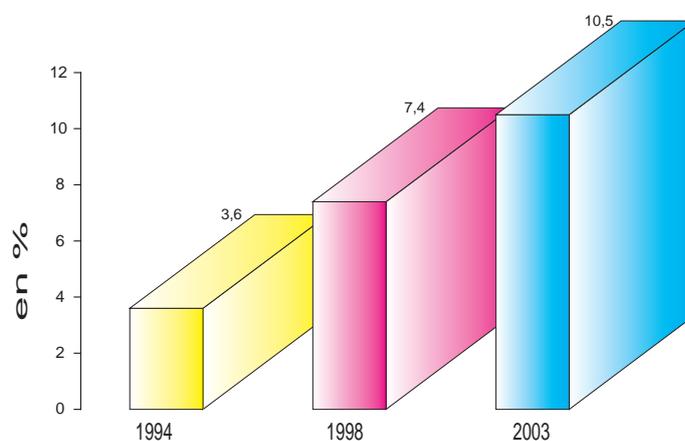
Figure 52: pauvreté alimentaire monétaire suivant le milieu de résidence



V.3.2.2 Part du cinquième le plus pauvre

On observe, entre 1994 et 2003, une amélioration de la part des plus pauvres dans les dépenses alimentaires moyennes (de 3,6 à 10,5%). Cette amélioration suit l'évolution à la baisse de l'incidence de pauvreté alimentaire monétaire pour la même période.

Figure 53: Part du cinquième le plus pauvre



V.4 NUTRITION

V.4.1 Prévalence de l'insuffisance pondérale

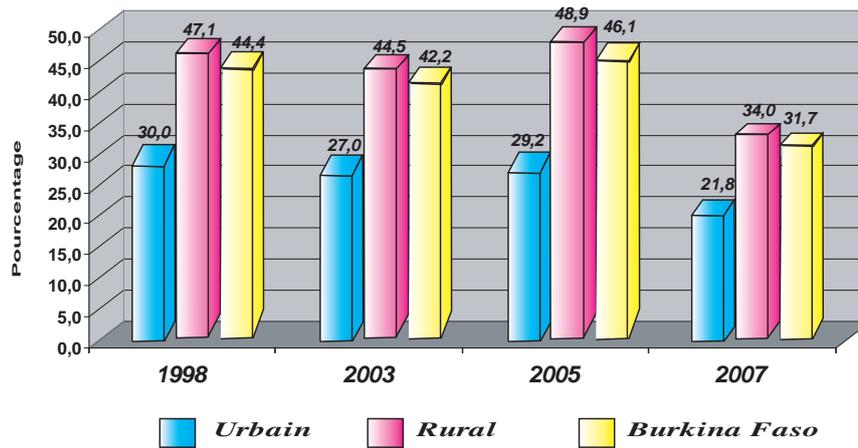
La proportion d'enfants de moins de cinq ans présentant une anomalie entre leur poids et leur âge est globalement en baisse dans le pays entre 1998 et 2007. En effet, l'indicateur est passé de 44,4% en 1998 à 31,7% en 2007, soit une baisse de 12,7 %. L'on note cependant que la prévalence de l'insuffisance pondérale a évolué en dents de scie durant la période avec un niveau maximal de 46,1% en 2005.

Cette mauvaise situation nutritionnelle des enfants est plus prononcée en milieu rural qu'en milieu urbain.

Dans le second milieu, le niveau maximal de l'indicateur est de 30% contre 48,9% dans le milieu rural. Dans chacun des deux milieux, l'on note que l'insuffisance pondérale a évolué en dents de scie :

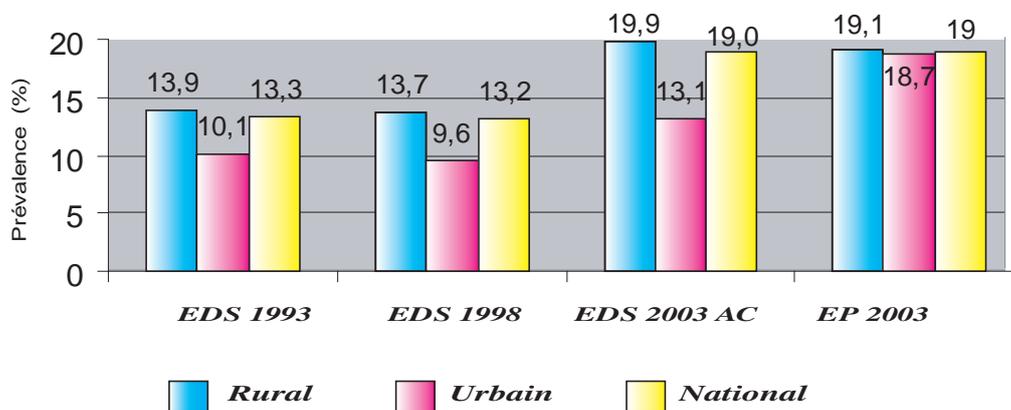
- Baisse entre 1998-2003 de 30% à 27% et de 47,1% à 44,5% respectivement en milieu urbain et rural;
- Hausse entre 2003-2005 de 27% à 29,2% et de 44,5% à 48,9% respectivement en milieu urbain et rural;
- Baisse entre 2005-2007 de 29,2% à 21,8% et de 48,9% à 34% respectivement en milieu urbain et rural.

Figure 54 : Evolution de l'insuffisance pondérale des enfants de moins de cinq ans



Source: INSD

Figure 55: Evolution de la malnutrition aiguë chez les enfants de moins de cinq ans



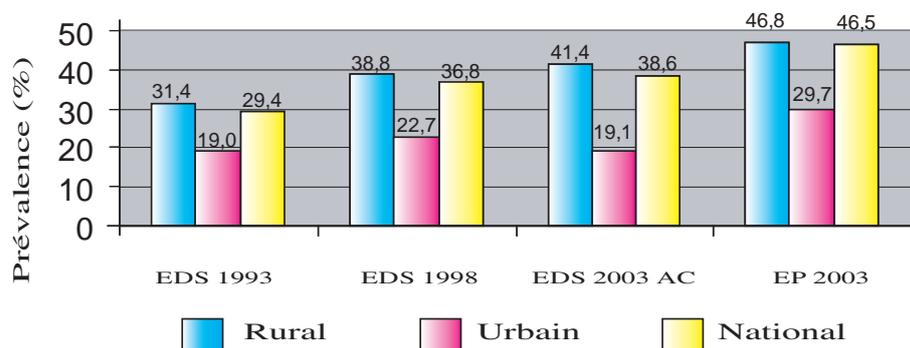
Source: INSD

V.4.2 Prévalence de la malnutrition aiguë

La malnutrition aiguë: Situation nationale et rurale très sévère dépassant largement le seuil d'urgence de l'OMS (>15%).

- Dégradation de la situation entre 98 et 2003;
- Difficile de dégager une tendance car EDS 2003 faite en grande partie pendant la soudure;
- 19,0%=plus de 450.000 enfants < 5 ans malnutris aigus dont près de 125.000 sévères

Figure 56: Evolution de la malnutrition chronique chez les enfants de moins de cinq ans



Source: INSD

V.4.3 Prévalence de la malnutrition chronique

La malnutrition chronique: Situation nationale sévère qui atteint pratiquement le seuil critique des 40% de l'OMS et une situation rurale très sévère

- Dégradation de la situation depuis 93 au niveau national et rural, surtout entre 93 et 98
- 38,6%=près de 925.000 enfants <5 ans malnutris chroniques dont plus de 460.000 sévères

V.5 CONDITIONS DE VIE

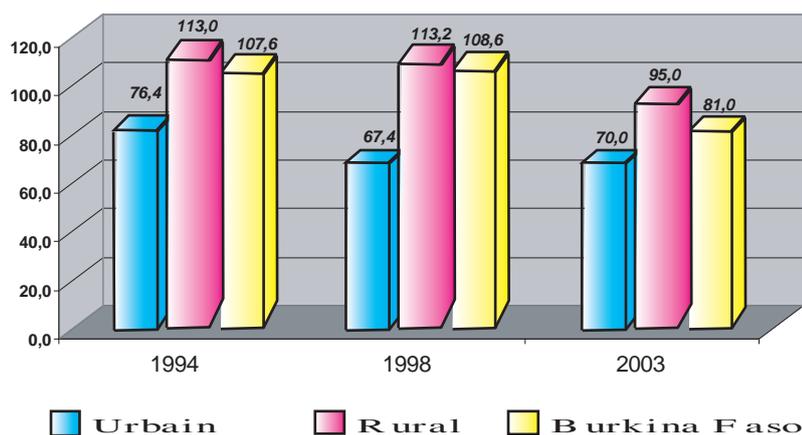
V.5.1 Mortalité infantile

La mortalité infantile est appréciée à travers le quotient de mortalité infantile qui mesure la probabilité de décéder avant le premier anniversaire des nouveaux nés.

Le graphique ci-dessous montre que sur 1000 naissances vivantes, la proportion d'enfants décédant avant le premier anniversaire est restée élevée au cours des années. Ainsi, de 107,6‰ en 1994, la mortalité infantile est passée à 108,6‰ en 1998 pour atteindre 81‰ en 2003.

En milieu rural, le niveau de la mortalité infantile est resté relativement stable entre 1994 et 1998. En 2003, le niveau de l'indicateur a enregistré une baisse significative passant de 113,2‰ en 1998 à 95‰ en 2003. Cette baisse significative traduit l'impact positif des politiques et stratégies mises en œuvre par les autorités du pays pour réduire la mortalité infantile. En milieu urbain, l'impact des politiques menées n'ont eu d'impact positif qu'au cours de la période 1994 – 1998. Durant la deuxième période, la mortalité infantile s'est accrue passant de 67,4‰ à 70‰.

Figure 57: Evolution de la mortalité infantile



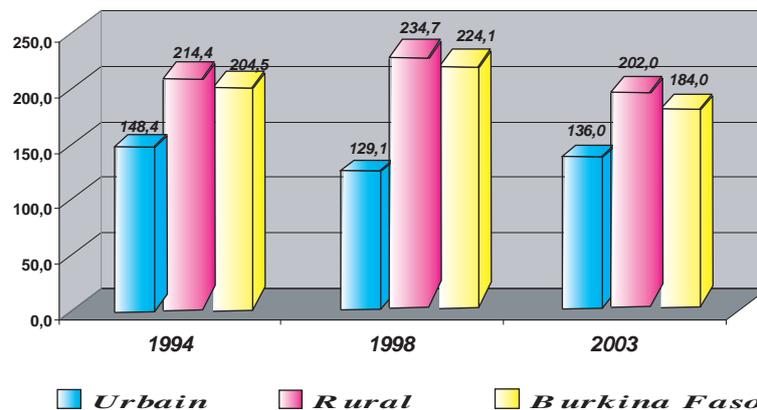
V.5.2 Mortalité infanto – juvénile

L'évolution de la mortalité infanto - juvénile dans le pays est caractérisée par deux grandes phases au cours de la période 1994-2003 :

- Une phase haussière entre 1994 et 1998 passant de 204,5‰ à 224,1‰ ;
- Une phase baissière entre 1998 et 2003 passant de 224,1‰ à 184‰.

Cette évolution au niveau national cache des disparités entre les deux milieux. En effet, l'année 1998 qui a enregistré le niveau le plus élevé de l'indicateur en milieu rural a coïncidé avec son niveau le plus faible en milieu urbain (234,7‰ en milieu rural contre 129,1‰ en milieu urbain).

Figure 58: Evolution de la mortalité infanto – juvénile



Source: INSD

L'indicateur I58 qui représente le nombre de décès maternel pour 100 000 naissances vivantes est en baisse durant la période. En effet, il est passé de 566 décès en 1994 à 484 et 458 respectivement en 1998 et 2003. Cette baisse significative de la mortalité maternelle traduit les efforts des autorités à lutter contre la mortalité maternelle. La détermination des autorités sanitaires s'est traduite par l'adoption du plan stratégique de maternité à moindre risque avec pour objectif principal la réduction de la mortalité maternelle. De plus, depuis 2006 le gouvernement a mis en place une stratégie de subvention des accouchements et des soins obstétricaux d'urgence. Le niveau des subventions varie entre 60% et 80%.

V.5.3 Carences en Micronutriments

■ Carence en vitamine A :

D'une manière générale, on note une faible couverture en supplément de vitamine A. Ce taux représente 33% chez les enfants de 6 à 59 mois et 16% chez les femmes post partum. Selon les résultats de l'EDS réalisée en 2003, 13% des femmes enceintes souffraient de cécité crépusculaire. La prévalence de l'anémie atteignait 91.5% chez les enfants de 6 à 59 mois, 68% chez les femmes enceintes et 53.7% chez les femmes en âge de procréer.

■ Carence en iode :

Conformément à la stratégie d'iode universelle adoptée en 1996, la législation du Burkina Faso exige la vente de sel iodé. Toutefois, jusqu'en 2003, 48% des ménages (EDS) ont accès à du sel adéquatement iodé.

V.5.4 Accès à l'eau potable

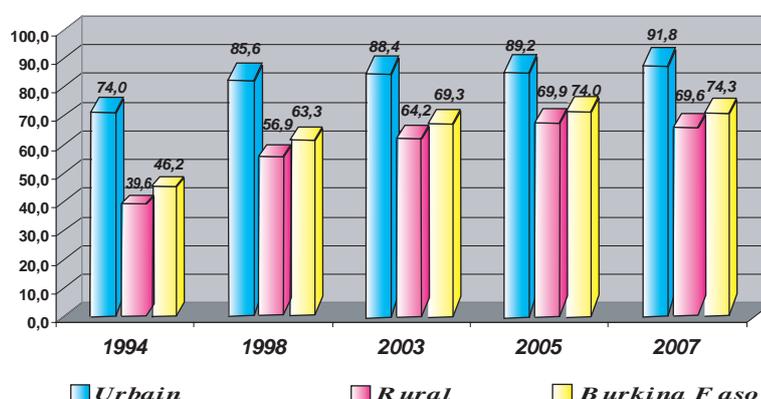
L'accès à l'eau potable concerne ici les ménages s'approvisionnant à une source d'eau potable pour la boisson. L'eau potable fait référence à celle provenant des robinets, des forages et des puits buisés. L'eau des rivières, fleuves et des puits non protégés est considérée comme insalubre, donc non potable pour la consommation.

Au niveau national, la proportion de ménages consommant de l'eau potable ne croît qu'au cours des années. Elle est passée de 46,2% en 1994 à 74,3% en 2007, soit une augmentation de 28,1 %. L'amélioration de l'accès à l'eau potable des ménages est surtout perceptible durant la période 1994-1998 où elle est passée de 46,2% à 63,3%.

En milieu urbain, la proportion de ménages consommant de l'eau potable est demeurée supérieure à celle du milieu rural au cours des années. En 2007, le taux d'utilisation de l'eau potable s'est situé à 91,8% et 69,6% respectivement en milieu urbain et en milieu rural. Ces niveaux de l'indicateur dans les deux milieux traduisent les efforts consentis par les autorités pour promouvoir l'accès à l'eau potable des ménages. En effet, entre 1994 et 2007, l'indicateur s'est accru de 17,2% et de 30 % respectivement en milieu urbain et en milieu rural.

A l'image du niveau national, l'évolution de l'indicateur a connu un bon significatif dans chacun des deux milieux au cours de la période 1994-1998 (11,6 points en milieu urbain et 17,3 points en milieu rural).

Figure 59: Evolution du taux d'accès à l'eau potable des ménages



Source: INSD

V.6 CONTRIBUTION DE L'AGRICULTURE A LA FORMATION DES REVENUS DES MENAGES ET A LA SECURITE ALIMENTAIRE

La présente analyse vise à mettre en évidence la contribution du secteur agricole à la formation des revenus des ménages agricoles ainsi qu'à leur sécurité alimentaire. Une analyse des parts contributives par sous-secteur sera faite afin de mettre en exergue le rôle de chaque sous-secteur de l'agriculture à la réduction de la pauvreté ainsi qu'à l'alimentation.

L'analyse est faite à partir des données de l'enquête permanente agricole (EPA) de 2006/2007 réalisée par la Direction générale des prévisions et des statistiques agricoles (DGPSA).

V.6.1 Revenus agricoles

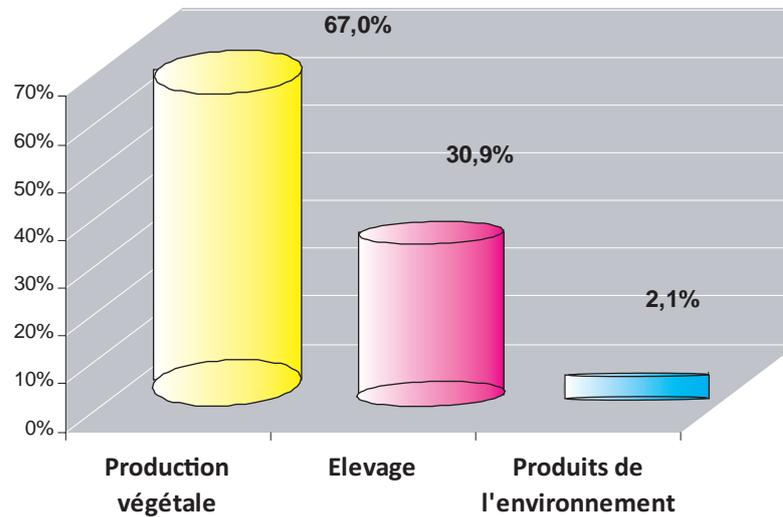
V.6.1.1 Revenus agricoles monétaires

Les revenus monétaires sont les revenus issus de la vente directe des produits. Ces revenus sont regroupés par sous-secteur afin de montrer la contribution de chaque sous-secteur à la formation des revenus monétaires des ménages agricoles. Les sous-secteurs sont au nombre de trois à savoir le sous-secteur de la production végétale, le sous-secteur de la production animale et le sous-secteur de l'environnement.

Comme l'indique la figure ci-dessous, les revenus monétaires des ménages agricoles issus du sous-secteur de la production végétale représentent 67,0 % des revenus monétaires agricoles de ces ménages, contre 30,9 % pour l'élevage et 2,1% pour les produits de l'environnement. Toutefois, le faible niveau des revenus issus des produits de l'environnement s'explique par le fait que l'Enquête Permanente Agricole ne cerne que les produits de cueillette (grains de néré, tamarin, feuille de baobab, amandes de karité et chenilles) et de pêche

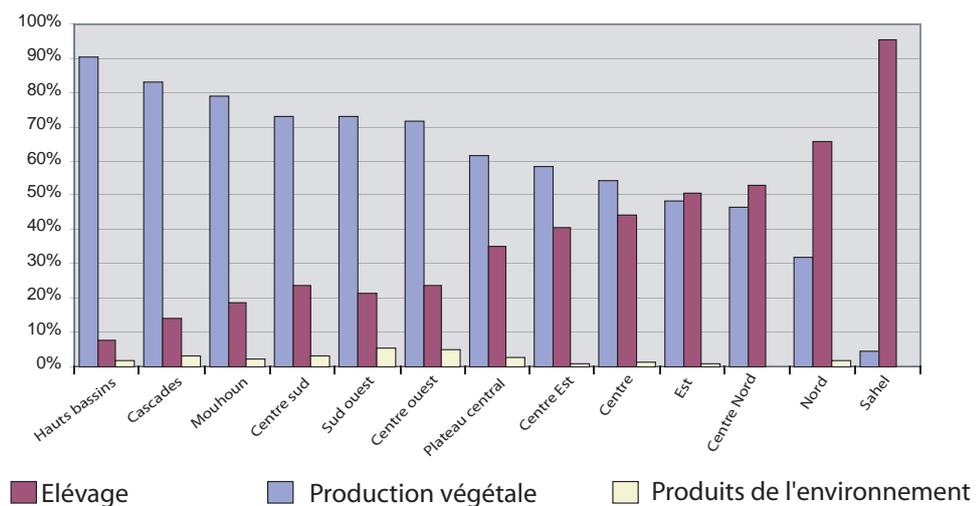
(poissons, grenouilles et crevettes). Les produits de la chasse et les produits ligneux ne sont pas pris en compte.

Figure 60: Structure du revenu monétaire agricole



L'analyse spatiale montre que pour la plupart des régions, les revenus monétaires issus du sous-secteur de la production végétale sont plus importants que les revenus issus des autres sous-secteurs à l'exception des régions du Nord, du Centre Nord, de l'Est et du Sahel. En effet, comme la figure ci-dessous l'indique, les revenus des ménages agricoles issus du sous-secteur de l'élevage représentent respectivement 95,5 % de l'ensemble des revenus des trois sous-secteurs alors qu'au Sahel, ce sont les revenus issus du sous-secteur de l'élevage qui remportent sur les autres sous-secteurs avec un poids de 96,3 %. Les valeurs absolues des revenus issus de chaque sous-secteur pour l'ensemble des 13 régions sont indiquées en annexe.

Figure 61: Structure du revenu monétaire agricole par région



V.6.1.2 Autoconsommation des produits agricoles

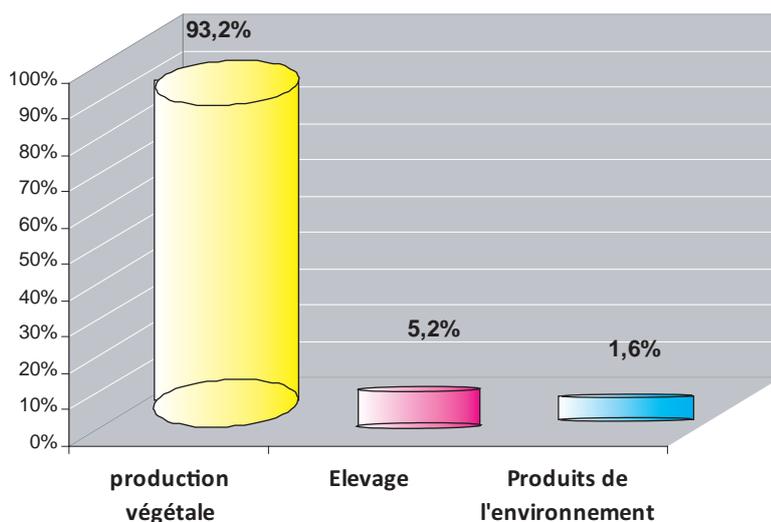
L'offre des produits vivriers est essentiellement déterminée par les besoins de consommation. Ainsi il est important d'analyser l'autoconsommation des produits des différents sous secteurs pour une meilleure appréciation de leur contribution à la sécurité alimentaire.

L'alimentation de base des ménages ruraux est constituée par les céréales. Elles apportent 80% de l'énergie

totale des aliments consommés par ces derniers. Comme on pouvait s'y attendre, la valeur de l'autoconsommation des céréales en 2006 était de 305 milliards, soit 83 % de la valeur totale des autoconsommations des produits végétaux. Si l'on ajoute les autres produits végétaux (tubercules, oléagineux, fruits et produits maraîchers) la valeur totale de l'autoconsommation des produits végétaux s'élève à 368 milliards, soit 93,2% de la valeur de l'autoconsommation des produits agricoles.

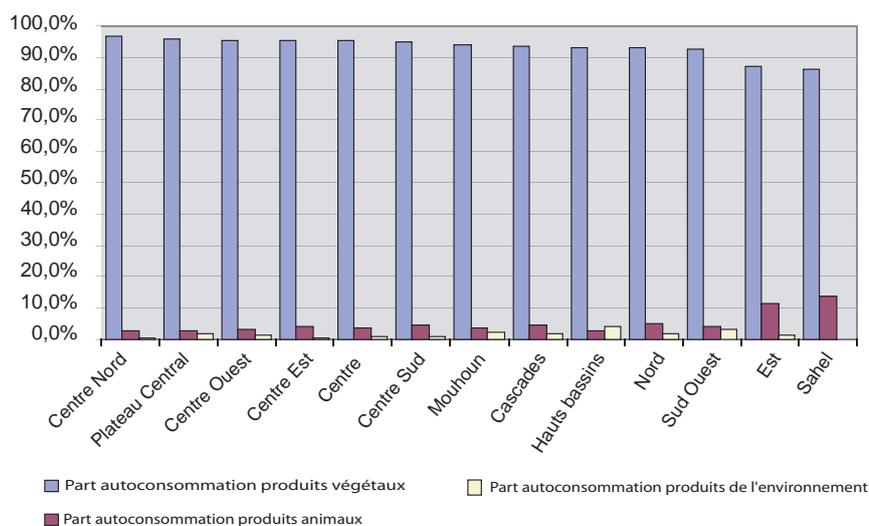
Les produits de l'élevage et de l'environnement contribuent faiblement au panier de l'autoconsommation avec des parts en valeur respectives de 5,2% et 1,6%.

Figure 62: Structure de la valeur des autoconsommations des produits agricoles



L'analyse par région révèle les mêmes tendances qu'au niveau national. Toutefois, dans les régions à fortes potentialités pastorales, notamment le Sahel et l'Est, l'autoconsommation des produits animaux est au dessus de la moyenne nationale avec des parts respectives de 13,8% et 11,3%.

Figure 63: Structure de la valeur des autoconsommations par région

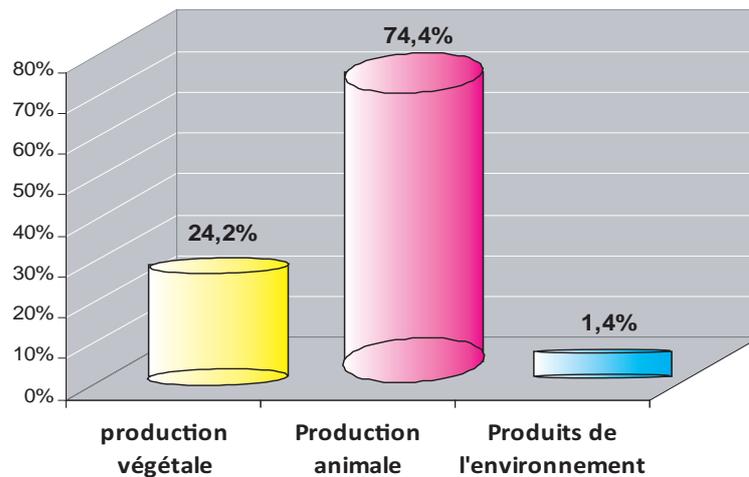


V.6.1.3 Allocation des revenus monétaires à l'achat d'aliments par sous-secteur

Lorsque la disponibilité des produits vivriers ne permet pas de couvrir leurs besoins alimentaires, les ménages ruraux recourent au marché pour combler le gap. Ainsi, il est important de connaître les principales sources de revenus utilisées pour ces dépenses alimentaires.

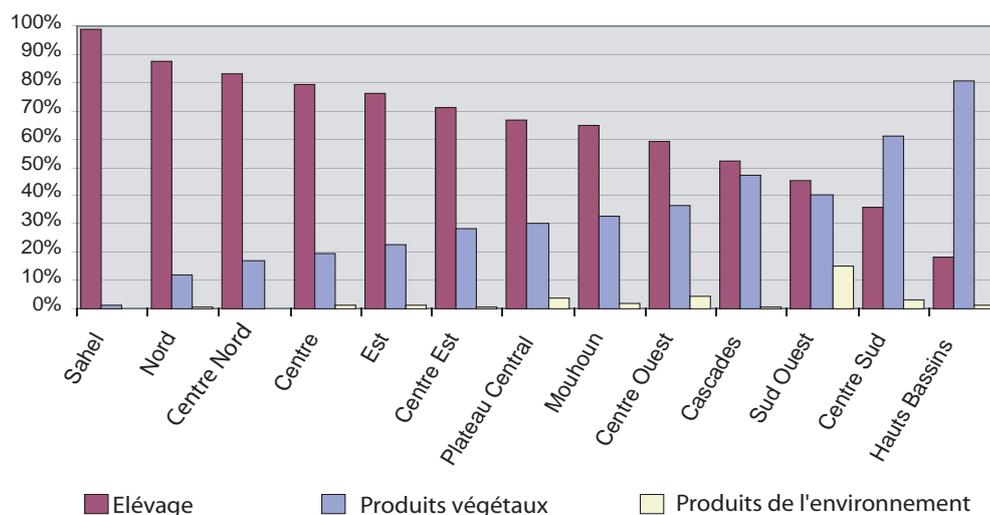
En 2006, 12,5% (environ 40 milliards) du revenu monétaire tiré de la vente des produits agricoles a été consacré à l'achat d'aliments. L'analyse des contributions par sous-secteur révèle que l'apport de l'élevage s'élevait à 29 milliards, soit 74,4% du montant du revenu monétaire agricole alloué à l'alimentation. Les revenus monétaires tirés de la vente des produits végétaux et de l'environnement contribuaient respectivement pour 24,2% et 1,4%.

Figure 64 : Contribution des revenus monétaires agricoles par sous-secteur à l'achat d'aliments



L'analyse spatiale révèle également que l'activité d'élevage est la principale source de revenus monétaires pour l'acquisition des aliments des ménages ruraux. Toutefois, dans certaines régions cotonnières, cette tendance est renversée au profit du sous-secteur de la production végétale. Dans les Hauts-Bassins, le revenu monétaire tiré de la production végétale contribue pour 80% à l'achat d'aliments et 40,2% dans les cascades.

Figure 65: Contribution des revenus monétaires agricoles par sous-secteur à l'achat d'aliments au niveau régional



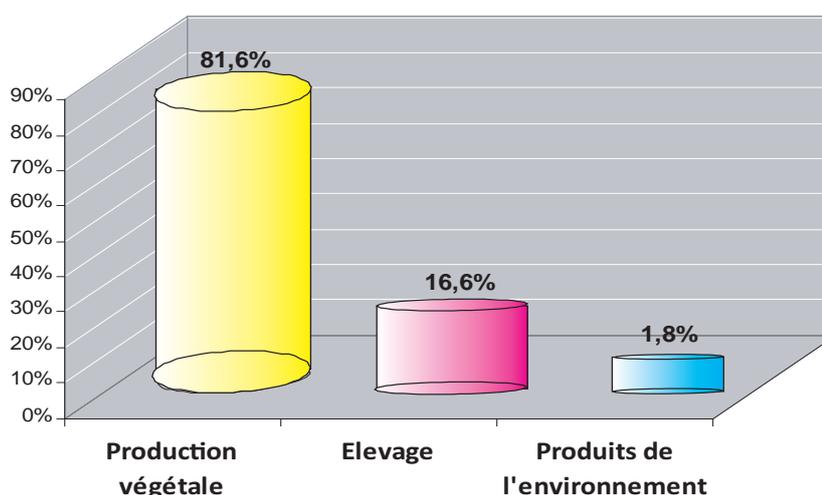
V.6.1.4 Revenus agricoles totaux

Les revenus totaux sont constitués des revenus monétaires et de la valeur des autoconsommations. Bien que le concept de revenu utilisé ici soit différent de celui de la comptabilité nationale, il permet d'apprécier les revenus disponibles des ménages agricoles.

Le sous-secteur de la production végétale contribue pour plus de 80% au revenu total agricole des ménages ruraux. L'élevage et les produits de l'environnement contribuent respectivement pour 16,6% et 1,8%. La faiblesse de la contribution de l'élevage au revenu agricole est liée au fait que les produits animaux sont faiblement autoconsommés (20 milliards contre 368 milliards pour les produits végétaux), cependant l'élevage reste la principale source potentielle pour assurer la sécurité alimentaire des ménages ruraux en cas d'année déficitaire.

Egalement, on rappelle que le faible niveau des revenus issus de l'environnement s'explique par le fait que les données de l'Enquête Permanent Agricole (EPA) ne cernent que les produits de cueillette (grains de néré, tamarin, feuille de baobab, amandes de karité et chenilles) et de pêche (poissons, grenouilles et crevettes). Les produits de la chasse et les produits ligneux ne sont pas pris en compte.

Figure 66: Structure du revenu agricole des ménages

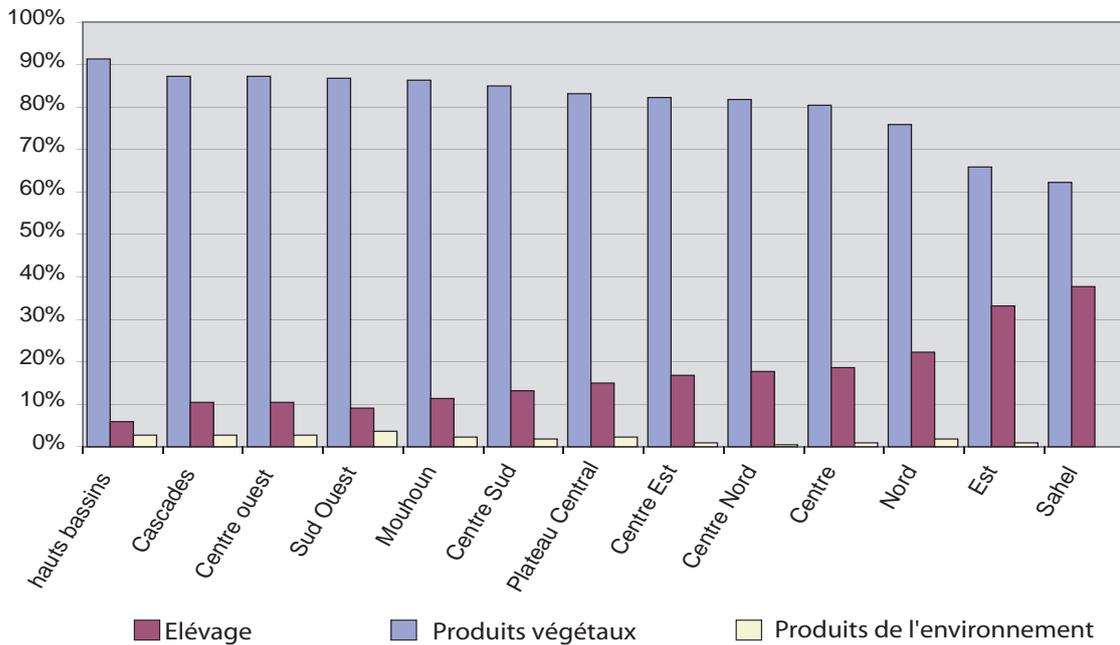


Pour l'ensemble des régions, les revenus totaux issus du sous-secteur de la production végétale remportent sur les revenus issus des deux autres sous-secteurs dus au poids des autoconsommations des produits végétaux qui sont très élevés pour l'ensemble des régions.

Les revenus issus du sous-secteur de l'environnement sont relativement faibles. Les écarts entre les revenus issus du sous-secteur de production végétale et ceux du sous-secteur de la production animale sont plus importants entre autres dans la région des Hauts-Bassins (93,2% pour les produits végétaux contre 2,8 % pour les produits animaux), les Cascades (93,5 % pour les produits végétaux contre 4,5 % pour les produits animaux), le Centre Ouest, le Sud Ouest, la Boucle du Mouhoun.

Ces écarts deviennent moins importants quand on se déplace vers les régions à forte potentialité pastorale à savoir le Nord (76,0% pour les produits végétaux contre 22,3% pour les produits animaux), l'Est (66% pour les produits végétaux contre 33,1 %pour les produits animaux) et le Sahel avec 62,2 % pour les produits végétaux contre 36,7 % pour les produits animaux. La réduction de ces écarts pour les régions d'élevage s'explique par le haut niveau des revenus monétaires issus du sous-secteur de l'élevage.

Figure 67: Structure du revenu agricole total par région



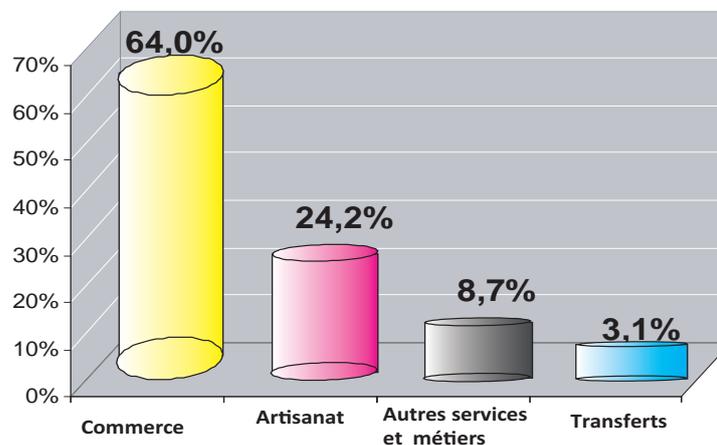
V.6.2 Revenus non agricoles

V.6.2.1 Sources de revenus non agricoles

Les revenus non agricoles concernent les revenus issus du secteur secondaire et tertiaire. Ils regroupent les revenus du commerce, de l'artisanat (artisanat de production, artisanat d'art, artisanat de service), des autres services et métiers et des transferts. Ces différentes sources de revenu ont été regroupées en quatre groupes à savoir le commerce, l'artisanat, les autres services et métiers et les transferts.

La valeur totale du revenu non agricole monétaire en 2006 s'élevait à 195,6 milliards, ce qui représente 38,5% du revenu monétaire total des ménages agricoles. L'analyse des sources de ce revenu montre une prédominance de la branche « commerce » avec une part de 64%. Les revenus de l'artisanat occupent la deuxième position avec 24,2% ; les autres services et métiers et les transferts représentent respectivement 8,7% et 3,1%.

Figure 68 : Structure du revenu monétaire non agricole

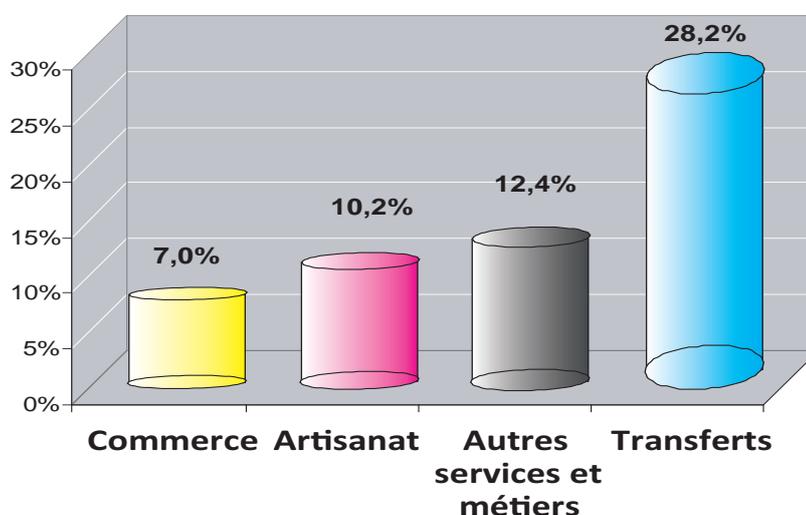


V.6.2.2 Allocations des revenus non agricoles à l'achat d'aliments

En 2006, les ménages agricoles ont consacré 9% de leurs revenus non agricoles à l'achat d'aliments ; ce qui représente une valeur de 17,4 milliards de FCFA. Cette part était de 12,5 %, soit 39,2 milliards pour les revenus monétaires agricoles. Ce qui montre que le secteur agricole demeure le pilier fondamental pour assurer la sécurité alimentaire des ménages ruraux tant sur le plan de l'autoconsommation que sur le plan des dépenses alimentaires. En moyenne, chaque ménage a alloué 14 301 FCFA de son revenu non agricole à l'alimentation.

L'analyse selon la source du revenu montre que le revenu des transferts reçus par les ménages était le plus consacré à l'alimentation avec une part de 28,2%.

Figure 69: Allocation du revenu monétaire à l'alimentation selon la source



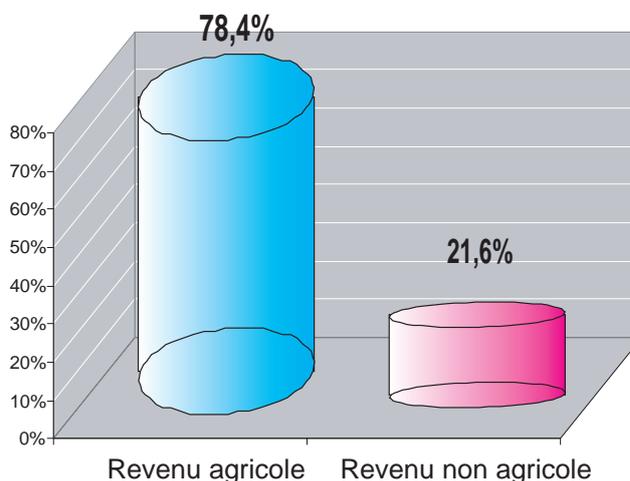
V.6.3 Revenu total des ménages ruraux

Le revenu total des ménages ruraux est obtenu en additionnant les revenus agricoles (valeur des auto consommations et revenus monétaires) aux revenus non agricoles.

Les revenus totaux des ménages ruraux en 2006 s'élevaient à 904,89 milliards, soit un revenu moyen par ménage de 742 855 FCFA. La part issue du secteur agricole était de 78,4%, soit 708,2 milliards.

L'ensemble de ces résultats confirme la prépondérance du secteur agricole dans le revenu des ménages ruraux. Nous pouvons affirmer que toute politique de réduction de la pauvreté et de l'amélioration de la sécurité alimentaire en milieu rural qui ignore le secteur agricole est vouée à l'échec.

Figure 70 : Structure des revenus totaux des ménages ruraux



CONCLUSION

L'ensemble des résultats obtenus pour le volet performances du secteur agricole peuvent être déclinés en ces points :

◆ Une augmentation des superficies emblavées au rythme de la population

Le taux d'accroissement moyen des superficies cultivées au cours des vingt dernières années est d'environ 2,3%. Cependant cette croissance est surtout expliquée par la croissance démographique étant donné que la superficie moyenne par actif est restée constante et tourne autour de 0,67 ha. Il faut signaler que si cette tendance se poursuit, l'agriculture burkinabè épuiserait ces superficies cultivables à l'horizon 2030. Une telle expansion aura pour conséquence l'apparition des conflits fonciers d'ici quelques années.

◆ Un accroissement moyen de la production céréalière de l'ordre de 3% par an

Les céréales qui constituent les principaux produits vivriers du Burkina ont connu un accroissement en volume de l'ordre de 3,2%. Les superficies qui leur sont consacrées ont peu évolué (avec un taux d'accroissement moyen annuel de 0,8%). Ainsi, la hausse de la production est expliquée par l'accroissement des rendements qui ont connu un accroissement moyen de 2% par an.

◆ Un accroissement moyen des rendements dans le sous-secteur de la production végétale de l'ordre de 2,2%

Une hausse moyenne des rendements de 2,2% est constatée au cours de la période. Cette tendance est la même pour les productions céréalières avec un taux d'accroissement moyen de 2% par an. Ces résultats peu satisfaisants montrent que le niveau d'intensification de la production végétale demeure faible et ne permet pas un accroissement important des rendements.

◆ La concentration des exportations autour du coton

La dépendance des exportations vis-à-vis du coton étant donné qu'il représente en moyenne 70% des exportations totales, rend vulnérable l'économie du Burkina. Cette vulnérabilité est surtout causée par les fluctuations du prix international du coton.

◆ La baisse du pouvoir d'achat des producteurs

La hausse des prix au producteur intervenue après la dévaluation du Franc CFA s'est accompagnée par une hausse plus que proportionnelle du coût de la vie. Cette situation a eu pour conséquence une dégradation du pouvoir d'achat des producteurs.

◆ Le faible taux de commercialisation de la production végétale

Le taux de mise à marché des céréales tourne autour de 9%. La production vivrière est destinée principalement à l'autoconsommation. La hausse de la productivité physique constatée (2,2% en moyenne pour les années normales) ne suffit pas pour générer un important excédent commercialisable.

◆ Une agriculture tributaire de la pluviométrie

Seulement 0,63% des superficies cultivées sont irriguées. Ces superficies sous irrigation représentent 12,6% du potentiel irrigable estimé à 233 500 ha. La croissance du secteur agricole est tributaire de la pluviométrie. L'objectif de croissance continue de 6% dans le secteur agricole selon la déclaration de Maputo ne peut être atteint que si les superficies emblavées sont desservies de façon durable par des systèmes d'irrigation.

ANNEXES

INDICATEURS	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Indicateurs de financement																	
Part du budget national alloué à l'agriculture dans le budget total	nd	32,0%	25,0%	23,0%	16,0%	21,0%	19,0%	17,0%	14,0%	13,0%	13,0%	12,0%	14,0%	14,0%	11,0%	8,0%	13,0%
Rapport des dépenses gouvernementales pour l'agriculture par rapport aux dépenses totales du gouvernement. Il s'agit ici de dépenses effectives.	nd	63,0%	25,0%	21,0%	18,0%	45,0%	33,0%	25,0%	23,0%	22,0%	25,0%	18,0%	23,0%	33,0%	20,0%	12,0%	20,0%
Rapport dépenses agricoles effectives/budget adopté pour l'agriculture (taux d'exécution)	nd	86,0%	94,0%	75,0%	79,0%	78,0%	83,0%	71,0%	75,0%	66,0%	58,0%	48,0%	55,0%	77,0%	64,0%	50,0%	72,0%
Ratio Dépenses totales publiques pour l'agriculture/Valeur ajoutée agricole	nd	12,0%	12,0%	10,0%	10,0%	11,0%	10,0%	10,0%	9,0%	7,0%	6,0%	4,0%	7,0%	9,0%	7,0%	4,0%	11,0%
Part des dépenses publiques allouée à l'agriculture financée par l'Etat	nd	6,0%	4,0%	5,0%	4,0%	3,0%	4,0%	8,0%	10,0%	9,0%	9,0%	16,0%	9,0%	13,0%	11,0%	16,0%	11,0%
Part des dépenses publiques allouée à l'agriculture financée par l'aide extérieur	nd	94,0%	96,0%	95,0%	96,0%	97,0%	96,0%	92,0%	90,0%	91,0%	91,0%	84,0%	91,0%	87,0%	89,0%	84,0%	89,0%
Part des dépenses de fonctionnement dans les dépenses publiques pour l'agriculture	nd	19,0%	20,0%	18,0%	17,0%	12,0%	19,0%	5,0%	11,0%	12,0%	15,0%	15,0%	10,0%	7,0%	13,0%	18,0%	10,0%
Part des dépenses d'investissement dans les dépenses publiques pour l'agriculture	nd	81,0%	80,0%	82,0%	83,0%	88,0%	82,0%	95,0%	89,0%	88,0%	85,0%	85,0%	90,0%	93,0%	87,0%	82,0%	90,0%
Part des dépenses d'investissement de l'agriculture financée par l'Etat	nd	5,0%	5,0%	7,0%	7,0%	4,0%	4,0%	10,0%	12,0%	11,0%	12,0%	33,0%	14,0%	13,0%	16,0%	31,0%	14,0%
Part des dépenses d'investissement de l'agriculture financée par les bailleurs	nd	95,0%	95,0%	93,0%	93,0%	96,0%	96,0%	90,0%	88,0%	89,0%	88,0%	67,0%	86,0%	87,0%	84,0%	69,0%	86,0%

INDICATEURS	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Part des dépenses gouvernementales pour l'agriculture allouée à la production végétale	nd	50,0%	58,0%	53,0%	49,0%	57,0%	43,0%	46,0%	48,0%	45,0%	47,0%	49,0%	59,0%	47,0%	46,0%	46,0%	36,0%
Part des dépenses gouvernementales pour l'agriculture allouée à l'élevage	nd	2,0%	11,0%	1,0%	3,0%	3,0%	5,0%	4,0%	4,0%	6,0%	1,0%	3,0%	7,0%	7,0%	5,0%	3,0%	5,0%
Part des dépenses gouvernementales pour l'agriculture allouée à l'environnement	nd	10,0%	6,0%	13,0%	12,0%	11,0%	11,0%	11,0%	9,0%	10,0%	8,0%	21,0%	10,0%	26,0%	22,0%	20,0%	22,0%
Part des dépenses gouvernementales pour l'agriculture allouée à l'eau et aux aménagements hydroagricoles	nd	35,0%	24,0%	29,0%	32,0%	26,0%	39,0%	39,0%	38,0%	39,0%	41,0%	26,0%	20,0%	18,0%	21,0%	30,0%	37,0%
Part des dépenses gouvernementales pour l'agriculture allouée à la recherche agronomique	nd	3,0%	2,0%	3,0%	4,0%	4,0%	2,0%	0,0%	1,0%	1,0%	3,0%	1,0%	4,0%	3,0%	6,0%	1,0%	0,0%
PERFORMANCES AGRICOLES																	
Performances économiques globales																	
PIB du pays (base 1999)	1 126 325	1 228 483	1 231 341	1 273 963	1 290 716	1 364 498	1 514 794	1 610 481	1 728 170	1 836 127	1 870 154	2 002 723	2 096 560	2 264 666	2 369 603	2 537 950	2 677 708
Performances économiques du secteur agricole																	
Valeur ajoutée agricole ou PIB agricole	305745,77	368780,72	378218,48	415340,82	417525,28	444094,21	499761,94	480270,12	559766,26	607630,00	592611,00	652209,15	665560,35	727264,00	707604,55	790563,59	797608,30
Taux de croissance de la valeur ajoutée agricole	-6,5%	20,6%	2,6%	9,8%	0,5%	6,4%	12,5%	-3,9%	16,6%	8,6%	-2,5%	10,1%	2,0%	9,3%	-2,7%	11,7%	0,9%
Contribution de l'agriculture à la croissance économique	-4,54	0,68	1,91	0,76	0,06	0,39	0,42	-0,23	0,70	0,45	-0,27	0,51	0,15	0,35	-0,24	0,50	0,06

INDICATEURS	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Potentiel de production du secteur agricole																	
Disponibilité foncière																	
Superficie céréalière par actif agricole (en Ha)	nd	nd	nd	0,60	0,61	0,56	0,55	0,56	0,57	0,54	0,48	0,53	0,54	0,58	0,45	0,51	0,48
Superficie de cultures vivrières par actif agricole	nd	nd	nd	0,02	0,02	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,02	0,02	0,01	0,02	0,02	0,02
Superficie de cultures de rente par actif agricole (en Ha)	nd	nd	nd	0,08	0,10	0,09	0,09	0,11	0,11	0,09	0,08	0,12	0,13	0,14	0,14	0,15	0,15
Superficie de cultures maraîchère par actif agricole	nd	nd	nd	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Performances du sous secteur de la production végétale																	
Evolution de la production agricole nationale (obtenue à partir de l'indice de Laspeyres des quantités, base 1998)	51,58	74,18	72,81	83,58	77,14	77,61	87,13	77,44	100,00	100,03	67,20	120,79	118,87	136,55	108,82	146,61	148,49
Production céréalière par actif agricole (en Kg)	nd	nd	nd	557,51	477,78	479,41	500,25	393,84	504,26	497,27	329,64	514,57	510,04	575,16	420,94	575,62	573,58
Production de cultures vivrières par actif agricole	nd	nd	nd	77,22	61,90	63,52	68,80	50,99	82,96	75,35	41,46	87,09	70,09	89,80	69,40	90,70	89,99
Production de cultures de rente par actif agricole	nd	nd	nd	73,53	81,97	71,05	88,19	99,08	105,49	102,52	70,16	121,01	127,57	138,02	126,90	152,73	156,47
Performance de l'irrigation																	
Production du riz irrigué (en tonne)	nd	nd	nd	15067,36	14268,34	26985,39	33809,00	33863,00	36226,24	30952,25	21814,15	44153,93	46172,18	56444,29	49982,94	50618,96	57772,41

INDICATEURS	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Production du maïs (en tonne)	nd	6690,76	6818,80	11685,26													
Production maraichère (en tonne)	nd	nd	nd	40505,26	42976,18	52859,85	54246,35	75904,75	79772,36	113763,11	90845,03	148822,20	105426,99	120663,37	130107,76	166147,09	137960,31
Production de cultures maraichères par actif agricole (en Kg)	nd	nd	nd	8,94	9,20	10,98	10,93	14,85	15,14	20,95	16,24	24,63	17,24	19,50	20,77	26,21	21,50
Ratio production des cultures irriguées/production végétale	nd	nd	nd	1,71%	1,94%	2,65%	2,66%	3,84%	3,11%	3,83%	4,40%	4,27%	3,42%	3,48%	4,67%	4,17%	3,84%
Superficie aménagée exploitée/superficie totale cultivée	nd	nd	nd	0,42%	0,40%	0,47%	0,44%	0,32%	0,30%	0,36%	0,40%	0,45%	0,34%	0,45%	0,65%	0,76%	0,63%
Prix des produits agricoles et des intrants																	
Prix au producteur du sorgho (FCFA/Kg)	60,00	50,00	45,00	40,00	55,00	65,00	75,00	80,00	90,00	75,00	60,00	104,00	111,00	90,00	92,25	94,10	97,86
Prix au producteur du mil (FCFA/kg)	60,00	50,00	45,00	45,00	55,00	65,00	75,00	80,00	95,00	85,00	60,00	120,00	121,00	90,00	92,25	94,10	95,99
Prix au producteur du maïs (FCFA/kg)	65,00	55,00	45,00	45,00	50,00	70,00	80,00	90,00	100,00	90,00	65,00	82,00	101,00	87,00	89,18	101,30	104,34
Prix au producteur du riz (FCFA/kg)	85,00	80,00	80,00	85,00	73,74	91,90	105,71	114,79	130,95	114,79	85,00	93,50	94,75	97,36	99,30	206,50	211,66
Prix au producteur du coton graine(FCFA/kg)	94,40	93,90	84,80	95,00	111,10	139,90	159,70	159,40	158,90	159,90	170,00	176,00	174,10	173,90	184,40	175,00	165,00
Prix au producteur de l'arachide (FCFA/kg)	60,00	60,00	60,00	60,00	70,61	88,92	101,50	101,31	101,00	101,63	108,05	140,00	90,00	76,50	76,50	76,50	76,50
Prix au producteur du niébé/voandzou (FCFA/kg)	70,00	55,00	50,00	67,00	82,67	83,32	139,94	137,35	135,62	104,82	80,96	182,00	183,46	54,52	56,16	57,80	59,53
Prix au consommateur du sorgho (FCFA/kg)	nd	nd	67,06	58,85	58,81	79,73	119,02	111,40	142,70	107,03	93,51	139,02	154,16	118,80	96,04	161,01	121,93

INDICATEURS	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Prix au consommateur du mil (FCFA/kg)	nd	nd	73,11	65,90	70,03	87,31	134,35	125,43	157,66	113,67	99,95	157,69	167,44	130,27	111,91	181,70	138,44
Prix au consommateur du maïs (FCFA/kg)	nd	nd	73,33	61,37	59,09	86,02	116,67	115,03	127,33	102,70	86,46	127,17	137,17	101,70	83,84	138,95	111,88
Prix au consommateur du riz (FCFA/kg)	nd	237,04	245,36	238,18	227,31	248,61	235,54	226,56	219,23	234,90	229,26						
Prix au consommateur de l'arachide (FCFA/kg)	nd	226,41	203,54	182,36	202,60	217,18	181,11	160,87	195,86	206,87							
Prix au producteur des bovins (FCFA/tête)	41050,00	43450,00	42500,00	46324,00	56342,00	66386,50	69753,00	75149,00	73171,50	91087,50	91722,00	95804,00	91799,58	114749,48	117044,47	119970,58	122969,84
Prix au producteur des ovins (FCFA/tête)	4500,00	4500,00	5000,00	4000,00	7108,00	7683,00	9317,00	9333,00	15897,00	16328,00	17026,00	18330,00	18330,00	22912,50	24542,00	25155,55	25784,44
Prix au producteur des caprins (FCFA/tête)	3700,00	3200,00	3500,00	2974,00	5356,00	6956,00	6889,00	6944,00	8968,00	9133,00	8748,00	10122,00	11432,00	14290,00	14647,25	15013,43	15388,77
Prix à l'exportation des bovins (FCFA/tête)	nd	84550,00	84258,00	84633,00	125008,00	149100,00	149866,00	163541,00	161791,00	157633,00	135633,00	147294,00	153918,00	162734,00	ND	188556,00	235796,00
Prix à l'exportation des ovins (FCFA/tête)	nd	8158,00	9091,00	9666,00	12466,00	15283,00	16250,00	16150,00	17783,00	26487,00	27741,00	29647,00	22277,00	28580,00	ND	40489,00	41146,00
Prix à l'exportation des caprins (FCFA/tête)	nd	4091,00	4775,00	5233,00	8053,00	10650,00	9150,00	13425,00	14525,00	18870,00	17908,00	19782,00	17972,00	20505,00	ND	24951,00	26465,00
Prix à l'exportation du coton fibre	399,14	397,60	417,00	358,00	645,74	851,90	799,30	809,57	849,00	697,00	662,00	826,00	630,00	709,00	781,00	685,00	647,79
Ratio prix au producteur/prix au consommateur du sorgho	nd	nd	0,67	0,68	0,94	0,82	0,63	0,72	0,63	0,70	0,64	0,75	0,72	0,76	0,96	0,58	0,80
Ratio prix au producteur/prix au consommateur du mil	nd	nd	0,62	0,68	0,79	0,74	0,56	0,64	0,60	0,75	0,60	0,76	0,72	0,69	0,82	0,52	0,69

INDICATEURS	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Ratio prix au producteur /prix au consommateur du maïs	nd	nd	0,61	0,73	0,85	0,81	0,69	0,78	0,79	0,88	0,75	0,64	0,74	0,86	1,06	0,73	0,93
Ratio prix au producteur/prix au consommateur de l'arachide	nd	0,45	0,50	0,59	0,69	0,41	0,42	0,48	0,39	0,37							
Ratio prix au producteur/prix de parité à l'exportation des bovins	nd	0,51	0,50	0,55	0,45	0,45	0,47	0,46	0,45	0,58	0,68	0,65	0,60	0,71	nd	0,64	0,52
Ratio prix au producteur/prix de parité à l'exportation des ovins	nd	0,55	0,55	0,41	0,57	0,50	0,57	0,58	0,89	0,62	0,61	0,62	0,82	0,80	nd	0,62	0,63
Ratio prix au producteur/prix de parité à l'exportation des caprins	nd	0,78	0,73	0,57	0,67	0,65	0,75	0,52	0,62	0,48	0,49	0,51	0,64	0,70	nd	0,60	0,58
Ratio prix au producteur du coton graine/prix à l'exportation du coton fibre	0,24	0,24	0,20	0,27	0,17	0,16	0,20	0,20	0,19	0,23	0,26	0,21	0,28	0,25	0,24	0,26	0,25
Commerce agricole																	
Taux de commercialisation du mil (en %)	nd	5,93	4,06	8,11	3,36												
Taux de commercialisation du sorgho (en %)	nd	8,98	7,56	9,39	6,08												
Taux de commercialisation du maïs (en %)	nd	11,92	13,55	7,47	9,34												
Taux de commercialisation du riz (en %)	nd	22,07	32,85	9,91	40,54												
Taux de commercialisation du coton (en %)	nd	86,12	67,49	86,61	73,50												
Taux de commercialisation de l'arachide (en %)	nd	33,96	40,34	22,95	37,21												

INDICATEURS	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Taux de croissance de la valeur des exportations agricoles	nd	nd	nd	-29,88	313,76	41,59	15,47	21,42	25,82	-7,25	-12,76	11,61	-9,67	63,60	15,69	-17,70	nd
Niveau et tendance de l'index de concentration des exportations agricoles	nd	nd	0,48	0,65	0,59	0,49	0,41	0,36	0,37	0,36	0,43	0,50	0,45	0,37	0,35	0,32	nd
Taux de croissance de la valeur des importations alimentaires (en %)	nd	nd	-12,39	44,10	8,52	29,96	3,66	45,19	-22,77	-14,84	44,64	-1,05	-7,14	-1,30	36,33	nd	nd
Part des importations alimentaires dans les importations totales (en %)	nd	nd	23,34	22,19	20,12	17,62	18,21	18,42	21,44	18,21	15,43	19,46	19,36	16,18	13,35	15,71	nd
Taux de croissance de la valeur des importations alimentaires régionales (en %)	nd	-25,70	54,71	4,64	15,39	3,54	49,57	nd									
Niveau et évolution de l'index de concentration des importations alimentaires	nd	nd	0,77	0,80	0,81	0,82	0,77	0,82	0,77	0,82	0,83	0,81	0,82	0,84	0,82	0,80	nd
Niveau et évolution du ratio de la valeur des exportations agricoles / valeur des importations alimentaires	nd	nd	0,56	0,45	1,30	1,69	1,50	1,76	1,53	1,83	1,88	1,45	1,32	2,33	2,73	1,65	nd
Termes de l'échange de l'agriculture	0,97	0,82	0,75	0,77	0,76	0,84	0,96	0,97	1,00	0,90	0,75	1,16	1,14	0,83	0,86	0,82	0,81
Indice de diversification de la production végétale	0,79	0,75	0,74	0,80	0,81	0,78	0,81	0,83	0,82	0,83	0,84	0,83	0,82	0,81	0,81	0,81	0,82
Condition de vie																	
Incidence de la pauvreté au niveau des ménages (en %)	nd	nd	nd	nd	44,50	nd	nd	nd	45,30	nd	nd	nd	nd	46,40	nd	nd	nd
Indice d'écart de la pauvreté	nd	nd	nd	nd	6,20	nd	nd	nd	6,20	nd	nd	nd	nd	7,20	nd	nd	nd

INDICATEURS	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Part du revenu agricole dans le revenu total du ménage	nd	61,0%															
Incidence de l'insécurité alimentaire monétaire (en %)	nd	30,2	nd	nd	nd												
Incidence de l'insécurité alimentaire monétaire physique en milieu rural (en %)	nd	0,49	0,47	nd	0,33												
Taux de mortalité infantile (- 1an)	nd	nd	nd	nd	107,60	nd	nd	nd	108,60	nd	nd	nd	nd	81,00	nd	nd	nd
Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans	nd	nd	nd	nd	204,50	nd	nd	224,10	nd	nd	nd	nd	nd	184,00	nd	nd	nd
Taux de mortalité maternelle	nd	nd	nd	nd	566,00	nd	nd	484,00	nd	nd	nd	nd	nd	458,00	nd	nd	nd
Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural	nd	nd	nd	nd	39,60	nd	nd	56,90	nd	nd	nd	nd	nd	64,20	nd	69,90	nd
Prévalence de l'insuffisance pondérale au niveau des enfants de moins de cinq ans	nd	0,44	nd	nd	nd	nd	nd	0,42	nd	0,46	nd						
Indice de masse corporelle	nd	0,48	nd	nd	nd												

BIBLIOGRAPHIE

- Direction Générale des Prévisions et des Statistiques Agricoles, Rapport annuel de sécurité alimentaire, 2006.
- Analyse de la vulnérabilité alimentaire, DGPSA, consultant Yago Namaro, 2004.
- Analyse des résultats des données de l'enquête test de mise en œuvre du cadre harmonisé de suivi permanent de la vulnérabilité courante au Sahel, DGPSA, 2006.
- AZOULAY G., DILLON J. Cl., 1993, La sécurité alimentaire en Afrique : Manuel d'analyse et d'élaboration de stratégies, ACCT-KARTHALA, 296 p.
- Egg J., Gabas J.J., 1998, La prévention des crises alimentaires au Sahel. Dix ans d'expérience d'une action menée en réseau 1985-1995, Club du Sahel, OCDE, 210 p.
- KIENOU B., 2005, Mise en œuvre d'un modèle de risque d'insécurité alimentaire et d'estimation de la population des groupes vulnérables. Mémoire de fin de cycle, Institut du Développement Rural, Bobo-Dioulasso, Burkina Faso, 75 p.
- KABORE M. et al, 2005, Dimension alimentaire de la pauvreté
- THOMSON A., METZ M., 1999, Les implications de la politique économique sur la sécurité alimentaire : Manuel de formation, FAO, 335 p.
- Institut National de la Statistique et de la Démographie, rapport de synthèse de l'enquête démographique et de santé, 2003 ;
- Institut National de la Statistique et de la Démographie, rapport de synthèse de l'enquête démographique et de santé, 1998 ;
- Institut National de la Statistique et de la Démographie, rapport de synthèse de l'enquête démographique et de santé, 1993 ;
- Institut National de la Statistique et de la Démographie, rapport d'analyse des résultats de l'enquête burkinabè sur les conditions de vie des ménages, 2003 ;
- Institut National de la Statistique et de la Démographie, rapport d'analyse des résultats de l'enquête prioritaire II, 1998 ;
- Institut National de la Statistique et de la Démographie, rapport d'analyse des résultats de l'enquête prioritaire I, 1994.
- Institut National de la Statistique et de la Démographie, profil de pauvreté 2003 ;
- Institut National de la Statistique et de la Démographie, profil de pauvreté 1998 ;
- Institut National de la Statistique et de la Démographie, profil de pauvreté 1994.
- La rentabilité des usages de l'eau en agriculture irriguée – version provisoire- GIRE - Juin 2000.
- L'irrigation privée au Burkina Faso- DEBRIS Thierry
- EPA 2006
- Etat des lieux des ressources en eau et de leur cadre de gestion
- l'Inventaire Forestier National (FAO, 1983)
- Rapports d'analyse de la pauvreté, INSD, 1994, 1998 et 2003
- ENSA. Rapport d'analyse DSAP/MARA1993
- Histoire des agricultures du monde. Marcel Mazoyer et Laurence Roudart,
- Politique nationale de développement durable de l'agriculture irriguée – Stratégie, plan d'action et plan d'investissement Horizon 2015

Liste des personnes ressources ayant contribué à la rédaction
de ce document :

Coordination

Mahama ZOUNGRANA, Moussa KABORE

Contributeurs thématique

FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE

SIE Tioyé Antoine	DGEP/MEF	sie_tioye@yahoo.fr
Mme MALGOUBRI Eugénie	DGEP/MEF	eugeniemalgoubri@yahoo.fr
OUATTARA Adama	DGPSA	kemeadam@yahoo.fr

PERFORMANCES DU SECTEUR AGRICOLE

OUEDRAOGO Nabyouré	SP/CPSA	onisnaby@yahoo.fr
OUEDRAOGO Joseph	SP/CPSA	josephouedraogo@yahoo.com
KABORE Moussa	DGPSA	agristat@fasonet.bf
TAONDYANDE Maurice	DGPSA	taond@yahoo.fr
HEBIE Mamadou	DGPSA	mhebie@hotmail.com

CONDITIONS DE VIE DES MENAGES

SAVADOGO Abdourahyme	INSD/MEF	abousav@hotmail.com
KIENOU Blaise	DGPSA	mouthiano@yahoo.fr
YAMEOGO Ouambi	DGPSA	emmanona@yahoo.fr

Collecte et traitement des données

LOADA Martin	DGPSA/MAHRH
OUEDRAOGO Abdoulaye	DGPSA/MAHRH
PALE Rémi	DGPSA/MAHRH
SONGRE Oumarou	DGPSA/MAHRH
GUISSOU Richard	DGPSA/MAHRH
YELEMOU Clément	DGPSA/MAHRH
KABORE Bernadette	DGPSA/MAHRH
TRAORE Sy Martial	DEP/MRA
COMPAORE Maxime	DGB/MEF
BARRO Seydou	DGCEI/MEF



EVOLUTION DU SECTEUR AGRICOLE
ET DES CONDITIONS DE VIE DES
MENAGES AU BURKINA FASO



Union
Européenne
PROJET AI/CN-SISA 2008

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'HYDRAULIQUE ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES
DIRECTION GENERALE DES PREVISIONS ET DES STATISTIQUES AGRICOLES
DIRECTION DES STATISTIQUES AGRICOLES